

SPP-POLITIQUE SCIENTIFIQUE FÉDÉRALE

Programme Atlas

WORKING PAPER SCOLARISATION ET NIVEAU D'INSTRUCTION



Valter Cortese
Mejed Hamzaoui
Ann Valkeneers
Mathieu Veinstein

Direction :
Pierre Desmarez

Cette publication est le résultat du projet «Monographie: Scolarité et Emploi», financé par la Politique scientifique fédérale dans le cadre du programme «Atlas: valorisation des résultats de l'Enquête socio-économique 2001».

Le contenu des textes n'engage que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tous droits de traduction, d'adaptation, de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm sont soumis à autorisation préalable de la Direction générale Statistique et Information économique. Toutefois, la citation de courts extraits, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte-rendu ou un livre, est autorisée moyennant indication claire et précise de la source.

Editeur responsable: Niko Demeester

© 2006, SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale Statistique et Information économique

B-1000 Bruxelles – Rue de Louvain 44

E-mail: info@statbel.economie.fgov.be

Notre websites: <http://economie.fgov.be> - <http://statbel.fgov.be>

Numéro d'entreprise: 0314.595.348

Table des matières

1	SCOLARITE	8
1.1	Les systèmes d'enseignement et de formation en Belgique	8
1.2	Scolarisation par âge, sexe et région	15
1.3	Durée de scolarisation par niveau, âge, sexe et région	19
1.4	Conclusions	25
2	NIVEAU DE DIPLOME ET DOMAINES D'ETUDES	26
2.1	Lieu d'obtention du diplôme.....	26
2.2.	Niveau de diplôme et forme d'enseignement	28
2.3	Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur professionnel et technique	39
2.4	Population infrascolarisée.....	42
2.5	Diplômé(e)s de l'enseignement supérieur	48
2.6	Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur	59
2.7	Conclusions	69
3	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	70
3.1	Introduction.	70
3.2	Participation à une formation professionnelle selon les caractéristiques socio – démographiques	71
3.3	Participation à une formation professionnelle selon le niveau de diplôme	78
3.4	Positions sur le marché de l'emploi	85
3.5	Conclusions	92

Liste : graphiques, cartes, tableaux

<i>Graphique 1. Taux de scolarisation par âge.....</i>	<i>15</i>
<i>Graphique 2. Taux de scolarisation par âge et par sexe.</i>	<i>16</i>
<i>Graphique 3. Taux de scolarisation par âge selon la Région de domicile.....</i>	<i>17</i>
<i>Graphique 4. Taux de scolarisation en Région flamande par âge, selon le sexe.....</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 5. Taux de scolarisation en Région bruxelloise par âge, selon le sexe.</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 6. Taux de scolarisation en Région wallonne par âge, selon le sexe.....</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 7. Taux d'hommes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.....</i>	<i>19</i>
<i>Graphique 8. Taux de femmes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.....</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 9. Taux d'hommes diplômés du secondaire supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 10. Taux de femmes diplômées du secondaire supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>21</i>
<i>Graphique 11. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et le sexe.....</i>	<i>22</i>
<i>Graphique 12. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et le sexe.</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 13. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>23</i>
<i>Graphique 14. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 15. Taux d'hommes diplômés du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 16. Taux de femmes diplômées du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 1. Question 9c : Où avez vous terminé ce niveau ?.....</i>	<i>26</i>
<i>Graphique 17. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé par sexe</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 18. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les hommes</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 19. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les femmes</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 20 : Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon le niveau de diplôme le plus élevé</i>	<i>28</i>
<i>Graphique 21. Niveau du diplôme le plus élevé de la population de 25 à 64 ans selon le sexe</i>	<i>29</i>

Tableau 2 : Niveau de diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe.....	29
Graphique 22. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon le sexe.....	30
Graphique 23. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon le sexe.	30
Graphique 24. Niveau de diplôme de la population de 25 à 64 ans selon la région de domicile.	31
Graphique 25. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon la région de domicile.....	32
Graphique 26: Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon la région de domicile.	32
Graphique 27. Niveau de diplôme le plus élevé des 25-64 ans en Communauté germanophone, selon le sexe. .	33
Graphique 28. Niveau de diplôme le plus élevé chez les hommes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.....	34
Graphique 29. Niveau de diplôme le plus élevé chez les femmes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.....	36
Graphique 30. Niveau de diplôme le plus élevé en Région flamande (25-64 ans) selon la nationalité.	36
Graphique 31. Niveau du diplôme le plus élevé en Région wallonne(25-64 ans) selon la nationalité.	37
Graphique 32. Niveau du diplôme le plus élevé en Région bruxelloise (25-64 ans) selon la nationalité.	38
Graphique 33. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon les classes d'âge.	39
Graphique 34. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.....	40
Graphique 35. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon les classes d'âge.	41
Graphique 36. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.....	42
Graphique 37. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et le sexe.....	43
Graphique 38. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et la région de domicile.	43
Graphique 39. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et le sexe.....	44
Graphique 40. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et la région de domicile.....	44
Carte 1 : Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile.	45
Carte 2 : Taux de diplômé(é)s de l'enseignement primaire parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.	46
Carte 3 : Taux de personnes de 25-34 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement.....	47
Carte 4: Taux de personnes de 35-64 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement.....	48
Graphique 41. Taux de diplômés du supérieur selon l'âge et le sexe.....	49
Graphique 42. Taux de diplômé(e)s du supérieur selon la région de domicile et l'âge.	50
Carte 5. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.	51
Carte 6. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile.	52
Carte 7. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-65 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.....	53
Carte 8. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.....	53
Graphique 43. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon le sexe.	54
Graphique 44. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon l'âge.	55
Graphique 45. Type d'enseignement supérieur chez les hommes selon l'âge.	56
Graphique 46. Type d'enseignement supérieur chez les femmes selon l'âge.....	56
Graphique 47. Taux de diplômé(e)s univ./ sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur, selon l'âge et la région de domicile.....	57
Graphiques 48 à 51. Proportion de diplômé(e)s univ./sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur selon l'âge et le sexe (Graph. 48: Belgique, Graph. 49: Région flamande, Graph. 50 : Région bruxellois, Graph. 51: Région wallonne).....	58
Graphique 52. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur court selon le sexe (25 ans et+).	59
Graphique 53. Domaines d'études chez les diplômés (Hommes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.	60
Graphique 54. Domaines d'études chez les diplômées (Femmes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.	60
Graphique 55. Type de diplômes de 2 ^{ème} cycle (25 ans et +) selon le sexe.....	61
Graphique 56. Type de diplômes de 2 ^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge ches les hommes.	62

<i>Graphique 57. Type de diplômes de 2^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge chez les femmes.</i>	62
<i>Graphique 58. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur de type long hors université 25 ans et +), selon le sexe.</i>	63
<i>Graphique 59 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Hommes).</i>	64
<i>Graphique 60 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Femmes).</i>	64
<i>Graphique 61. Domaines d'études chez les diplômé(e)s universitaires (25 ans +) selon le sexe.</i>	65
<i>Graphique 62 : Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Hommes).</i>	66
<i>Graphique 63: Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Femmes)</i>	66
<i>Graphiques 64 à 67. Taux de doctorats parmi les diplômé(e)s du supérieur long/univ, selon le sexe et l'âge (Graph. 64: Belgique, Graph. 65: Région flamande, Graph. 66 : Région bruxellois, Graph. 67: Région wallonne).</i>	67
<i>Graphique 68 : Domaines de doctorat (30 à 49 ans).</i>	68
<i>Graphique 69: Domaines de doctorat (50 ans et plus).</i>	68
<i>Graphique 70 : Domaines des doctorats selon l'âge (Hommes).</i>	68
<i>Graphique 71 : Domaines des doctorats selon l'âge (Femmes).</i>	68
<i>Graphique 72 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon l'âge.</i>	72
<i>Graphique 73: Participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon les types de formation suivies.</i>	72
<i>Graphique 74: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le type de formation et l'âge.</i>	73
<i>Graphique 75: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge.</i>	74
<i>Graphique 76: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge – pour les trois principaux types de formation.</i>	75
<i>Graphique 77: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 2001 et l'âge.</i>	76
<i>Graphique 78: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 200, le sexe et l'âge.</i>	76
<i>Graphiques 79-81 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence, le sexe et l'âge (Graph. 79 : opérateur institutionnel, Graph. 80 : cadre professionnel, Graph. 81 : Initiative personnelle).</i>	78
<i>Graphique 82: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge.</i>	79
<i>Graphique 83: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par filière d'enseignement et selon l'âge – diplômés du secondaire supérieur.</i>	80
<i>Graphiques 84-87 : Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge (Graph. 84 : opérateur institutionnel, Graph. 85 : cadre professionnel, Graph. 86 : initiative personnelle, Graph. 87 : combinaison de formations).</i>	82
<i>Tableau 3 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 25 -29 ans.</i>	86
<i>Tableau 4 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 30 -34 ans.</i>	86
<i>Tableau 5 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 35 -39 ans.</i>	87
<i>Tableau 6 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de plus de 40 ans.</i>	87
<i>Graphique 88: Statut actuel, diplômés du primaire, sans formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.</i>	88
<i>Graphique 89: Statut actuel, diplômés du primaire, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.</i>	88
<i>Graphique 90: Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.</i>	89
<i>Graphique 91 : Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue; 25-29ans.</i>	89
<i>Tableau 7 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut professionnel – personnes exerçant une activité, âgées de 25 – 29 ans.</i>	91
<i>Tableau 8: Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par type de travail – personnes salariées, âgées de 25 – 29 ans.</i>	92

Avant propos

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, la Belgique organise tous les dix ans un recensement général de la population. Ce rythme décennal ne fut perturbé qu'à quelques rares occasions, entre autres durant la Seconde Guerre mondiale et dans l'immédiat après-guerre. Le but du recensement est de connaître en profondeur les caractéristiques de la population. S'y ajoutent un vaste ensemble de données socio-économiques relatives à la population elle-même, aux ménages et à leur logement. Le recensement représente une source d'informations indispensables pour les décideurs publics et les chercheurs. Depuis peu, ces données sont également demandées par l'Union européenne.

Si le recensement de 2001 poursuit le même objectif que les précédents, il en est cependant différent, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le nom qu'on lui a donné : « Enquête socio-économique générale 2001 » (en abrégé, ESE2001) indique qu'il ne s'agit plus en priorité d'un « comptage » de la population (permettant par exemple d'attribuer le nombre de sièges au parlement par arrondissement). Ce comptage de la population est d'ailleurs organisé depuis 1989 par le Registre national de la population. L'ESE2001 met davantage l'accent qu'auparavant sur la collecte d'informations de nature démographique et socio-économique, comme le niveau d'éducation, le logement, la mobilité, etc. Il s'agit la plupart du temps de données qui ne sont pas disponibles ailleurs, en tout cas pas à ce degré de finesse. Ensuite, l'ESE2001 s'intéressait pour la première fois non plus uniquement à des informations purement factuelles, mais également à l'opinion de la population, notamment sur la qualité de sa santé et celle de son environnement. L'enrichissement des informations collectées n'en est que plus grand, les rendant encore plus aptes à être étudiées dans un contexte international.

Cette collecte générale de données à un rythme décennal reste une source unique et irremplaçable d'informations sur la population belge, ceci non seulement par l'étendue des données collectées simultanément mais surtout par la possibilité de les coupler les unes aux autres. L'ESE2001 est par ailleurs d'une importance capitale pour l'analyse spatiale : les données y sont en effet disponibles pour toutes les unités administratives jusqu'au niveau communal et bien souvent même au niveau du quartier.

L'on ne peut dès lors que regretter la polémique ayant entouré l'ESE2001 à propos de protection de la vie privée, polémique bien vite relayée dans la presse et dans certains milieux politiques. Elle s'est malheureusement traduite par le refus de certaines personnes de répondre à tout ou partie du questionnaire. L'on regrettera de même la limitation de l'enquête à la population légalement enregistrée auprès du Registre national, en particulier pour l'étude des grandes villes. Les restrictions budgétaires elles aussi ont affecté l'enquête, la population n'ayant pu bénéficier cette fois du soutien des enquêteurs pour remplir les formulaires. Ces formulaires ont en effet dû être envoyés par la poste, avec obligation pour chacun de les renvoyer par la même voie. La conséquence en fut une perte de qualité dans les réponses, surtout pour les groupes sociaux les plus faibles. Les restrictions budgétaires ont également affecté la préparation de la population à l'enquête et, plus tard, la qualité du traitement des données recueillies. Les monographies portent à cet égard une attention toute particulière à l'exhaustivité et à la qualité des données recueillies.

Et pourtant, l'ESE2001 a recueilli dans l'ensemble une bonne collaboration de la part de la population. Plus de 95% des formulaires ont été renvoyés, ce qu'on peut considérer comme un succès. Les analyses souhaitées ont par conséquent pu être réalisées. La recherche a pu être engagée sur les développements socioéconomiques et démographiques les plus récents dans le pays. Et pour la première fois, il fut possible d'étudier l'état subjectif de santé de la population et son opinion à l'égard de son environnement, ce qui donne une nouvelle dimension à l'état actuel des connaissances.

Comme pour le recensement de 1991, il a été décidé de mettre en oeuvre une série de monographies valorisant les données de l'enquête 2001. Une attention particulière y est aussi portée aux évolutions observées depuis 1991 ainsi qu'à l'apport d'autres sources d'informations qui peuvent renforcer la complétude et la qualité des données de l'enquête.

Ces monographies sont le résultat de la collaboration entre la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques (ex-Institut national de Statistique), en charge de la communication des données de l'ESE2001 aux équipes de recherche, et la Politique scientifique fédérale qui finance et suit ces équipes dans le cadre du programme « ATLAS : valorisation des résultats de l'enquête socio-économique générale 2001 ».

La réalisation de ces monographies a été confiée à des équipes de recherche universitaires sélectionnées avec la collaboration d'experts étrangers. Pour l'accompagnement des travaux scientifiques, la Politique scientifique fédérale est assistée de Micheline Lambrecht (Bureau fédéral du Plan) et Herman Van der Haegen (Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten).

A partir de 2006 seront publiées des monographies sur les thématiques suivantes:

- l'évolution de la population;
- les migrations internes;
- la population allochtone et les migrations internationales;
- les ménages et familles;
- la nuptialité et la fécondité;
- l'emploi (sous ses aspects structurels);
- la scolarisation;
- le logement et le cadre de vie;
- l'urbanisation;
- les navettes;
- le sentiment subjectif de santé et les soins informels;
- la population âgée.

Les données provenant de l'ESE2001 et d'autres sources sont également utilisées pour la réalisation d'un « Atlas de Belgique », un travail qui se veut complémentaire aux monographies et qui sera publié à partir de 2006.

La publication des monographies est une occasion à saisir pour tourner son regard vers le futur. Après de nombreuses discussions sur l'opportunité de mettre encore en oeuvre un « recensement » général de la population, le gouvernement a en effet décidé que l'ESE2001 serait la dernière enquête fondée sur une interview auprès de l'entière de la population. A partir de 2011, la collecte des données de l'enquête devra être réalisée au départ de sources administratives existantes, complétées le cas échéant par des enquêtes plus ciblées. De travaux commandités par le Conseil supérieur de la Statistique, il est ressorti que cette nouvelle forme de « recensement » n'était pas encore possible en 2001. Depuis lors, de nombreux travaux ont été effectués. La réalisation d'un « Microcensus 2006 », une expérience menée conjointement par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Affaires économiques et la Politique scientifique fédérale, va dans le même sens. Ce Microcensus teste, sur un échantillon de 20% de la population, la possibilité de coupler les données administratives pour délivrer une information similaire à celle d'un « recensement ».

1 Scolarité

1.1 Les systèmes d'enseignement et de formation en Belgique¹

1.1.1 Les systèmes éducatifs dans la Belgique fédérale

La fédéralisation de la Belgique a eu un impact sur l'organisation de l'enseignement. Suite à la révision de la Constitution en 1988, les compétences en matière d'enseignement ont été transférées aux trois Communautés. Le pouvoir fédéral garde des compétences pour la fixation du début et de la fin de la scolarité obligatoire ainsi que pour les conditions minimales pour la délivrance des diplômes et le régime des pensions du personnel.

Depuis janvier 1989, les Communautés ont le pouvoir d'organiser et de gérer l'enseignement et de développer une politique en matière d'éducation.

Au sein de chaque Communauté, les compétences en matière d'enseignement relèvent du Conseil de la Communauté (pouvoir législatif) et du gouvernement de la Communauté et du ministre de l'Éducation (pouvoir exécutif).

1.1.2 Instruction obligatoire

L'instruction obligatoire de tous les enfants de 6 à 12 ans a été instaurée par la loi du 19 mai 1914. Cette loi prévoyait aussi un allongement progressif de la scolarité obligatoire vers 13 et puis vers 14 ans.

La loi du 29 juin 1983² stipule que « le mineur est soumis à l'obligation scolaire pendant une période de douze années commençant à l'année scolaire qui prend cours dans l'année où il atteint l'âge de six ans et se terminant à la fin de l'année scolaire, dans l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de dix-huit ans³ ».

« L'obligation scolaire est à temps plein jusqu'à l'âge de quinze ans et comporte au maximum sept années d'enseignement primaire et au moins les deux premières années de l'enseignement secondaire de plein exercice ». « La période d'obligation scolaire à temps plein est suivie d'une période d'obligation scolaire à temps partiel. Il est satisfait à l'obligation scolaire à temps partiel en poursuivant l'enseignement secondaire de plein exercice ou en suivant un enseignement à horaire réduit ou une formation reconnue comme répondant aux exigences de l'obligation scolaire ».

L'enseignement secondaire à horaire réduit (anciennement Centre d'enseignement à horaire réduit CEHR) s'organise à partir des CEFA (Centres d'éducation et de formation en alternance) et les DBO (Deeltijds Beroepssecundair Onderwijs). Un enseignement en alternance est également organisé par les Classes moyennes dans le cadre des contrats d'apprentissage.

¹ Cette présentation des systèmes éducatifs de la Belgique s'inspire des données d'Eurydice et des Communautés française, flamande et germanophone que l'on trouve sur les sites respectifs de www.eurydice.org, www.agers.cfwb.be, www.ond.vlaanderen.be, www.unterrichtsverwaltung.be.

² Loi concernant l'obligation scolaire du 29/06/1983 parue au Moniteur belge du 06/07/1983

³ Depuis l'adoption de la loi sur la majorité civile à 18 ans (mai 1990), le jeune peut quitter l'école le jour de ses 18 ans en Communauté française et en Flandre sous certaines conditions.

1.1.3 Structure des systèmes d'enseignement

1.1.3.1 L'enseignement en Communauté française

Enseignement pré-primaire et primaire

L'enseignement pré-primaire est gratuit et non obligatoire. Il constitue un niveau d'enseignement intégré dans le continuum pédagogique qui vise à assurer à tous les élèves la maîtrise de socles de compétences nécessaires à leur insertion sociale et à la poursuite de leurs études. Les élèves y entrent à deux ans et demi minimum et le quittent au mois de juin de leur 6ème anniversaire.

Les parents ont, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, le libre choix de l'établissement.

Les six années de l'enseignement primaire sont réparties en cycles de deux ans chacun.

Les élèves peuvent accéder à la première année de l'enseignement secondaire s'ils ont obtenu le Certificat d'études de base (CEB). Pour les élèves n'ayant pas obtenu le certificat d'études de base ou connaissant des difficultés (avec l'accord des parents), une première année B, avec un programme adapté, est organisée.

Depuis de nombreuses années, l'enseignement primaire est engagé dans un processus de réforme fondamentale qui porte tant sur les objectifs et les méthodes pédagogiques que sur le contenu de l'enseignement.

Pour l'enseignement primaire, les matières obligatoires sont: l'éducation physique (deux périodes), le cours philosophique (deux périodes), une langue étrangère (deux ou cinq périodes selon les cas). Le reste de l'horaire est fixé par un décret qui précise que les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale ainsi qu'à la maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire compte trois degrés de deux ans chacun.

Un 4e degré complémentaire de deux ou trois ans est organisé de manière spécifique dans le cadre de la filière professionnelle de l'enseignement secondaire pour des études en section arts décoratifs ou nursing. Ce 4ème degré est considéré comme de l'enseignement post-obligatoire.

- Au niveau de l'enseignement secondaire, des efforts pour créer un véritable tronc commun pour les deux premières années sont en cours. Celui-ci, qui a notamment pour objectif d'assurer une large formation de base, en faisant acquérir à chaque élève, et selon son rythme propre, l'ensemble des compétences requises, est organisé de manière identique dans tous les établissements situés en Communauté française.

Dans le cadre du premier degré, une année complémentaire est organisée pour mieux prendre en compte les rythmes d'apprentissage de certains élèves en sorte de leur permettre d'atteindre le niveau requis par les socles de compétences.

Au terme de ce premier degré, l'élève est orienté vers l'enseignement général, technique, artistique ou professionnel.

Dans l'enseignement secondaire, l'élève peut obtenir divers certificats, dont le :

- certificat d'études de base (CEB): au cours du premier degré, s'il ne l'a pas obtenu à la fin de l'enseignement primaire;
- certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CES2D): à la fin d'une quatrième année d'une des formes de l'enseignement secondaire;

- certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS): celui-ci est décerné à tout élève qui a terminé avec fruit la sixième année de l'enseignement dans les sections générale et technique. Dans les sections professionnelles, les élèves qui poursuivent une septième année professionnelle (de type B ou de type C) peuvent prétendre à l'obtention d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS);
- certificat de qualification (CQ): à la fin d'une sixième année de la filière de qualification et/ou d'une septième année de perfectionnement ou de spécialisation dans la filière de qualification. Cette forme de sanction des études est de la compétence d'un jury de qualification, composé de membres étrangers à l'établissement (du milieu professionnel concerné) et d'enseignants de l'établissement.

Les élèves qui quittent l'enseignement de plein exercice à l'âge de 15/16 ans doivent rester dans l'enseignement en alternance, en formation ou en apprentissage jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

L'enseignement en alternance est reconnu et organisé dans les CEFA (Centres d'enseignement et de formation en alternance). Il peut donner lieu à l'octroi d'un certificat équivalent à celui délivré à l'issue d'études de plein exercice. Un apprentissage débouche sur un certificat d'aptitude professionnelle et/ou un certificat d'apprentissage octroyé en fonction d'un contrôle permanent et d'un examen final.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à 21 ans qui souffrent d'un handicap tel qu'ils ne peuvent suivre les cours dans l'enseignement ordinaire. Cet enseignement est divisé en 8 types qui correspondent à des handicaps précis. Le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé intègre dans un seul texte la législation relative à cet enseignement. Il adapte l'enseignement spécialisé aux réformes entreprises dans l'enseignement ordinaire (socles de compétences, immersion linguistique), et mentionne de manière précise les possibilités de passage ou d'intégration vers l'enseignement ordinaire.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur non universitaire est composé d'études dites de type court (études de trois ans ou quatre ans) et de type long (quatre ou cinq ans d'études). Les deux types se rencontrent dans des institutions dénommées soit « hautes écoles » soit « écoles supérieures des arts ».

Les universités dispensent une formation d'une durée minimale de quatre ans.

Le Décret « Bologne » définissant l'enseignement supérieur en Communauté française favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et le refinancement des universités, a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 31 mars 2004.

Les grands axes de ce décret sont :

- tous les types d'enseignement sont clairement intégrés: le même système s'appliquera à tout l'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, enseignement de promotion sociale pour les titres correspondant à ceux de l'enseignement supérieur de plein exercice, écoles supérieures des arts et instituts supérieurs d'architecture);
- quelques termes techniques, tels les grades, ont été redéfinis ou simplifiés, le terme « licence » disparaîtra complètement. À l'issue de la période de transition, le baccalauréat désignera le seul titre pouvant être délivré à l'issue du premier cycle de trois ans, la réussite d'un deuxième cycle à l'université ou dans l'enseignement supérieur de type long donnera droit à l'obtention d'un master;

- les modalités de partenariat entre les universités et les autres établissements sont réglementés. Le décret confirme l'utilisation des ECTS (European credits transfer system) et l'année d'étude reste la référence; elle correspond à 60 crédits.

Évolutions récentes

Depuis 1997, le Décret «Missions» fixe l'obligation pour l'école de développer chez les élèves des compétences et d'en certifier la maîtrise suffisante à des points-clés du parcours scolaire. L'intention est de garantir l'égalité des acquis essentiels à tous les élèves quelle que soit l'école fréquentée et de réduire ainsi une source importante d'inégalité. Par ailleurs, le Décret «Missions» accorde également une autonomie de gestion accrue pour les pouvoirs locaux.

Dans la foulée, la Communauté française a engagé de nombreuses réformes qui touchent notamment le pilotage de l'enseignement, la formation initiale et continue des enseignants, la mise en place de discriminations positives, l'accueil des primo-arrivants, le décret «Bologne», le financement différencié, la création d'une agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur,...

Au-delà de ces réformes, le recentrage du gouvernement de la Communauté française sur l'enseignement se concrétise également par le Contrat stratégique pour l'éducation (2005).

Le Contrat stratégique pour l'éducation devrait permettre d'atteindre six objectifs prioritaires:

- augmenter le niveau d'éducation de la population scolaire;
- améliorer les performances;
- augmenter le nombre d'élèves « à l'heure »;
- favoriser la mixité sociale dans chaque établissement scolaire et dans chaque filière;
- mettre sur pied d'égalité les différentes filières d'enseignement afin que le choix de la filière soit un choix positif;
- lutter contre tous les mécanismes de relégation qui existent au niveau des établissements d'enseignement.

1.1.3.2 L'enseignement en Communauté flamande

Enseignement pré-primaire et primaire

L'enseignement pré-primaire est gratuit et non obligatoire. Cet enseignement est accessible aux enfants entre deux ans et demi et 6 ans. Les enfants de 6 ans qui ne sont pas prêts à entrer dans l'enseignement primaire peuvent rester un an de plus dans le pré-primaire.

Les contenus suivants sont abordés : éducation physique, formation musicale, néerlandais, exploration du monde, initiation aux mathématiques.

L'enseignement primaire ordinaire s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et s'organise en 6 années consécutives. Un enfant y passera 5 ans minimum et 8 ans maximum.

L'enseignement primaire couvre les mêmes disciplines que l'enseignement pré-primaire à l'exception de l'initiation aux mathématiques remplacée par les mathématiques.

Les parents ont, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, le libre choix de l'établissement.

Enseignement secondaire

Depuis 1989, l'enseignement secondaire à temps plein est organisé selon une structure unique. Cette structure comporte des degrés, des formes d'enseignement et des orientations d'études.

Au premier degré, la plupart des heures de cours sont consacrées à la formation de base. Le choix de l'orientation est reporté au deuxième degré. Comme pour la Communauté française, une première

année B est organisée pour les élèves en retard scolaire ou moins bien préparés à suivre un enseignement plus théorique.

A partir du deuxième degré, nous trouvons quatre formes d'enseignement : l'enseignement secondaire général (ASO), l'enseignement secondaire technique (TSO), l'enseignement secondaire artistique (KSO) et l'enseignement secondaire professionnel (BSO).

Les deuxième et troisième degrés sont constitués de parties communes et optionnelles qui complètent la formation de base.

Au troisième degré, la formation spécifique peut être complétée en fonction du choix professionnel ou de la continuation dans l'enseignement supérieur.

La réussite des 6 années du secondaire débouche sur le diplôme de l'enseignement secondaire et donne accès à l'enseignement supérieur.

L'année scolaire 2000-2001 a vu le lancement d'un enseignement expérimental modulaire d'une durée de 7 ans. Dans cet enseignement modulaire, il n'existe plus de degrés ni d'années d'études mais des domaines d'études.

A partir de 15 ou 16 ans, les élèves peuvent passer à un enseignement à temps partiel et suivre une formation dans l'enseignement professionnel à temps partiel. Ils peuvent aussi choisir le contrat d'apprentissage des classes moyennes ou une initiative agréée de formation à temps partiel.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à 21 ans qui souffrent d'un handicap tel qu'ils ne peuvent suivre les cours dans l'enseignement ordinaire. Cet enseignement est divisé en 8 types qui correspondent à des handicaps précis.

Enseignement supérieur

Le décret du Parlement flamand du 13 juillet 1994 rapproche le statut des *Hogescholen* (Hautes écoles) et des autres établissements d'enseignement supérieur non universitaire de celui des universités.

Les curriculums de type court et de type long ont été remplacés respectivement par des cours de premier et de second cycles.

Les adaptations législatives les plus récentes dans le cadre du Processus de Bologne sont reprises dans le décret du 4 avril 2003 qui réforme la structure de l'enseignement supérieur.

Le décret structure les études supérieures en trois orientations principales : la structure bachelor-master, l'association d'une université avec une ou plusieurs hautes écoles et l'accréditation des formations.

L'enseignement académique est organisé dans les universités et dans les hautes écoles dans le cadre d'une association. Il comprend des formations de bachelor et des formations de master.

L'enseignement supérieur professionnel comprend uniquement des formations de bachelor et n'est organisé que par les hautes écoles.

1.1.3.3 L'enseignement en Communauté germanophone

Enseignement pré-primaire et primaire

L'enseignement pré-primaire est gratuit et facultatif. Il s'adresse aux enfants entre deux ans et demi et 6 ans.

Les parents ont, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, le libre choix de l'établissement.

En Communauté germanophone, la législation sur l'emploi des langues de 1963 prévoit des dispositions spécifiques pour la minorité francophone : on trouve des écoles primaires francophones où le français est la langue d'enseignement et l'allemand la deuxième langue.

Pour l'enseignement primaire, les matières obligatoires sont: langue maternelle (allemand), lecture et écriture, mathématiques, histoire, géographie, étude du milieu, science, religion ou morale, éducation physique, musique, activités manuelles, instruction civique et sécurité routière.

Les six années de l'enseignement primaire sont réparties en cycles de deux ans chacun.

Les élèves peuvent accéder à la première année de l'enseignement secondaire s'ils ont obtenu le *Abschlusszeugnis der Grundschule* (certificat d'études de base). Ce certificat peut également être décerné aux élèves qui terminent avec fruit soit la première année de l'enseignement secondaire (classe B) soit la deuxième année de l'enseignement professionnel.

Enseignement secondaire

La loi du 19 juillet 1971 organise l'enseignement secondaire de type I sous les quatre formes suivantes : l'enseignement général, l'enseignement technique, l'enseignement professionnel et l'enseignement artistique et en deux grandes filières : la filière de transition et la filière de qualification.

L'enseignement secondaire de type I comprend trois degrés de deux ans.

Les élèves qui quittent l'enseignement de plein exercice à l'âge de 15/16 ans doivent rester dans l'enseignement à horaire réduit ou dans l'apprentissage (secteur des PME et industriel) jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé accueille les enfants âgés de 2 ans et demi à 21 ans qui souffrent d'un handicap tel qu'ils ne peuvent suivre les cours dans l'enseignement ordinaire. Cet enseignement est divisé en 8 types qui correspondent à des handicaps précis.

Enseignement supérieur

La Communauté germanophone ne dispose que d'un seul établissement d'enseignement supérieur non universitaire de type court (*Autonome Hochschule*), créé par le décret du 27 juin 2005 et prenant la place de trois petites institutions.

Les étudiants qui souhaitent poursuivre des études dans l'enseignement supérieur de type long ou dans l'enseignement universitaire doivent étudier en Communauté française ou flamande ou encore en Allemagne.

Évolutions récentes

Dès la moitié des années 90, le gouvernement de la Communauté germanophone a conçu un plan de réformes pour l'enseignement de base (pré-primaire et primaire), l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. La mise en place de ce plan a commencé en 1998 pour se terminer en 2009. La réforme de l'enseignement supérieur a commencé en 2005 avec la fusion de trois petites institutions créant ainsi l'Autonome Hochschule et s'inscrivant dans le Processus de Bologne.

1.1.4 Éducation des adultes et formation professionnelle

1.1.4.1 Niveau fédéral

La loi du 22 janvier 1985 a instauré le système de congé-payé. Il a pour but la promotion sociale des travailleurs engagés à temps plein dans le secteur privé. Les formations professionnelles suivies doivent avoir un lien avec l'activité ou les perspectives professionnelles du travailleur. Le travailleur a le droit de s'absenter du travail avec maintien de sa rémunération.

Le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation prend en charge le remboursement des rémunérations, y compris les cotisations sociales.

Le système a été étendu par la suite⁴ aux travailleurs des PME (moins de 50 travailleurs) avec des modalités particulières.

1.1.4.2 Niveau régional et communautaire

Différents organismes sont chargés de l'organisation et de la gestion de la formation professionnelle.

Le FOREM (Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi) est compétente en région wallonne. Son équivalent en région flamande est le VDAB (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding). Bruxelles-Formation (IBFFP – Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle) intervient pour les francophones de la région de Bruxelles-Capitale, le VDAB pour les néerlandophones.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la compétence emploi et formation professionnelle est exercée en Communauté germanophone par l'ADG (Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft).

L'IFAPME en région wallonne, l'IFPME⁵ et SYNTRA en région de Bruxelles-Capitale et SYNTRA en région flamande sont chargés d'organiser la formation en alternance, en particulier l'apprentissage et la formation de chef d'entreprise ainsi que la formation continue pour les professions indépendantes et les petites et moyennes entreprises.

L'enseignement de promotion sociale est un enseignement donné selon des horaires réduits. Il existe dans les trois communautés et constitue une filière importante de formation professionnelle et continuée des adultes.

Cet enseignement est organisé aux niveaux secondaire (y compris spécial) et supérieur (de type court et long).

La Communauté flamande organise depuis 1990 des cours de base (Basiseducatie) pour des adultes peu qualifiés.

Deux types d'enseignement artistique sont organisés en Belgique. Un enseignement artistique de plein exercice, destiné aux jeunes qui s'orientent vers les beaux-arts et un enseignement artistique à horaire réduit pour jeunes et adultes organisé au niveau secondaire et supérieur de type court.

Il existe également un enseignement à distance permettant d'assurer et d'améliorer une situation professionnelle par la préparation à des examens administratifs, d'apprendre une langue étrangère, d'améliorer ses connaissances en informatique et d'assurer sa formation continuée.

⁴ Arrêté Royal du 20 juillet 1998.

⁵ Depuis le 1^{er} septembre 2003, les missions de l'IFPME sont transférées en Région bruxelloise au Service Formation PME.

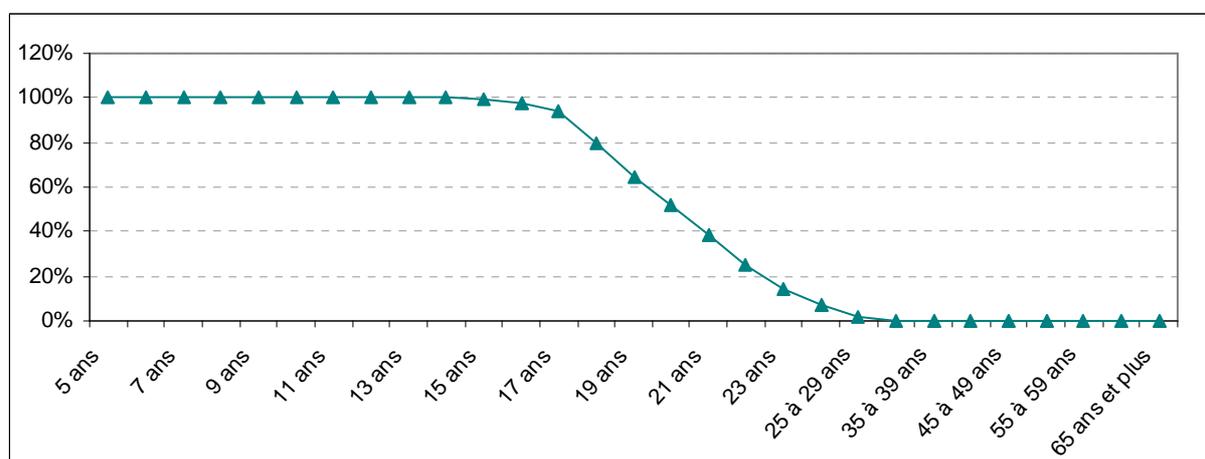
En Communauté flamande, on trouve trois types d'enseignement à distance : l'enseignement en accompagnement individuel (BIS Begeleid Individueel Studeren), l'enseignement supérieur ouvert (OHO Open Hoger Onderwijs) et l'université ouverte (OU Open Universiteit).

Enfin, parmi les autres formations destinées aux adultes, il faut encore mentionner les formations organisées par certains ministères pour leurs agents, les formations pour les handicapés, les formations dans les entreprises, les initiatives sectorielles grâce aux fonds sectoriels et les formations organisées par le secteur privé et les pouvoirs locaux.

Il faut encore ajouter les nombreuses organisations d'éducation permanente des adultes, au plan national, régional et local qui proposent des formations à leurs membres.

1.2 Scolarisation par âge, sexe et région

1.2.1 Taux de scolarisation par âge et par sexe



Graphique 1. Taux de scolarisation par âge.

Source : INS-ESE 2001. Question 1 du Questionnaire *Votre Personne*

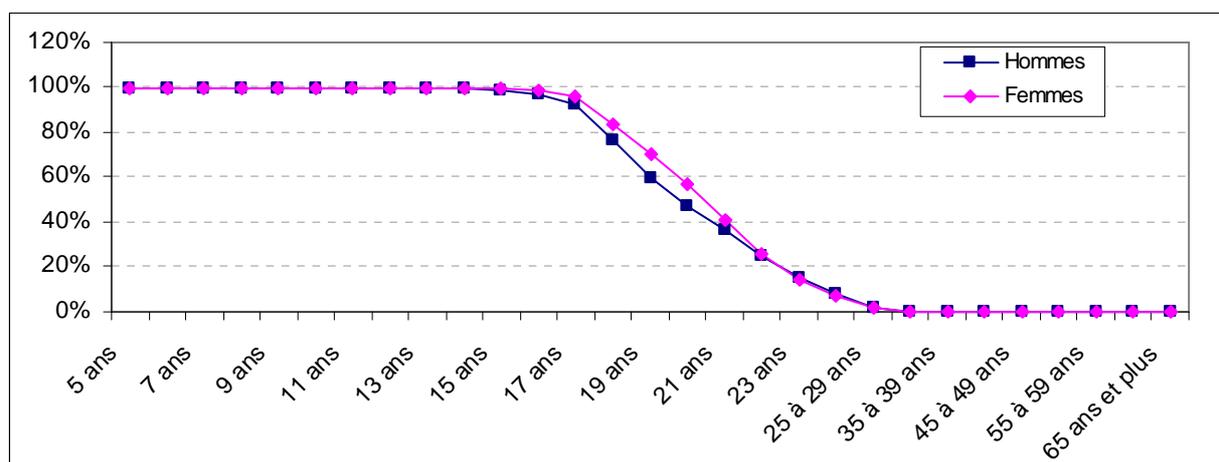
Calculs : Centre TEF, ULB.

Selon le recensement d'octobre 2001, le nombre d'individus appartenant à la catégorie « élève ou étudiant » âgés de 5 ans et plus s'élève à 1.789.969 personnes⁶, soit 19,2 % de la population totale recensée.

A la lecture du graphique 1, on observe un taux de scolarisation maximal entre 6 et 14 ans (100 %). La scolarisation diminue dans les dernières années de l'obligation scolaire. Le taux reste très élevé à 15 ans (99%) mais diminue légèrement à 16 ans (97,7%) et 17 ans (94,1%) alors que l'enseignement reste obligatoire jusqu'à 18 ans. Une hypothèse pour expliquer cette diminution avant la fin de l'obligation scolaire serait qu'il s'agit en fait d'étudiants en formation en alternance qui n'auraient pas bien défini leur statut : on constate en effet que la baisse du taux de scolarité correspond exactement à la part d'individus qui se déclarent en emploi.

⁶ Le détail des effectifs concernant la population suivant ou non un enseignement, par région, arrondissement et communes, est repris au Tableau 00.20 publié par l'INS (disponible sur demande auprès de l'INS : http://statbel.fgov.be/products/census_fr.asp)

Après l'âge de l'obligation scolaire, les taux de jeunes scolarisés diminuent progressivement en fonction de l'âge, et parallèlement ceux des jeunes en emploi augmentent. Libres d'obligation scolaire, 79,7% des jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans fréquentent cependant encore l'école, tandis que 12% sont déjà en emploi, 6,3% recherchent un emploi, dont 5% pour la première fois (le reste n'ayant pas répondu à la question). Parmi les jeunes âgés de 20 ans, plus de la moitié (51,9%) fréquentent encore l'enseignement tandis que les autres sont déjà actifs professionnellement, que ce soit en emploi (32,8%), ou à la recherche d'un emploi (12,5%). Par contre, à 22 ans, le rapport s'inverse: la moitié des jeunes travaillent (56,3%), 14,6% recherchent un emploi et un quart seulement poursuit encore des études (25,4%).



Graphique 2. Taux de scolarisation par âge et par sexe.

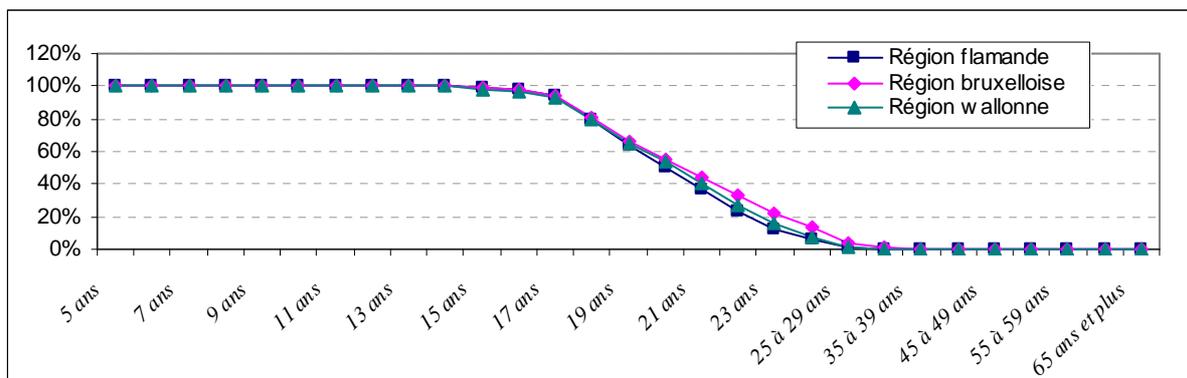
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Pour l'ensemble de la population recensée de 5 ans et plus, 18,5% (886.486) des femmes (4.795.077) se déclarent étudiantes contre 19,9% (903.483 sur 4.538.351) chez les hommes.

Le graphique 2 compare les taux de scolarisation respectifs des femmes et des hommes en fonction de leur âge. Durant toute la période scolaire obligatoire, les taux entre hommes et femmes restent fort identiques. Par contre, de 18 à 22 ans, les taux de scolarisation des filles sont proportionnellement plus élevés que ceux des garçons et l'écart s'élève même à plus de 11% chez les jeunes de 19 ans (Garçons: 59,6%; Filles: 70%). Le recensement de 1991 avait également révélé une différence de taux en faveur des femmes de 18 à 20 ans mais l'écart était beaucoup moins important. Par ailleurs, cette tendance s'inversait même à partir de l'âge de 21 ans, ce qui ne se vérifie plus en 2001 puisque à partir de 23 ans, un rééquilibrage entre les filles (14 %) et les garçons (15 %) s'observe.

1.2.2 Scolarisation par région

1.2.2.1 Taux de scolarisation par âge selon la région de domicile



Graphique 3. Taux de scolarisation par âge selon la Région de domicile.

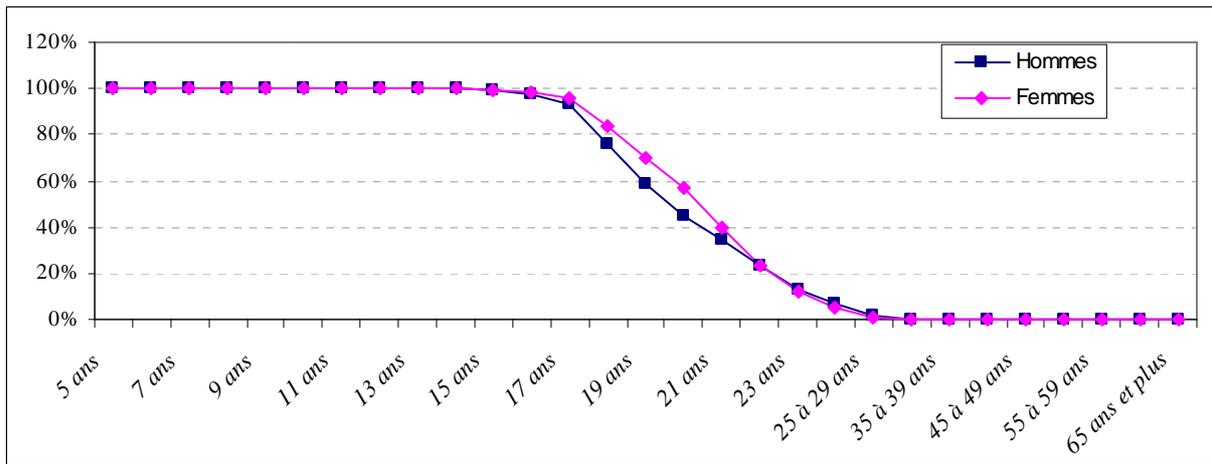
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le graphique 3 compare les taux de scolarisation de la population de 5 ans et plus entre les trois régions du pays. Il est important de noter que si les taux sont globalement proches, il ne porte pas sur des effectifs de même ampleur: en Région flamande, 1.024.626 (18,6%) de personnes sont scolarisés contre 608.694 (20,2%) en Région wallonne et 156.649 (19,3%) en Région bruxelloise.

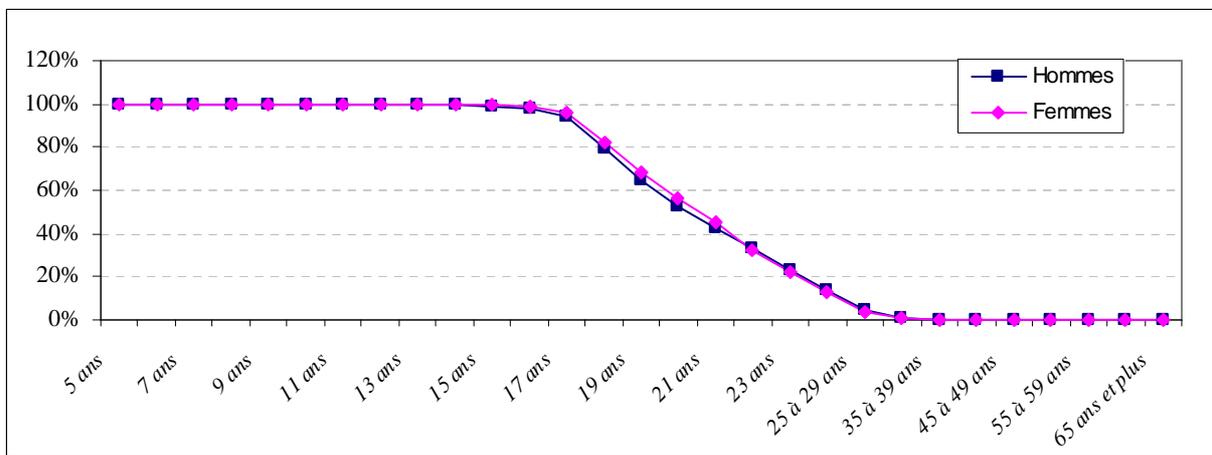
Durant la période d'obligation scolaire et quelle que soit la région de domicile, les taux de scolarisation des jeunes varient peu. De 20 à 25 ans, on constate que les taux de scolarisation des jeunes domiciliés en Région bruxelloise sont systématiquement plus élevés que ceux des deux autres régions. Concernant cette catégorie d'âge, la même tendance avait d'ailleurs déjà été observée lors du recensement de 1991⁷. Le taux de scolarisation en 2001 des jeunes de 21 ans par exemple, s'élève à 44,3 % (4.812) en Région bruxelloise contre 37,1 % (26.963) en Région flamande et 40,1% (15.896) en Région wallonne. Mais on constate également que la Région bruxelloise et la Région wallonne présentent un taux plus important de jeunes de cet âge en recherche d'emploi (18,5% à Bruxelles et 21,3% en Wallonie) par rapport à la Région flamande (9%). Le recours à l'école pourrait alors être une manière d'échapper au risque de chômage.

1.2.2.2 Taux de scolarisation par âge et sexe selon la région de domicile

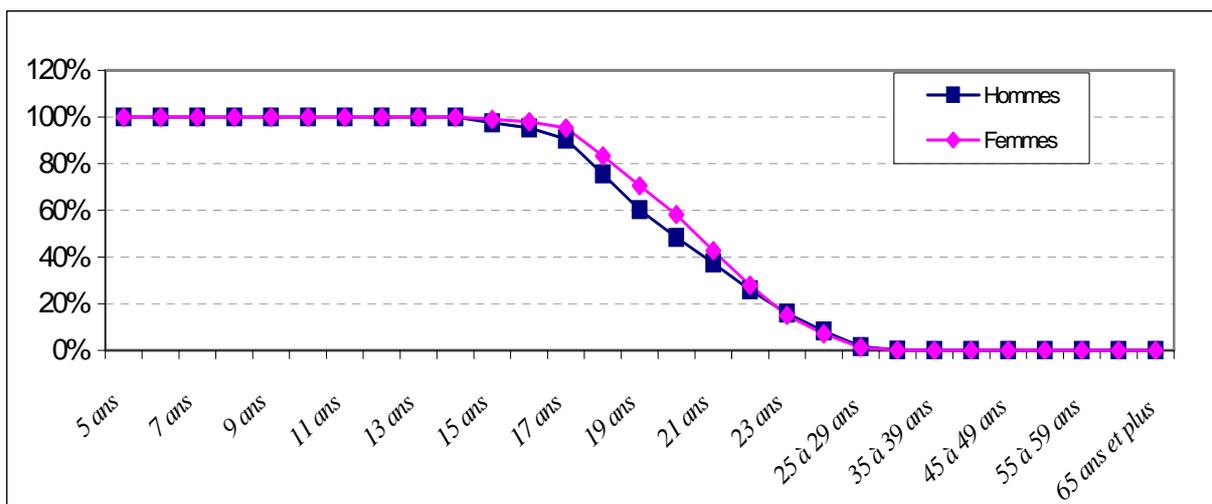
⁷ Mainguet, Ch. et Demeuse, M. Monographie n°9. Scolarisation, Niveau d'instruction et insertion professionnelle. Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991. Ministère des Affaires économiques, Institut national de Statistique, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles. 1998, p 25.



Graphique 4. Taux de scolarisation en Région flamande par âge, selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 5. Taux de scolarisation en Région bruxelloise par âge, selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



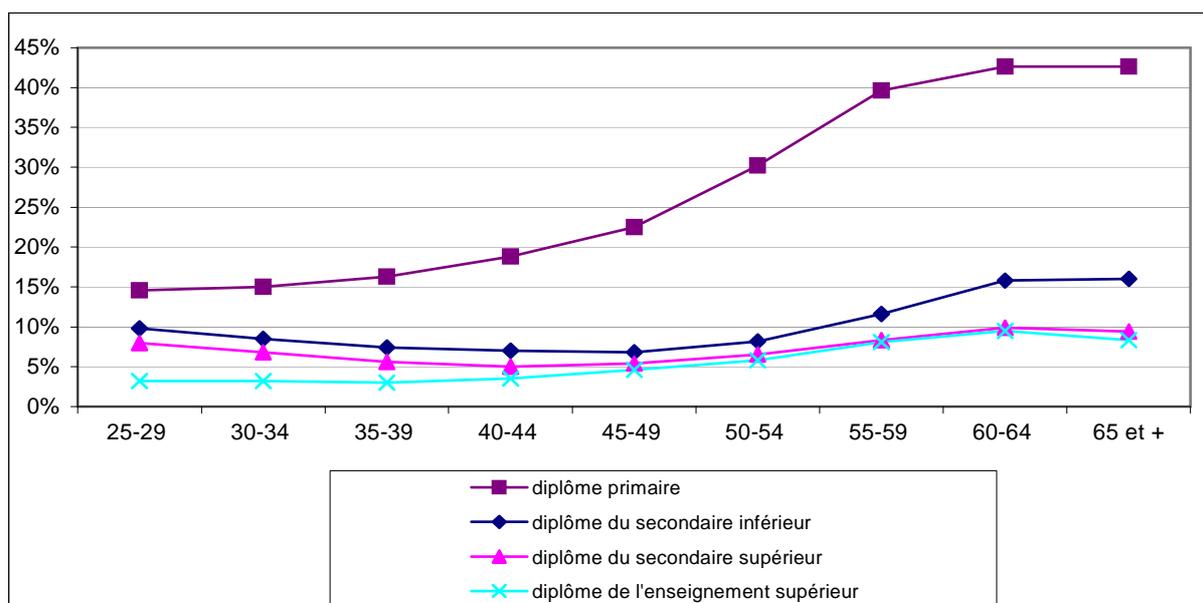
Graphique 6. Taux de scolarisation en Région wallonne par âge, selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si les taux de scolarisation des filles de 18 ans sont proportionnellement plus importants que ceux des garçons dans les trois régions, les situations sont loin d'être identiques : l'écart des taux de fréquentation entre garçons et filles en Wallonie et en Flandre est plus élevé qu'en Région bruxelloise. L'écart s'élève à 7,9% en Région wallonne (Graphique 6), soit 75,5% pour les garçons contre 83,4% pour les filles, et 7,4% en Région flamande (Graphique 4), soit 76% pour les garçons contre 83,4% pour les filles. Par contre en Région bruxelloise (Graphique 5), l'écart se rétrécit entre filles et garçons et ne représente que 3,4% (soit 79,2% pour les garçons et 82,6% pour les filles).

1.3 Durée de scolarisation par niveau, âge, sexe et région

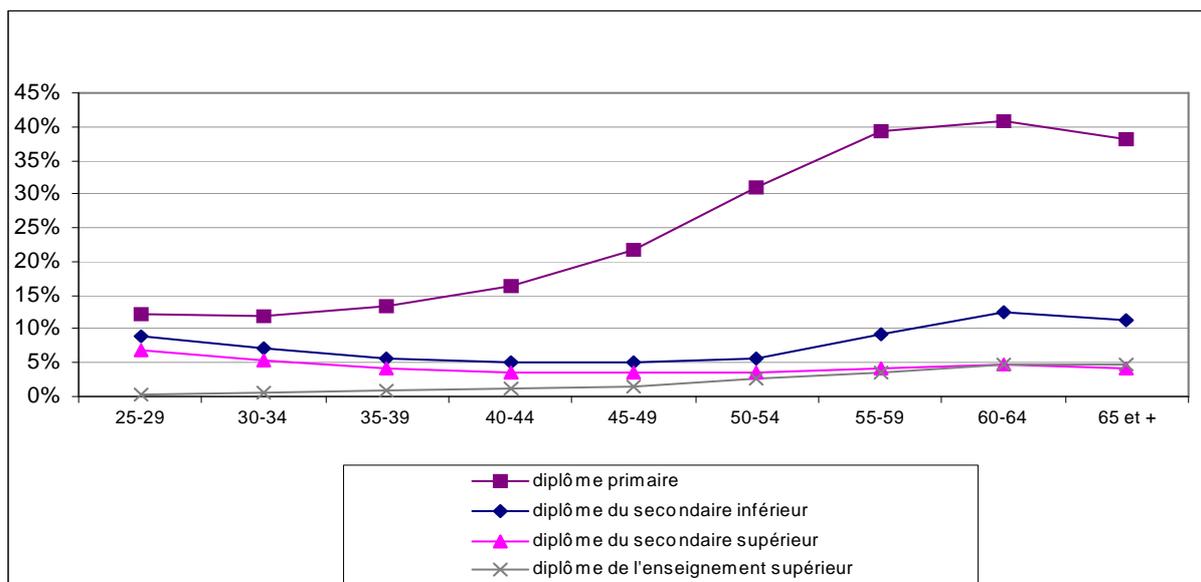
La durée de scolarisation et le retard scolaire sont appréciés à partir d'une durée dite « normale » du passage dans un niveau d'études. Tant pour l'enseignement primaire que secondaire, cette durée normale est définie comme égale ou inférieure à 6 années.

1.3.1 Durée de scolarisation et retard scolaire pour l'enseignement primaire



Graphique 7. Taux d'hommes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 8. Taux de femmes dont la scolarité dans le primaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et le niveau de diplôme le plus élevé obtenu.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le retard scolaire est apprécié par la durée plus longue que la normale de la scolarité dans l'enseignement primaire en distinguant les hommes et les femmes et le niveau de diplôme.

Les courbes sont relativement similaires pour les hommes et les femmes avec malgré tout un léger avantage de 2 à 3% pour les femmes.

De manière générale, les pourcentages du retard de scolarité augmentent avec les tranches d'âges.

La prise en compte du niveau de diplôme apporte une distinction nette entre le diplôme primaire et les autres diplômes.

Pour les personnes qui ont au maximum le diplôme du primaire et indépendamment du sexe, la durée de la scolarité dans le primaire est plus longue que pour les autres niveaux de diplôme, signe d'un taux d'échec plus important. Ce constat est amplifié lorsque l'on observe les classes d'âges plus élevées.

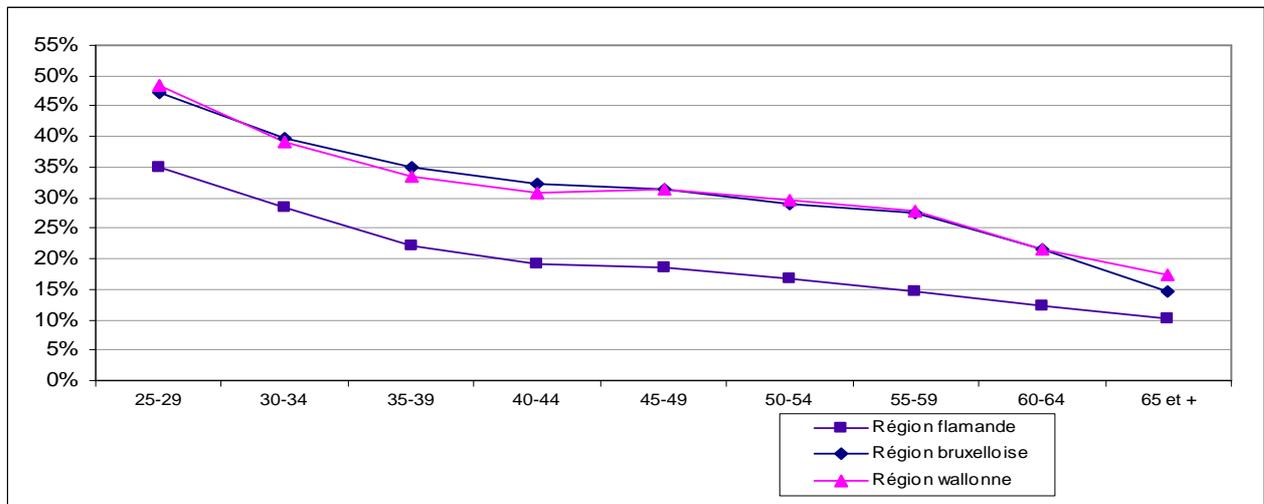
Les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont relativement peu nombreuses à développer une scolarité plus longue que la normale dans l'enseignement primaire. Ainsi, pour la tranche d'âges des 25-29 ans, on trouve 3,2% des hommes et 3% des femmes présentant une scolarité plus longue que la normale.

Lorsque l'on considère la distribution par région de domicile des personnes diplômées du primaire et dont la scolarité est plus longue que la "normale", la Région flamande se caractérise par un allongement de cette scolarité dans le primaire pour les catégories d'âge de 50 à 65 ans et plus. Pour les publics plus jeunes, la Région flamande rejoint les taux des deux autres régions.

Une hypothèse d'explication du retard en Région flamande reposerait sur le fait qu'il existait jusqu'en 1976 des classes dites du 4ème degré. Ces deux années constituaient en quelque sorte une 7ème et 8ème primaires. Elles existaient surtout dans les régions rurales et étaient fréquentées par deux types d'élèves:

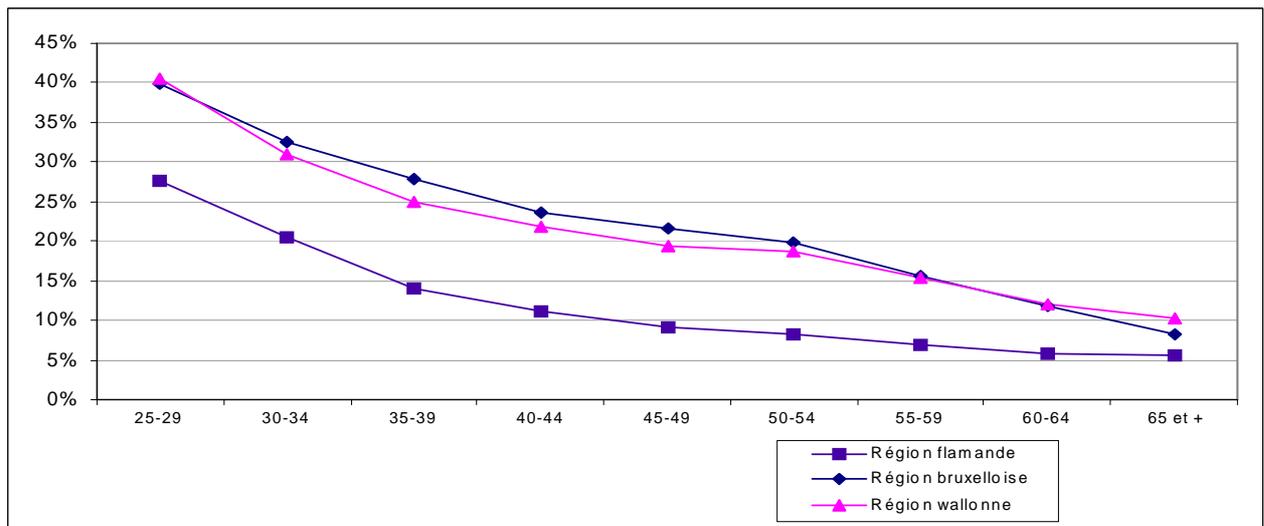
- des élèves qui prolongeaient ainsi leurs études primaires et ensuite arrêtaient ;
- d'autres qui, après ces années de "proximité", rejoignaient une école moyenne plus éloignée de leur domicile.

1.3.2 Durée de scolarisation et retard scolaire pour l'enseignement secondaire (Diplômés du secondaire supérieur)



Graphique 9. Taux d'hommes diplômés du secondaire supérieur⁸ dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 10. Taux de femmes diplômées du secondaire supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la "normale", selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le retard scolaire selon les catégories d'âge est apprécié par la durée plus longue que la normale de la scolarité dans l'enseignement secondaire en distinguant les hommes (Graphique 9) et les femmes (Graphique 10) et la région de résidence.

Les courbes selon les âges présentent des allures similaires pour les hommes et les femmes.

Trois constats principaux peuvent être avancés.

Le premier concerne la différence entre les régions. Alors que les courbes de la Région wallonne et bruxelloise se superposent quasiment, la Région flamande se caractérise par des retards scolaires

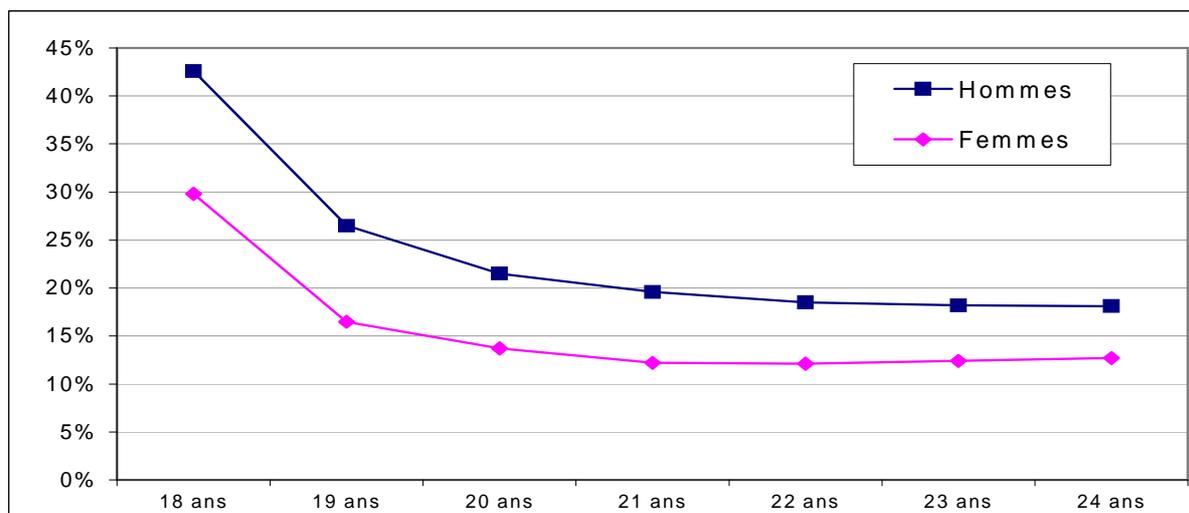
⁸ Les graphiques 9 et 10 concernent uniquement les personnes dont le diplôme le plus élevé obtenu est le diplôme du secondaire supérieur.

moins importants et cela indépendamment des catégories d'âge si l'on excepte les 65 ans et plus. Ainsi pour les 25-29 ans, le taux de retard atteint 35% pour les hommes en Région flamande contre 47,2% en Région bruxelloise et 48,5% en Région wallonne.

Le deuxième constat est relatif à la variable genre. Les femmes passent moins de temps dans l'enseignement secondaire : pour les 25-29 ans, le taux descend à 27,6% en Région flamande ce qui représente une diminution de 7,4% par rapport aux hommes. Dans les deux autres régions, le taux chez les femmes est également inférieur par rapport aux hommes: de 7,3% en Région bruxelloise et de 7,9% en Région wallonne.

Le troisième constat est précisément ce taux élevé de retard dans l'enseignement secondaire et la courbe ascendante prise depuis quelques années. En effet, ce taux a été multiplié par deux sur une période de trente ans.

Une des hypothèses pourrait être l'allongement de la scolarité et la prolongation de la scolarité obligatoire qui a permis de maintenir à l'école un certain nombre d'élèves en échec et en retard de scolarité.



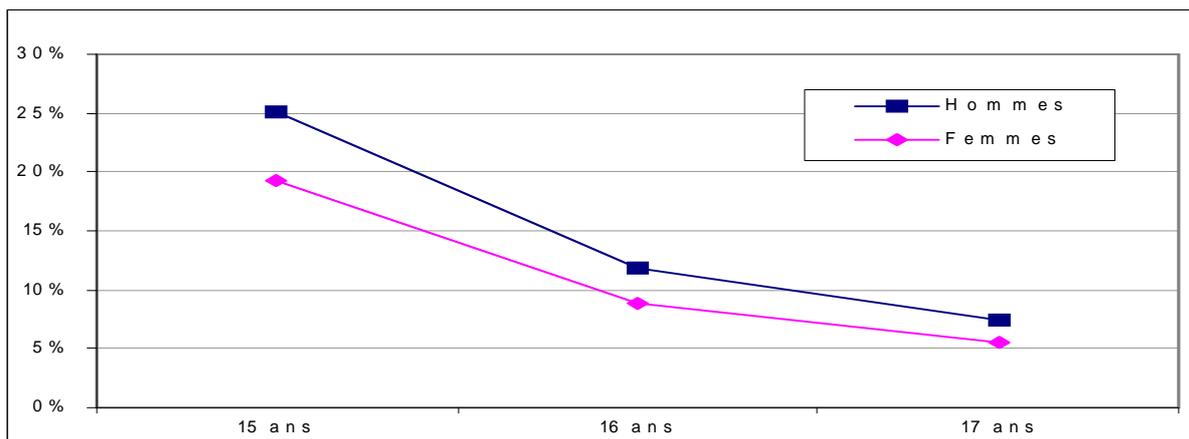
Graphique 11. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on considère la population des jeunes de 18 à 24 ans (Graphique 11), nous pouvons faire deux commentaires principaux.

En premier lieu, il faut mentionner le taux élevé de jeunes de 18 à 24 ans ne possédant pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Ce taux varie de 42,6% des jeunes hommes de 18 ans à 18,1% des jeunes hommes de 24 ans.

En second lieu, la différence entre hommes et femmes est marquante et est moins défavorable pour les femmes. Le taux des jeunes hommes de 24 ans n'ayant pas le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (18,1%) est supérieur à celui des jeunes femmes (12,7%).

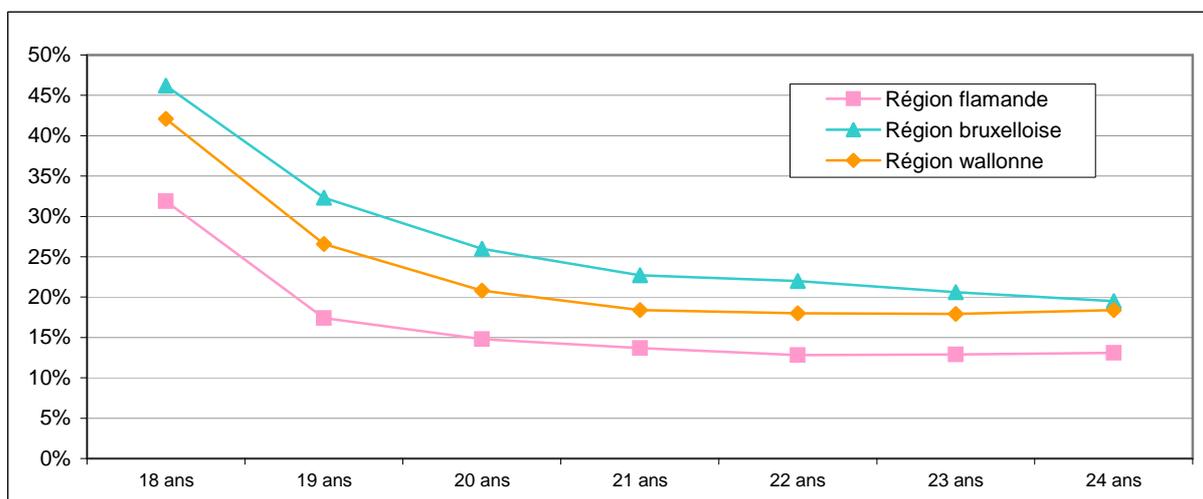


Graphique 12. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

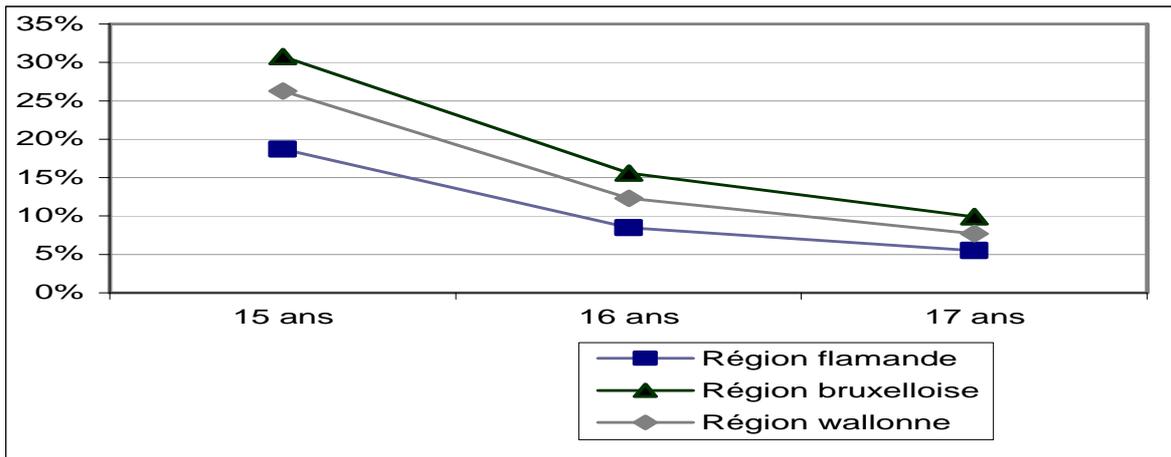
Si l'on considère à présent les étudiants de 15 à 17 ans qui n'ont pas encore obtenu le diplôme du secondaire inférieur (Graphique 12), le taux atteint 22,3% pour les jeunes de 15 ans et descend ensuite à 10,4% et 6,6% à 16 et 17 ans. Ce taux est certes moins important que pour l'enseignement secondaire supérieur, mais reste élevé. La situation est plus préoccupante pour les étudiants que pour les étudiantes.

La comparaison par région de domicile met en évidence un retard plus prononcé en Région bruxelloise par rapport aux deux autres régions, que ce soit au niveau du secondaire supérieur (Graphique 13) ou du secondaire inférieur (Graphique 14). Les écarts les plus importants se retrouvent entre la Région bruxelloise et la Région flamande, et plus particulièrement chez les étudiants de 19 ans en ce qui concerne le secondaire supérieur (14,9% de différence en faveur des étudiants en Région flamande) et chez les étudiants de 15 ans en ce qui concerne le secondaire inférieur (12,1% de différence).



Graphique 13. Taux de personnes n'ayant pas le diplôme secondaire supérieur, selon l'âge et la région de domicile.

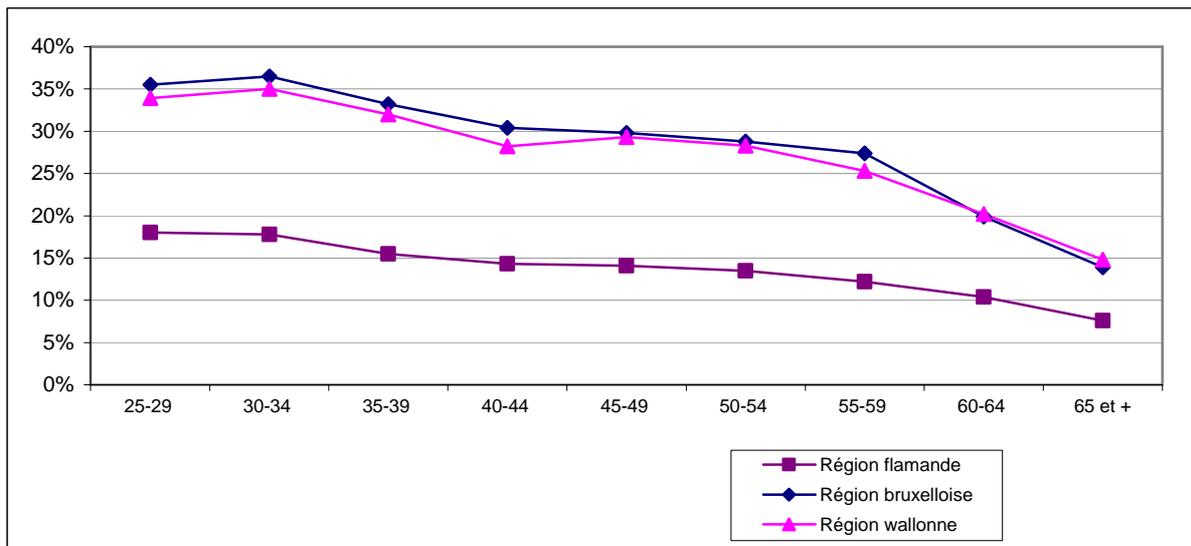
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 14. Taux de personnes n'ayant pas encore obtenu le diplôme secondaire inférieur, selon l'âge et la région de domicile.

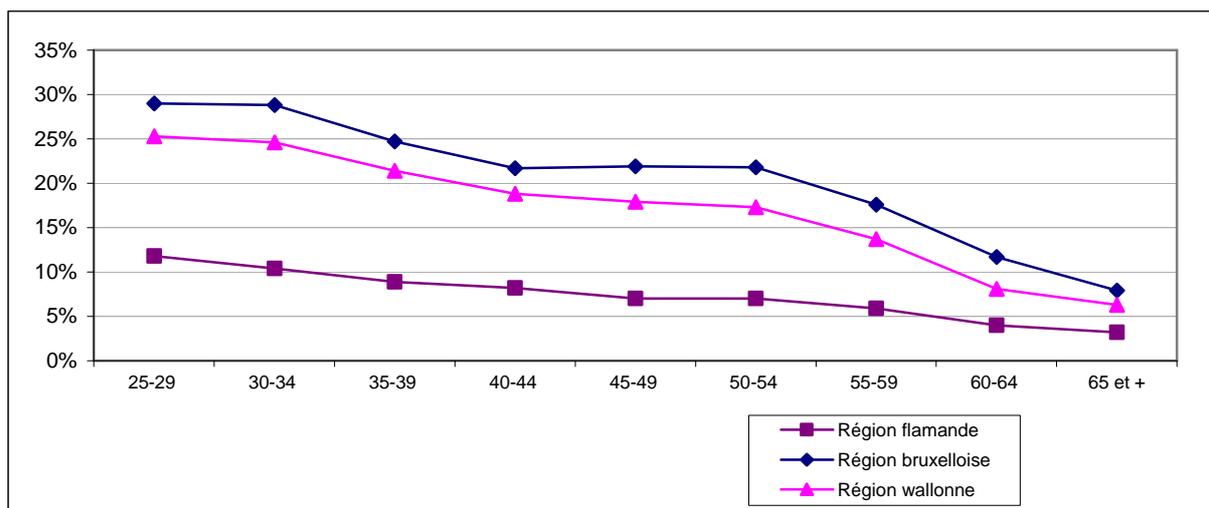
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

1.3.3 Durée de scolarisation et retard scolaire pour l'enseignement secondaire (diplômés de l'enseignement supérieur).



Graphique 15. Taux d'hommes diplômés du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 16. Taux de femmes diplômées du supérieur dont la scolarité dans le secondaire est plus longue que la normale, selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les taux de retard en fonction de l'âge chez les diplômés de l'enseignement supérieur présentent un profil similaire à ceux concernant les diplômés de l'enseignement secondaire uniquement, dans la mesure où l'on constate également une différence en faveur de la Région flamande et moins de retard pour les étudiantes.

Les taux de retard chez les diplômés de l'enseignement supérieur restent élevés, même si par rapport aux diplômés de l'enseignement secondaire uniquement, ils sont moins importants: on observe par exemple, pour les 25-29 ans, une différence de 17,1% en Région flamande, 11,9% en Région bruxelloise et 15,9% en Région wallonne.

1.4 Conclusions

En ce qui concerne la scolarité, les constats suivants peuvent être dégagés.

- La proportion de répondants qui se déclarent aux études atteint le maximum pendant l'obligation scolaire.
- Après l'âge d'obligation scolaire, le taux diminue évidemment avec l'âge mais il n'empêche que plus des trois quarts des jeunes suivent encore des études au delà de 18 ans.
- Ce taux s'avère plus important chez les jeunes femmes entre 18 et 22 ans.

En dehors du taux de scolarisation actuel, la durée de la scolarisation et le retard scolaire ont pu être abordés en ce qui concerne les personnes déjà diplômées. Le retard scolaire a été apprécié par rapport à une durée dite « normale » (6 ans) du passage dans un niveau d'études et a mis en évidence l'importance de plusieurs facteurs.

- La prise en compte du niveau de diplôme apporte une distinction nette entre le diplôme primaire et les autres diplômes.
- Pour les personnes qui ont au maximum le diplôme du primaire et indépendamment du sexe, la durée de la scolarité dans le primaire est plus longue que pour les autres niveaux de diplôme, signe d'un taux d'échec plus important. Ce constat est amplifié lorsque l'on observe les classes d'âge plus élevées.
- Pour l'enseignement secondaire supérieur, la Région flamande présente des retards scolaires moins importants.

- Dans tous les cas, parmi les diplômés du secondaire, les femmes passent moins de temps que les hommes dans ce niveau d'enseignement.
- Si l'on compare les retards en primaire et en secondaire, on relèvera une inversion des tendances : en primaire le retard est moins important pour les classes d'âge les plus jeunes par rapport aux plus âgées et inversement pour le secondaire, où l'on constate une augmentation du taux de retard pour les jeunes générations.

2 Niveau de diplôme et domaines d'études

2.1 Lieu d'obtention du diplôme

2.1.1 Diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger

Personnes de 15 et plus						
déclarant avoir suivi un enseignement				Déclarant ne jamais avoir suivi un enseignement	Non réponse à cette question	TOTAL
Lieu d'obtention du diplôme						
à l'étranger	en Belgique	non rempli	Total			
404.990	6.108.953	1.097.844	7.611.787	314.877	564.865	8.491.529

Tableau 1. Question 9c : Où avez vous terminé ce niveau ?

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

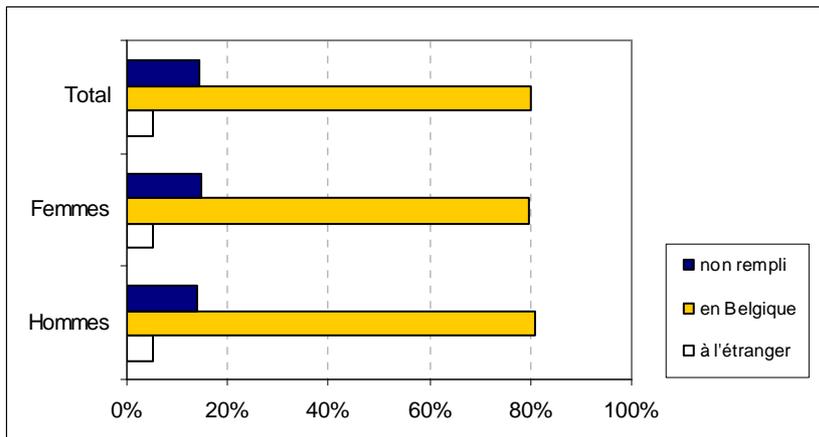
Parmi la population de 15 ans et plus ayant participé au recensement (8.491.529 personnes), 314.877 ont déclaré n'avoir jamais suivi d'enseignement, dont 140.707 hommes (3,5%) et 174.170 femmes (4,1%). 564.865 individus n'ont pas fourni les renseignements nécessaires pour déterminer leur niveau d'instruction ou le lieu d'obtention de leurs diplômes éventuels.

Parmi les individus ayant confirmé avoir suivi un enseignement (7.611.787), 6.108.953 ont déclaré avoir obtenu leur diplôme le plus élevé en Belgique contre 404.990 à l'étranger.

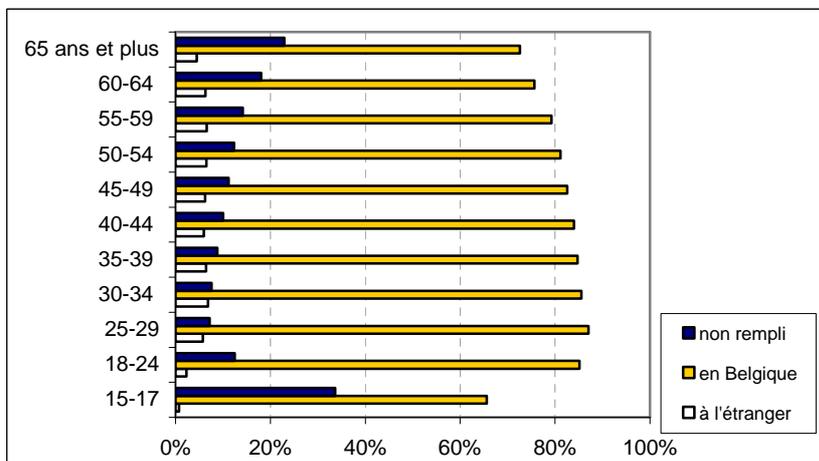
2.1.2 Diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger par âge et par sexe

Dans les graphiques et les tableaux qui suivent, les informations collectées portent uniquement sur les personnes ayant suivi un enseignement.

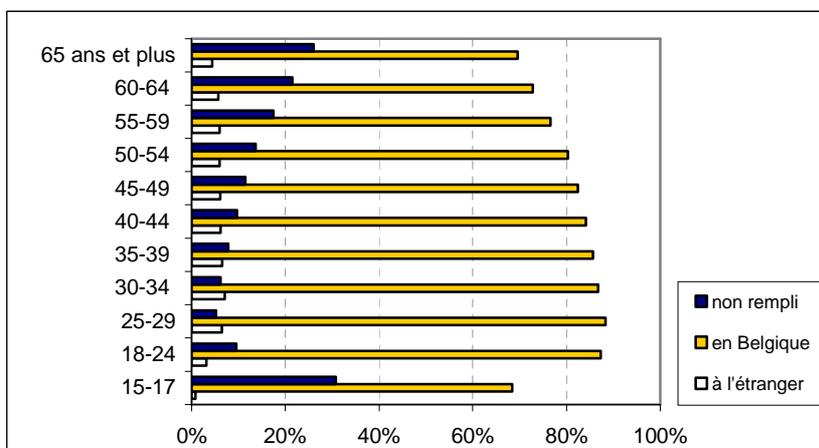
Le graphique 17 ne révèle pas de différences dans la répartition femmes/hommes selon le lieu d'obtention du diplôme: 80,7% de la population masculine et 79,8% de la population féminine possèdent un diplôme de fin d'études délivré en Belgique, contre 5,3% des hommes et des femmes qui déclarent avoir obtenu un diplôme à l'étranger. Il faut cependant signaler le très haut taux de non réponse à cette question aussi bien chez les hommes (14%) que chez les femmes (14,9%).



Graphique 17. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé par sexe
 Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



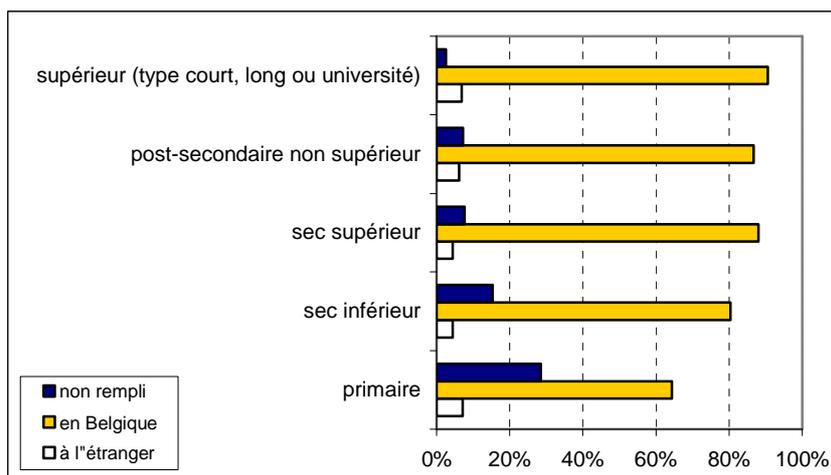
Graphique 18. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les hommes
 Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 19. Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon l'âge chez les femmes
 Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

A la lecture des graphiques présentant pour chaque classe d'âges, le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé chez les hommes (Graphique 18) et chez les femmes (Graphique 19), il ne semble pas y avoir de grande variation en fonction de l'âge, du moins en ce qui concerne les classes d'âge pour lesquelles le taux de non réponse reste relativement faible. Les différences observées dans la répartition entre les diplômes belges et étrangers pour les classes d'âge aux deux extrémités, pour lesquelles les taux de non réponse sont par contre très élevés, ne sont pas aisément interprétables.

2.1.3 Diplôme le plus élevé obtenu en Belgique et à l'étranger par niveau d'enseignement



Graphique 20 : Lieu d'obtention du diplôme le plus élevé selon le niveau de diplôme le plus élevé

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Ce graphique présente pour les différents niveaux de diplôme le plus élevé, la répartition entre les diplômes délivrés en Belgique et à l'étranger. La part des personnes diplômées de l'enseignement secondaire supérieur en Belgique représente 88%, contre seulement 4,3% de diplômes délivrés à l'étranger. Parmi l'ensemble des personnes qui ont déclaré avoir obtenu un diplôme supérieur, 90,6% l'ont obtenu en Belgique et 6,8% à l'étranger. En ce qui concerne le niveau primaire et secondaire inférieur, les taux de non réponse sont trop élevés pour toute interprétation.

2.2. Niveau de diplôme et forme d'enseignement

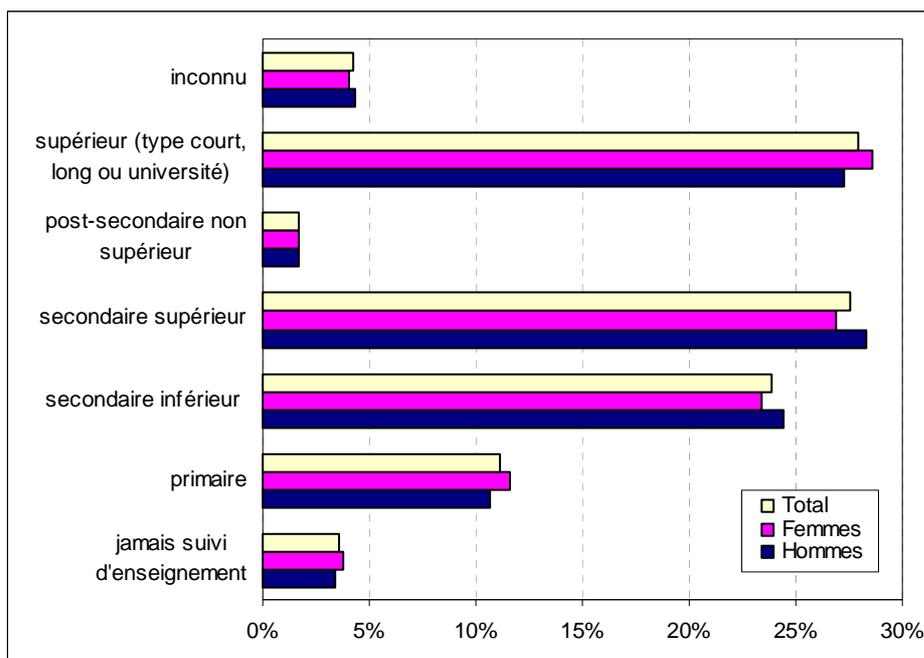
Cette section s'attache à décrire le niveau de diplôme le plus élevé obtenu selon le sexe, d'une part, et selon les régions de domicile, d'autre part.

2.2.1 Niveau de diplôme le plus élevé et forme d'enseignement par sexe

Parmi la population de 25 à 64 ans résidant en Belgique, plus d'une personne sur deux (57,1% ou 3.046.653) a obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur au moins (Graphique 20). Le reste de la population est composé de personnes ayant obtenu le secondaire inférieur (23,9%) ou le primaire (11,1%). La proportion de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement est faible (3,6%) mais pourrait être sous-estimée si l'on fait l'hypothèse que ces personnes pourraient avoir plus tendance à ne pas répondre aux questions concernant la scolarité (4,2% de non réponses).

On peut également souligner que plus d'une personne sur quatre a poursuivi avec fruit des études dans l'enseignement supérieur (27,9% ou 1.487.297). La population de ces diplômés hautement qualifiés sera par ailleurs décrite plus en détails au point 2.6.

En ce qui concerne le niveau de diplôme, les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas flagrantes: le taux de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est à peine plus important parmi les hommes (28,3% ou 750.110 individus contre 26,9% ou 716.758 femmes) et celui des diplômés de l'enseignement supérieur est par contre légèrement plus élevé chez les femmes (28,5% ou 760.799 contre 27,2% ou 726.498 hommes).



Graphique 21. Niveau du diplôme le plus élevé de la population de 25 à 64 ans selon le sexe

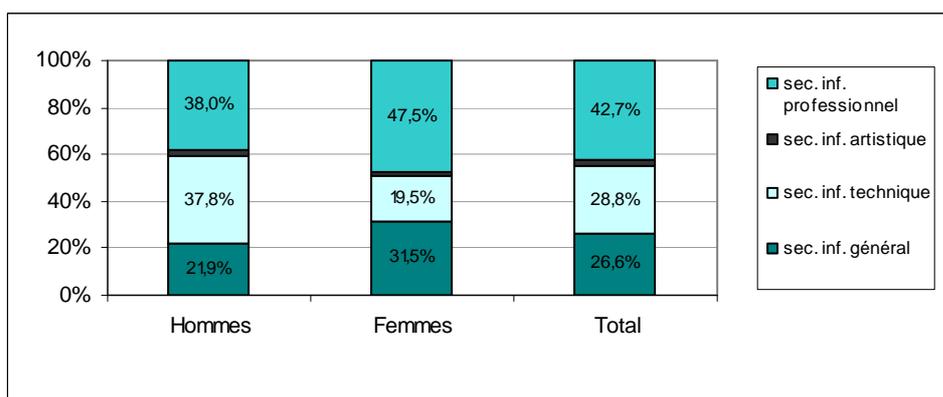
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

	Jamais suivi d'enseignement	primaire	sec. inférieur	sec supérieur	supérieur (type court, long ou université)	inconnu	Effectifs
Hommes							
de 18 à 24 ans	0.9%	2.7%	19.9%	58.1%	16.1%	2.3%	428.735
de 25 à 34 ans	1.9%	3.1%	17.6%	40.9%	33.9%	2.6%	676.379
de 35 à 64 ans	3.9%	13.2%	26.7%	26.2%	25.0%	4.9%	1.990.203
65 ans et plus	6.6%	33.8%	21.2%	13.2%	11.5%	13.6%	702.605
Total	3.7%	14.1%	23.3%	30.0%	23.1%	5.8%	3.797.922
Femmes							
de 18 à 24 ans	0.8%	1.8%	12.9%	58.1%	24.6%	1.8%	419.888
de 25 à 34 ans	1.9%	2.7%	13.8%	36.9%	42.6%	2.1%	667.831
de 35 à 64 ans	4.4%	14.6%	26.6%	25.8%	23.8%	4.8%	1.997.712
65 ans et plus	7.0%	39.2%	21.9%	10.4%	6.1%	15.4%	1.002.856
Total	4.3%	17.4%	21.9%	27.1%	22.6%	6.6%	4.088.287
TOTAL H+F	4.0%	15.8%	22.6%	28.5%	22.8%	6.2%	7.886.209

Tableau 2 : Niveau de diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

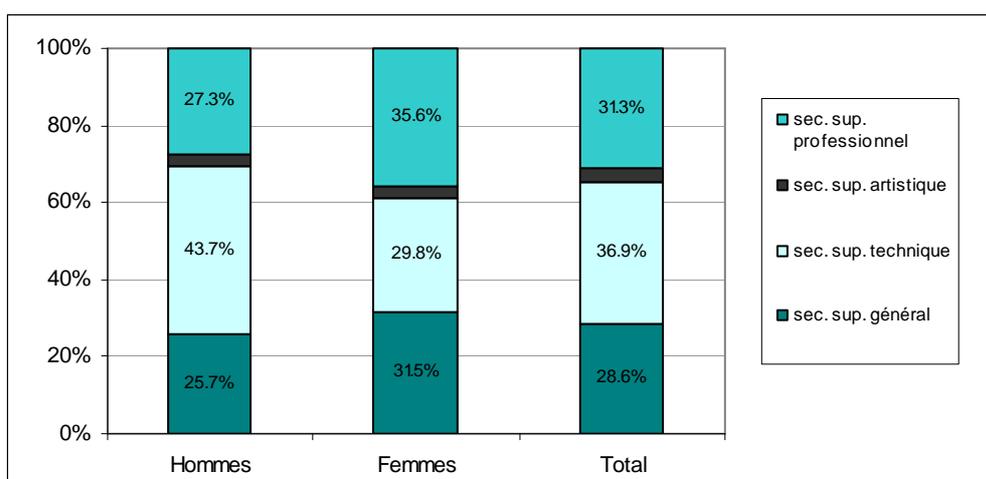
L'analyse des réponses concernant le niveau de diplôme le plus élevé permet également de calculer la part respective de chaque forme d'enseignement secondaire chez les diplômés de 25 à 64 ans. En ce qui concerne le niveau secondaire inférieur (Graphique 22), la part de diplômés issus de la filière générale est plus importante chez les femmes (31,5%) que chez les hommes (21,9% ou 142.269). On constate la même tendance en ce qui concerne la filière professionnelle (47,5% chez les femmes contre 38% chez les hommes), alors que ce n'est pas le cas pour la filière technique, où la part des diplômés est plus importante chez les hommes (37,8% contre 19,5% chez les femmes) avec une différence en termes d'effectifs du simple au double (245.688 hommes contre 121.466 femmes). Quant à la filière artistique, très peu de diplômés, hommes ou femmes en sont issus (1,9% ou 24.755 individus).



Graphique 22. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Au niveau de l'enseignement secondaire supérieur (Graphique 24), on peut observer les mêmes constats en termes de différences entre hommes et femmes. La proportion de diplômés du général et du professionnel est légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Celles-ci se répartissent de la manière suivante entre les deux formes: 31,5% dans la forme générale contre 25,7% pour les hommes, et 35,6% dans la forme professionnelle contre 27,3% pour les hommes. A l'inverse, la part de diplômés secondaire supérieur technique est plus importante parmi les hommes (43,7% ou 329.270) que parmi les femmes (29,8% ou 213.247).



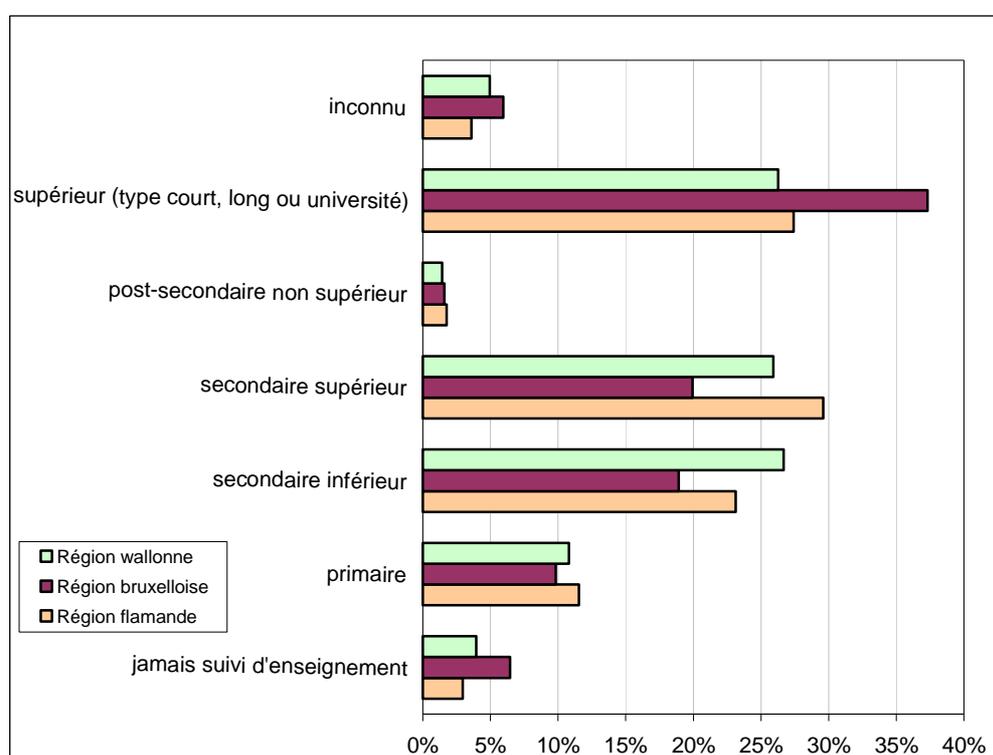
Graphique 23. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

2.2.2 Niveau de diplôme le plus élevé et forme d'enseignement par région de domicile

La comparaison avec les données de recensement de 1991 peut être faite pour la population âgée de 25 à 64 ans.⁹ Comme en 1991, la Région bruxelloise se distingue des deux autres Régions (Graphique 24). C'est à Bruxelles que la part des diplômés de l'enseignement supérieur est la plus importante, soit 37,3% contre 27,4% en Flandre et 26,3% en Wallonie. On y constate également le taux le plus élevé de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement (6,4%). Il faut noter cependant que les effectifs dans les trois régions sont très différents en termes de grandeur: la Région bruxelloise ne compte que 172.404 diplômés du supérieur contre 446.423 en Région wallonne et 868.470 en Région flamande, et 29.826 personnes sans aucun diplôme contre 67.080 en Région wallonne et 93.749 en Région flamande.

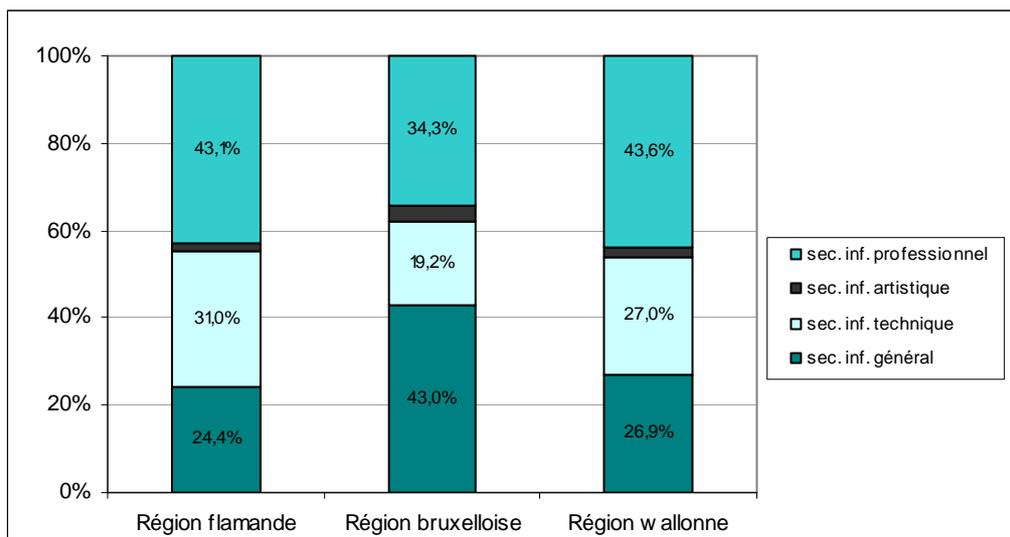
A l'inverse du constat concernant l'enseignement supérieur, la part des diplômés de l'enseignement secondaire en Région bruxelloise se situe en troisième position. Ainsi, la part des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur atteint 29,6% en Région flamande, contre 25,9% en Région wallonne et 19,5% en Région bruxelloise. Le taux de diplômés de l'enseignement secondaire inférieur est plus élevé en Wallonie (26,7%) qu'en Flandre (23,1%) et à Bruxelles (18,9%).



Graphique 24. Niveau de diplôme de la population de 25 à 64 ans selon la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

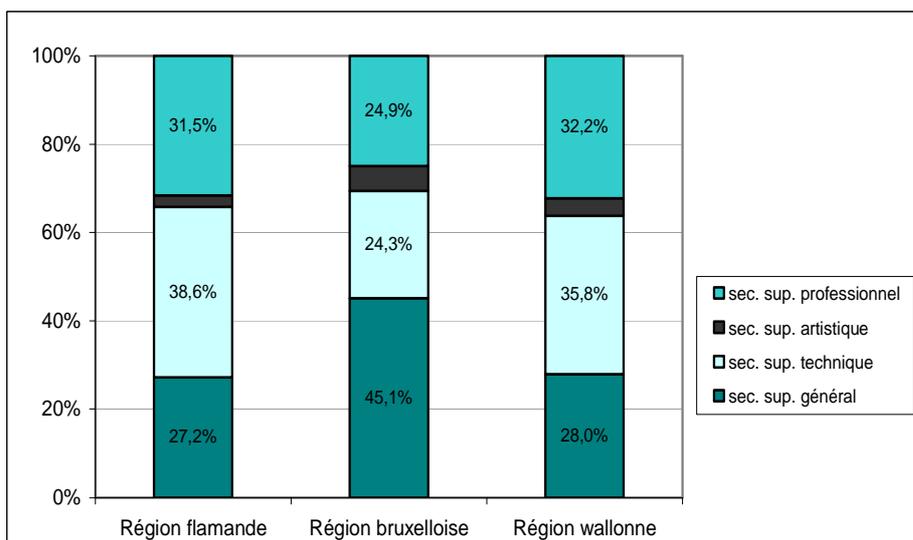
⁹ Lors du recensement de 1991, le questionnaire distinguait explicitement la population scolarisée et non-scolarisée, ce qui n'est plus le cas en 2001. Sélectionner les classes d'âge à partir de 25 ans seulement permet d'éliminer une part des individus encore aux études.



Graphique 25. Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire inférieur, selon la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on compare la répartition entre les formes d'enseignement dans les trois régions, on constate qu'à nouveau la Région bruxelloise se différencie des deux autres régions. Elle présente une plus grande proportion de diplômés issus de l'enseignement général, que ce soit au niveau du secondaire inférieur (Graphique 25) ou supérieur (Graphique 26). Ainsi, en ce qui concerne le secondaire inférieur, 43% des diplômés en Région bruxelloise ont suivi la filière générale contre seulement 26,9% en Région wallonne et 24,4% en Région flamande. De même pour le secondaire supérieur, 45,1% des diplômés en Région bruxelloise ont suivi la filière générale contre 28% en Région wallonne et 27,2% en Région flamande.



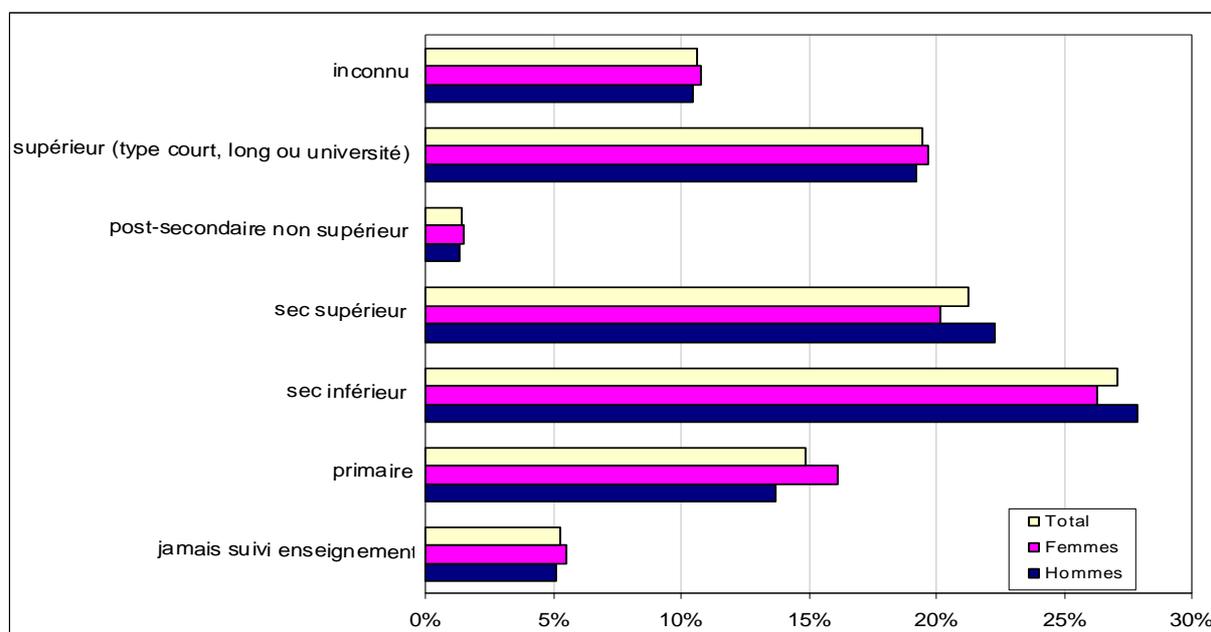
Graphique 26: Répartition entre les formes d'enseignement parmi les diplômés de 25 à 64 ans de l'enseignement secondaire supérieur, selon la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

2.2.3 Niveau de diplôme le plus élevé en Communauté germanophone

Même si l'approche retenue ne prend en considération que les niveaux fédéral et régionaux et pas les communautés, il nous semblait pertinent de présenter également quelques résultats pour la communauté germanophone. Notre choix s'est porté sur le niveau de diplôme.

Le graphique 27 présente le niveau du diplôme le plus élevé de la population de 25 à 64 ans en Communauté germanophone¹⁰ qui compte 36.943 personnes (dont 18.726 hommes et 18.217 femmes) ayant participé au recensement. On constate que les diplômé(e)s du secondaire inférieur constituent la part la plus importante (27,1%) parmi cette population. Vient ensuite la catégorie de ceux qui ont obtenu le diplôme secondaire supérieur avec 22,6% (dont 1,4% ont un diplôme post-secondaire non supérieur). La part des personnes aux deux extrêmes du niveau de diplôme atteint quasiment les mêmes proportions: les personnes les plus qualifiées, à savoir les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur représentent 19,4% et les personnes les moins qualifiées 20,2% (14,9% ont uniquement le diplôme primaire et 5,3% n'ont jamais suivi d'enseignement). On ne constate pas de différences marquantes en fonction du sexe: les femmes sont très légèrement plus nombreuses à être uniquement diplômées du primaire (16,1% contre 13,7 chez les hommes).



Graphique 27. Niveau de diplôme le plus élevé des 25-64 ans en Communauté germanophone, selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La part des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur est moins élevée dans l'ensemble des communes germanophones (19,4%) que dans l'ensemble de la Région wallonne (26,3%). Il en va de même en ce qui concerne les diplômé(e)s du secondaire supérieur (21,2% contre 25,9% en Région wallonne). La part des diplômé(e)s du primaire uniquement y est au contraire plus importante (14,9% contre 10% en Région wallonne).

Nous pouvons formuler plusieurs hypothèses.¹¹

¹⁰ La Communauté germanophone est composée de 9 communes, à savoir Kelmis, Lontzen, Raeren, Eupen, Bütgenbach, Büllingen, Amel, St. Vith et Burg Reuland.

¹¹ Avec l'aide de Mme Christiane Lentz de l'Agence pour l'Emploi de la Communauté germanophone et Mme Cynthia Michels du Conseil économique et social de la Communauté germanophone

On estime généralement qu'un nombre important de diplômés de l'enseignement supérieur quitte le territoire de la Communauté germanophone à la recherche de postes de travail plus qualifiés. Ces diplômés sont davantage mobiles, leurs connaissances linguistiques favorisant une carrière à l'étranger.

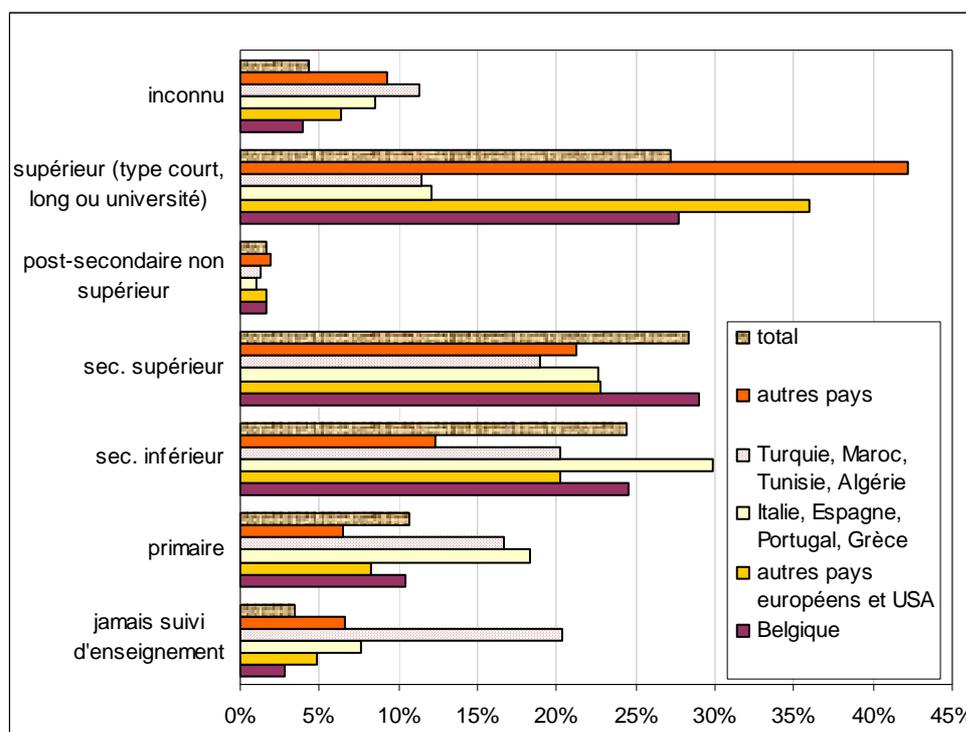
Le territoire de la Communauté germanophone est historiquement rural et tourné vers l'agriculture et l'artisanat. On peut supposer que parmi la population plus âgée, la tendance à poursuivre des études était réduite.

L'apprentissage des classes moyennes est très bien développé dans la région et valorisé par les entreprises. La population plus jeune pourrait être attirée par ce système de formation au détriment de l'enseignement technique et professionnel.

Enfin, plus de 10% de la population est constitué d'Allemands ayant suivi une scolarité en Allemagne. Il est possible que ceux-ci n'aient pas rempli correctement le questionnaire.

2.2.4 Niveau de diplôme le plus élevé selon la nationalité

2.2.4.1 Niveau de diplôme le plus élevé selon la nationalité et le sexe



Graphique 28. Niveau de diplôme le plus élevé chez les hommes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.

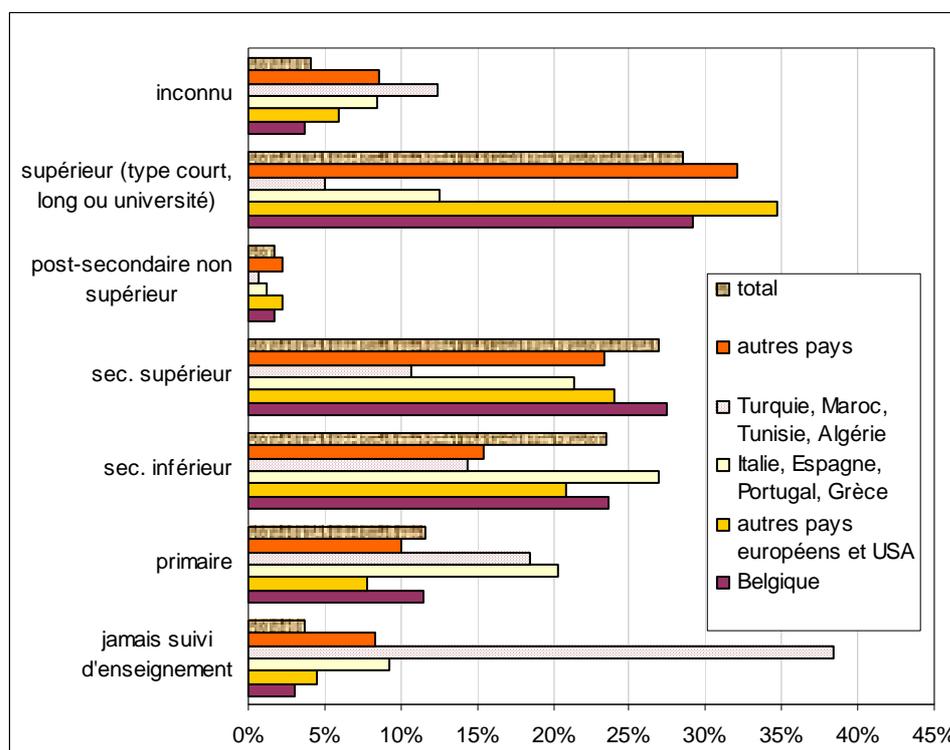
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on compare les niveaux de diplôme entre les hommes (Graphique 28) et les femmes (Graphique 29) de 25 à 64 ans, on constate des situations différentes en fonction de la nationalité. Pour la population belge, on n'observe quasi aucun écart entre les sexes: la part des femmes diplômées de l'enseignement supérieur est à peine plus importante (29,2%) que celle des hommes (27,7%), et celles des hommes diplômés du secondaire supérieur (30,6%) est légèrement plus élevée que celles des femmes (29,1%).

En ce qui concerne les autres nationalités¹², elles ont été regroupées pour ce type d'analyse en fonction du type d'immigration auquel ces pays ont été liés¹³, ainsi que de leur profil du point de vue de niveau de diplôme le plus élevé. Ainsi, même s'ils existent parfois de légères variations entre les nationalités, les populations du sud de l'Europe (de nationalité italienne, espagnole, portugaise et grecque) résidant en Belgique, présentent des tendances similaires en termes de niveau de diplôme et forment donc un seul groupe de nationalité. De même, les populations de nationalité turque, marocaine, algérienne et tunisienne ont été regroupées, même s'il faut remarquer que la population tunisienne est globalement un peu plus qualifiée que les autres nationalités de ce groupe.

Contrairement à la population belge, on observe chez les populations étrangères des différences marquées en fonction du sexe, en particulier parmi les personnes de nationalité turque ou originaire du Maghreb, où 38,4% des femmes n'ont jamais suivi aucun enseignement, c'est-à-dire un taux près de deux fois plus élevé que celui de leurs homologues masculins (20,2%). Il faut remarquer également que ce taux correspond à plus de 10 fois celui des femmes belges (3%). Par ailleurs, la part de diplômés de l'enseignement supérieur est deux fois moins élevée chez les femmes (5,1%) que chez les hommes (11,5%) dans cette même population.

Parmi les nationalités du Sud de l'Europe, les écarts entre hommes et femmes existent surtout pour ce qui concerne l'infra-scolarisation qui touche 29,5% des femmes (20,3% sont diplômées du primaire et 9,2% n'ont jamais été scolarisées) par rapport à 25,8% des hommes (18,2% sont diplômés du primaire et 7,6% n'ont jamais été scolarisés). Par contre, hommes et femmes de ce groupe de nationalités sont diplômés dans les mêmes proportions de l'enseignement supérieur (12,1% chez les hommes, 12,5% chez les femmes) et de l'enseignement secondaire supérieur (22,6% chez les femmes et 23,6% chez les hommes).



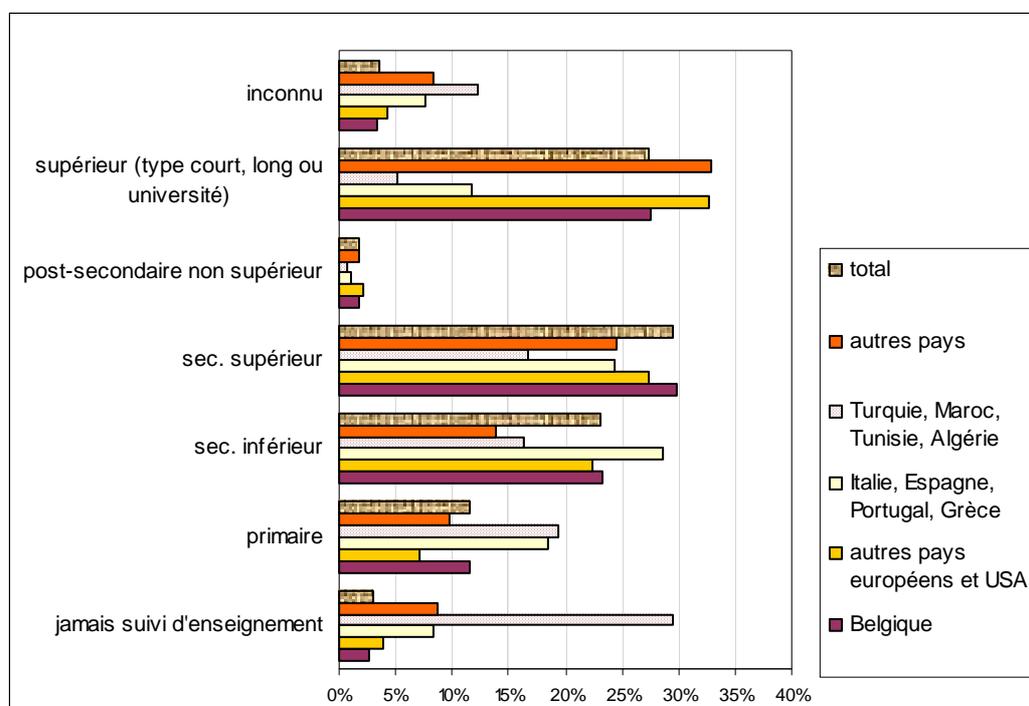
¹² Pour une analyse plus détaillée de la population selon la nationalité au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, on peut se référer au travail de Willaert, D. et Deboosere, P. Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Interface Demography – Vakgroep Sociaal Onderzoek – Vrije Universiteit Brussel, 2005.

¹³ La Belgique a signé des conventions bilatérales de main d'œuvre entre 1946 et 1968, d'abord avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, et ensuite avec le Maroc, la Turquie, la Tunisie, l'Algérie et l'ex-Yougoslavie.

Graphique 29. Niveau de diplôme le plus élevé chez les femmes de 25 à 64 ans, selon la nationalité.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne le taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement, l'énorme écart entre les hommes et les femmes de nationalité turque et des pays maghrébins, observé au niveau national, se confirme au niveau des trois régions, même s'il est légèrement inférieur en Région flamande (16,9% d'écart) par rapport à la Région bruxelloise (19%) et la Région wallonne (18,7%). Pour cette même population, l'écart entre les hommes et les femmes est également plus faible en Région flamande lorsque l'on observe le taux de diplômés de l'enseignement supérieur : 4% contre 7,8% en Région bruxelloise et 8,4% en Région wallonne. Si cet écart est moins important, il faut cependant ajouter que la Région flamande présente pour ce groupe de nationalités les taux les moins élevés parmi les trois régions: les hommes diplômés de l'enseignement supérieur représentent 7,1% contre 14,3% en Région bruxelloise et 13% en Région wallonne. Les femmes sont seulement 3,1% en Région flamande contre 6,5% en Région bruxelloise et 5,6% en Région wallonne.

2.2.4.2 Niveau de diplôme le plus élevé selon la nationalité et la région de domicile



Graphique 30. Niveau de diplôme le plus élevé en Région flamande (25-64 ans) selon la nationalité.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

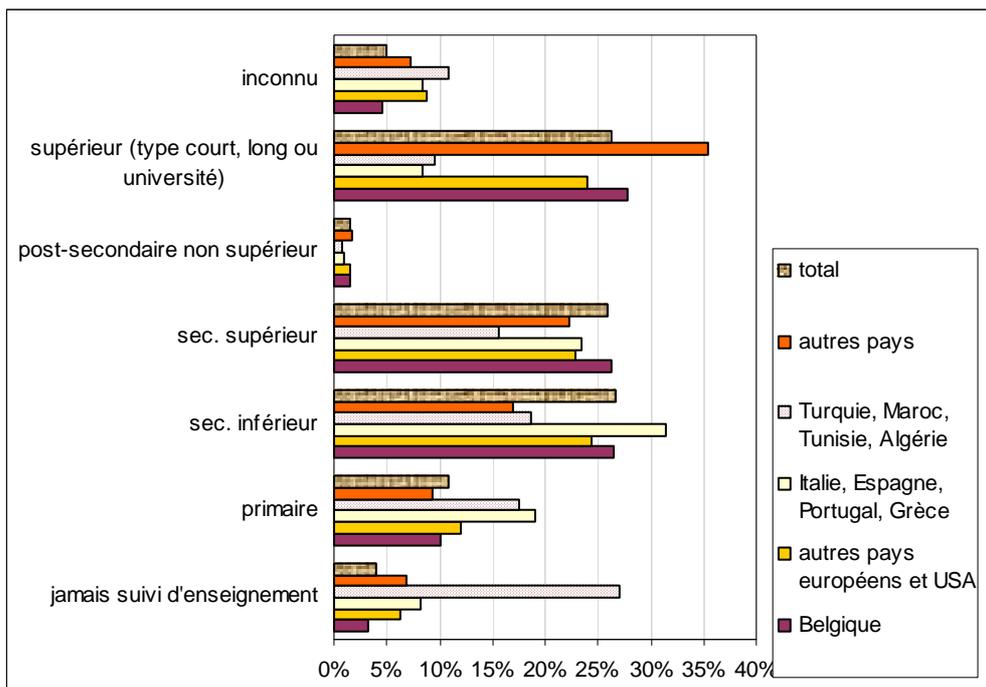
Parmi sa population totale âgée de 25-64 ans, la Région bruxelloise compte avec 27,8% (127.021 personnes) la part la plus importante de personnes de nationalité étrangère, tandis que la Région flamande la part la moins importante avec 4,8% (150.839). La Région wallonne se situe au milieu avec 10,8% (182.295).

Etant donné le poids des communautés étrangères en Région bruxelloise, il peut être intéressant de voir si la variable de la nationalité permet d'apporter des éclaircissements sur les différences observées en matière de niveau de diplôme (Graphique 24) entre la Région bruxelloise et les autres régions. Pour rappel, c'est en Région bruxelloise que l'on constate d'une part, la proportion la plus importante de

diplômé(e)s de l'enseignement supérieur et d'autre part, de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement

Si l'on procède d'abord à une analyse du niveau de diplôme en fonction de la nationalité au sein de chaque région, on peut constater qu'en Région flamande (Graphique 30), la population de nationalité turque et des pays du Maghreb présente un taux largement plus élevé de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement, par rapport aux autres nationalités: près de 29,5% contre 8,3% pour les pays de l'Europe du Sud, 3,9% pour les autres Pays d'Europe et les Etats-Unis, et 2,6 % pour les Belges. C'est également cette population qui présente le taux le moins élevé de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur: 5,1% contre 27,6% chez les Belges. Viennent ensuite les nationalités du Sud de l'Europe avec 11,6%. Par contre, les deux autres groupes de nationalités arrivent à un taux supérieur (près de 33%) par rapport aux Belges.

Les populations étrangères résidant en Région wallonne (Graphique 31) se différencient également de la population belge en termes de niveau de diplôme. Elles présentent toutes un taux plus élevé que les Belges (3,3%) de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement (8,2% pour les pays de l'Europe du Sud, 6,3% pour les autres Pays d'Europe et les Etats-Unis). Cette part est particulièrement importante parmi la population de nationalité turque et des pays maghrébins (27%). En Région wallonne, ce sont les populations étrangères de l'Europe du Sud qui présentent le taux le plus faible de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur avec 8,3%, suivies par les populations de nationalité turque et des pays maghrébins avec 9,5%.



Graphique 31. Niveau du diplôme le plus élevé en Région wallonne(25-64 ans) selon la nationalité.

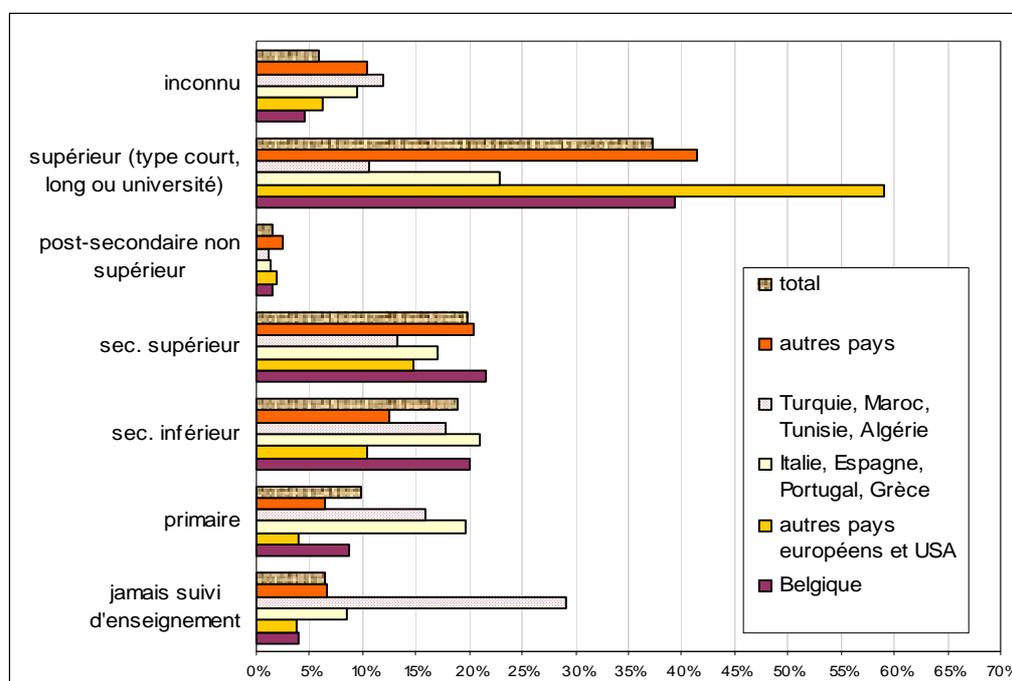
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Quant à la Région bruxelloise (Graphique 32), la proportion la plus élevée de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur se trouve parmi le groupe de nationalités formé par les pays européens (hormis l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce) et les Etats-Unis : 59,1%, contre 39,4% parmi la population belge et 22,9% parmi les nationalités de l'Europe du Sud. A l'autre extrême des niveaux de diplôme, ce sont les populations de nationalité turque et des pays maghrébins qui ont le taux le plus important de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement (29,2%), contre 8,5% pour l'Europe du Sud et 4,1% chez les Belges.

En ce qui concerne les différences entre les régions, il existe un écart de plus ou moins 10% entre le taux de diplômé(e) de l'enseignement supérieur observé pour l'ensemble de la population en Région bruxelloise (37,2%) et celui dans les deux autres régions (27,4% en Région flamande et 26,3% en Région wallonne). Cette différence se confirme si l'on considère uniquement la population belge dans ces trois régions : le taux de diplômé(e) de l'enseignement supérieur atteint alors 39,4% en Région bruxelloise, contre 27,6% en Région flamande et 27,7% en Région wallonne. Si l'écart entre la Région bruxelloise et les autres régions est plus important (12%) pour la population belge que pour la population dans son ensemble, plusieurs hypothèses peuvent être formulées.

Premièrement, la proportion plus importante observée en Région bruxelloise, et ce quelle que soit la nationalité, pourrait s'expliquer en partie par la structure des emplois (secteur tertiaire) et l'offre plus grande d'établissements d'enseignement supérieur qui attirent particulièrement des résidents avec un profil de qualification plus élevé.

Ensuite, le nombre plus important des étrangers naturalisés belges à Bruxelles par rapport aux deux autres régions concerne par hypothèse les personnes appartenant au groupe des plus qualifiés.



Graphique 32. Niveau du diplôme le plus élevé en Région bruxelloise (25-64 ans) selon la nationalité.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Cette surreprésentation des diplômés de l'enseignement supérieur est également présente parmi les autres communautés étrangères. Par exemple, 22,9% des Européens du Sud résidant en Région bruxelloise sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 11,6% de ces Européens résidant en Région flamande et 8,3% en Région wallonne. Dans ce cas, il pourrait s'agir à la fois de fonctionnaires européens établis à Bruxelles et d'étudiants étrangers profitant de la mobilité européenne. De même, en Région bruxelloise, 10,7% des étrangers de nationalité turque et de pays maghrébins ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur contre seulement 5,1% en Région flamande. Une partie d'entre eux pourrait résider en Région bruxelloise dans le cadre de la poursuite d'autres études supérieures.

Quant aux taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement, il est de 6,4% pour l'ensemble de la population en Région bruxelloise (contre 3% en Région flamande et 3,9% en Région wallonne), mais légèrement inférieur (4,1%) si l'on ne tient compte que de la population belge. Il reste

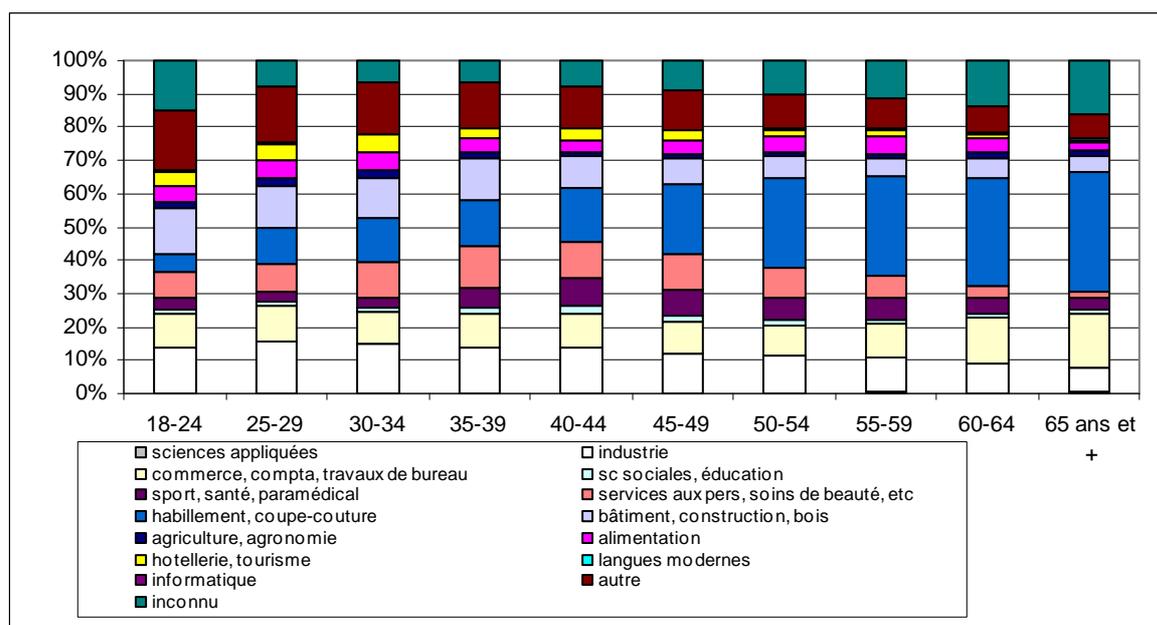
néanmoins plus élevé que celui observé chez la population belge des autres régions (2,6% en Région flamande et 3,3% en Région wallonne). Cette légère différence à Bruxelles pourrait être due à la part relative plus importante de personnes étrangères peu-diplômées qui ont obtenu la naturalisation¹⁴.

On peut également relever que la proportion de personnes n'ayant jamais été scolarisées parmi la population de nationalité turque et des pays maghrébins est la même en Région flamande et bruxelloise (29%) et légèrement inférieure en Région wallonne (27%).

Par ailleurs, on sait que la Région bruxelloise se caractérise par l'hétérogénéité des populations y résidant et par une division nette entre la partie nord-ouest et sud-est de la région, comme le démontrent les cartes illustrant les taux de diplômés les plus (enseignement supérieur) et les moins qualifiés (primaire) en fonction de la commune de domicile (voir plus loin Cartes 3,4,7 et 8).

2.3 Domaines d'études du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur professionnel et technique

2.3.1 Domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel



Graphique 33. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon les classes d'âge.

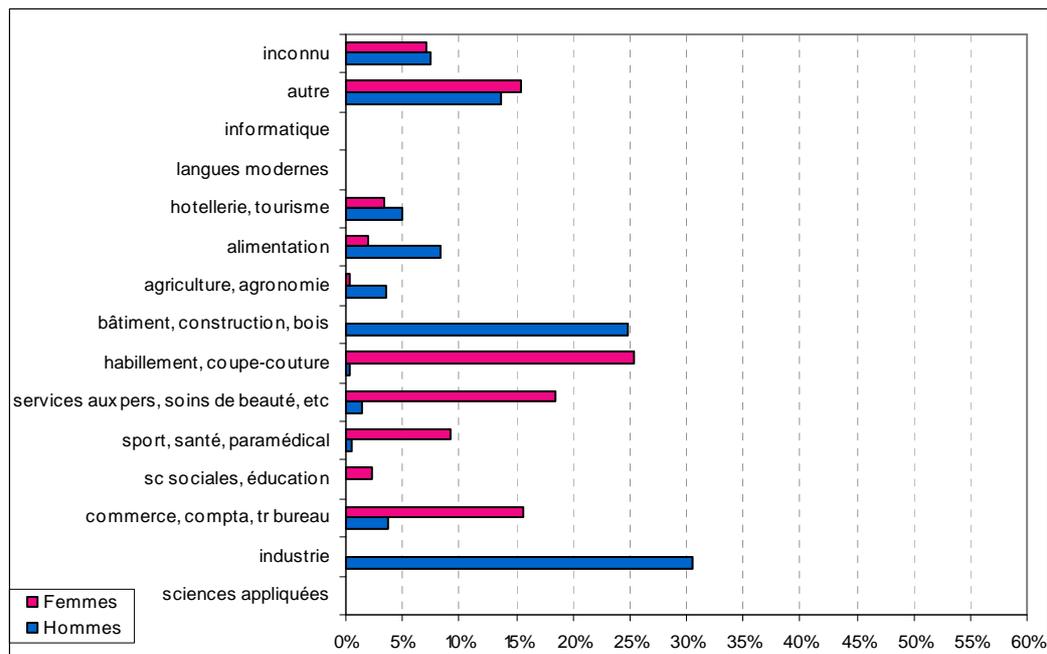
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le graphique 33 met en évidence le fait que les domaines « industrie », « bâtiment, construction, bois » et « commerce, comptabilité, travaux de bureau » représentent 34,4% des diplômes du secondaire supérieur professionnel. Les trois domaines qui sont sous représentés sont les "sciences appliquées" (0,2%), "informatique" (0,2%) et "langues modernes" (0,2%).

¹⁴ Nous ne pouvions pas vérifier cette hypothèse étant donné que nous ne disposions pas de la variable « nationalité d'origine ».

Lorsque l'on compare entre les classes d'âges, on constate que le taux de diplômés de catégorie « commerce, comptabilité et travaux de bureau » est plus élevé parmi les personnes âgées de 65 ans et plus (soit 16,2%) que parmi la classe d'âges de 18 à 24 ans (soit 10,4%). A l'inverse, la part des diplômés de la catégorie « industrie » est plus importante parmi la classe d'âge de 18 à 24 ans (soit 13,4%) que parmi la population âgée de 65 ans et plus (soit 7,6%).

Dans le domaine « services aux personnes et soins de beauté », des ventilations différentes sont observées selon les classes d'âges. Le taux de diplômés dans ce domaine est supérieur chez les 18 à 24 ans (7,8%) par rapport aux 65 ans et plus (1,8%).



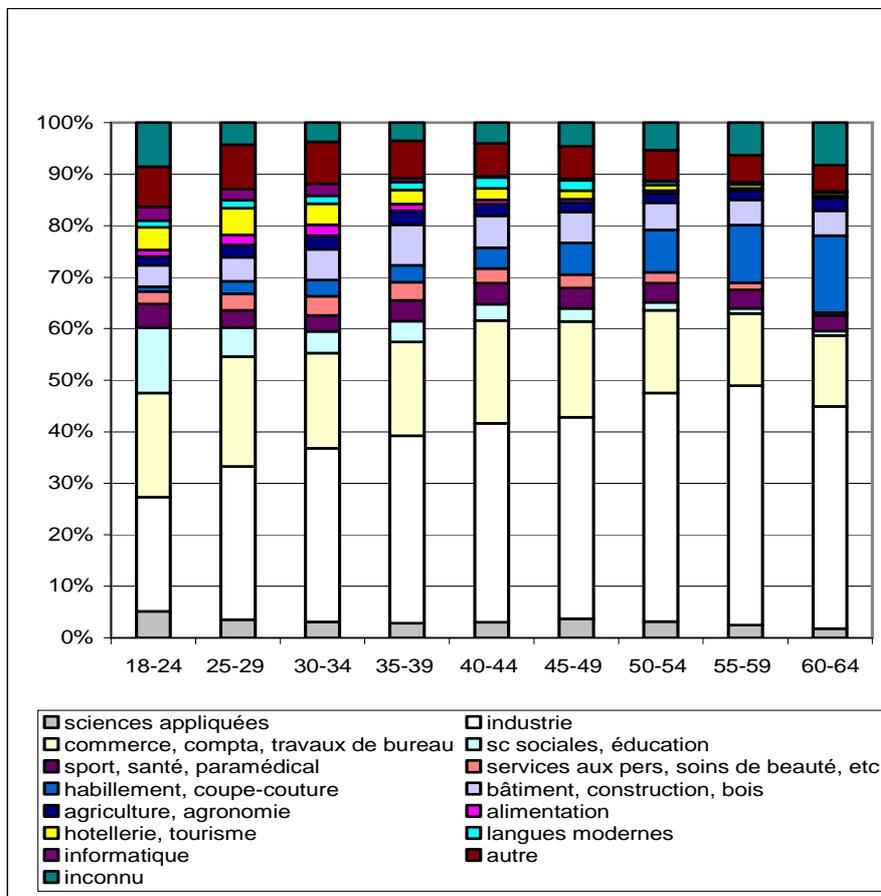
Graphique 34. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur professionnel selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.¹⁵

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La distribution des domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel est très différente selon le sexe (graphique 34). Cette distribution traduit le schéma traditionnel de l'orientation scolaire et de la division sexuelle du travail. Les femmes sont surreprésentées dans les domaines des services et de bien-être (« services aux personnes, soins de beauté », « sport, santé, paramédical », « sciences sociales et éducation », « habillement, coupe-couture » et « commerce, comptabilité, travaux de bureau »). A l'inverse, la part des diplômés dans les domaines industriels, de bâtiment-construction et « d'alimentation » est plus importante ou quasi dominante parmi la population masculine.

¹⁵ Afin de pouvoir observer globalement les différences hommes femmes, les classes d'âges de 25 à 49 ans ont été regroupées puisqu'aucune variation liée à l'âge n'y était observée. Par contre, les femmes à partir de 50 ans ne ressemblaient pas aux plus jeunes en termes d'orientation d'études et n'ont donc pas été incluses ici.

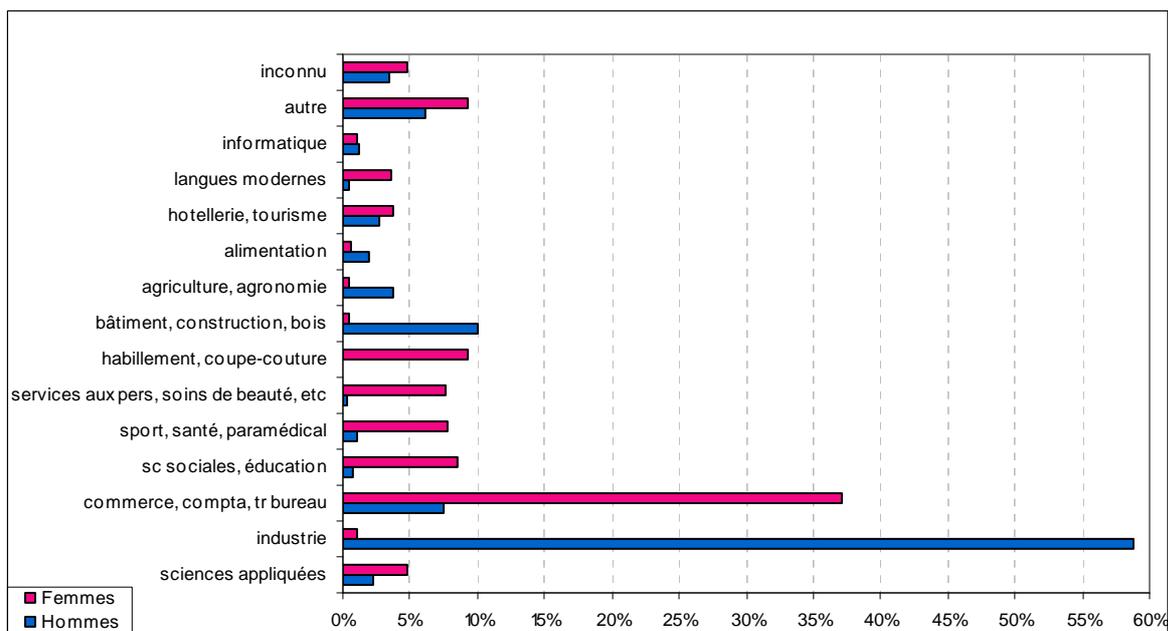
2.3.2 Domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur technique



Graphique 35. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon les classes d'âge.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Deux domaines sont surreprésentés parmi les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur technique (graphique 35) : l'« industrie » (34,5%) et le « commerce, comptabilité et travaux de bureau » (18,3%). Autrement dit, ces domaines d'études représentent à eux seuls plus de la moitié (52,8%) des diplômés de l'enseignement secondaires supérieur technique.

A l'inverse des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel, le taux de diplômés de catégorie « commerce, comptabilité et travaux de bureau » est plus faible parmi les personnes âgées de 60 à 64 ans (soit 13,7%) que parmi la classes d'âges de 25 à 29 ans (soit 30,5%). Par contre, la part des diplômés de catégorie « industrie » est plus importante parmi la classe d'âges de 60 à 64 ans (soit 43,1%) que parmi la population âgées de 25 à 29 ans (soit 29,8%).



Graphique 36. Domaines d'études des diplômé(e)s du secondaire supérieur technique selon le sexe parmi les 25 à 49 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

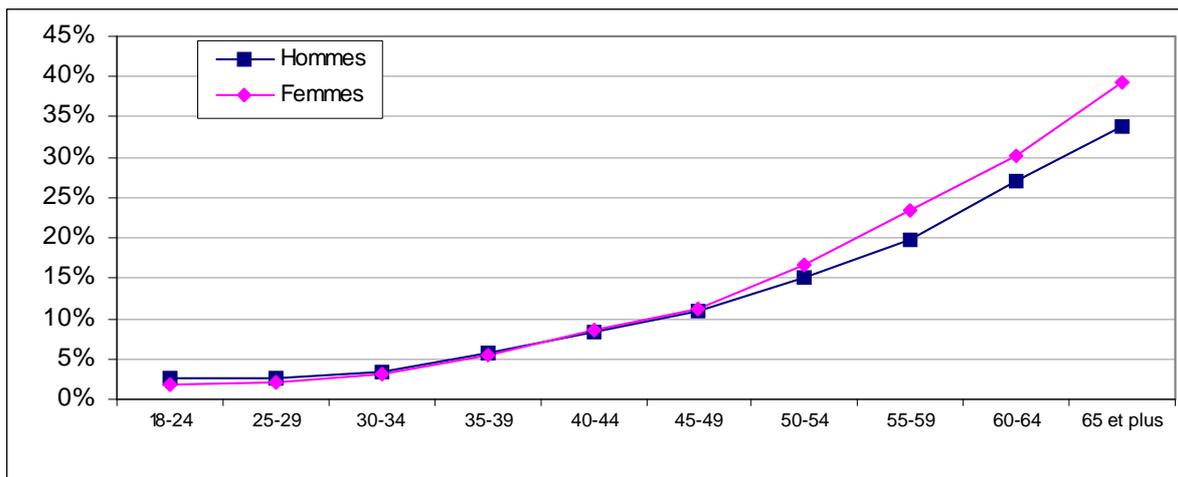
Comme dans l'enseignement professionnel, la distribution des domaines d'études des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est très différente selon le sexe (graphique 36). Les femmes sont surreprésentées dans les domaines des services et de bien-être (« commerce, comptabilité, travaux de bureau », « habillement, coupe-couture », « sport, santé, paramédical », « services aux personnes, soins de beauté », « sciences sociales et éducation »). A l'inverse, la part des diplômés dans les domaines industriels et de bâtiment-construction est plus importante ou quasi dominante parmi la population masculine.

2.4 Population infrascolarisée

2.4.1 Population infrascolarisée selon le sexe, l'âge et la région de domicile

Cette section aborde la problématique de la population infrascolarisée, notion qui fait référence à deux catégories de personnes: d'une part, celles qui n'ont jamais suivi aucun enseignement quel qu'il soit, et d'autre part, celles qui ont obtenu le diplôme primaire uniquement. Nous avons cependant opté pour conserver une distinction entre ces catégories et de les représenter sur des graphiques séparés¹⁶.

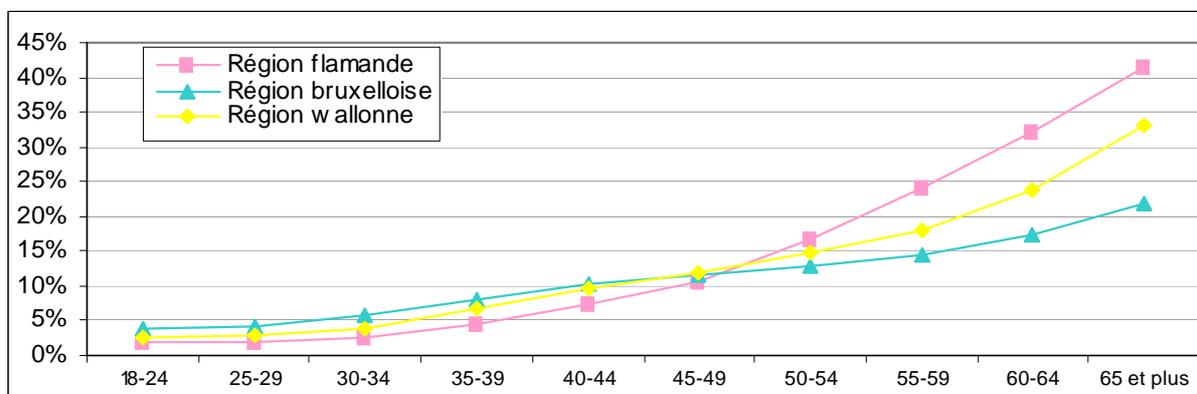
¹⁶ Dans la deuxième partie de la monographie, étant donné que c'est moins la situation au sein du système scolaire que la position par rapport au marché du travail qui retient l'intérêt, on utilise une définition différente de la population peu scolarisée (*de laaggeschoolden*). Elle inclut les personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement et les personnes diplômées de l'enseignement primaire, mais également celles diplômées de l'enseignement secondaire inférieur.



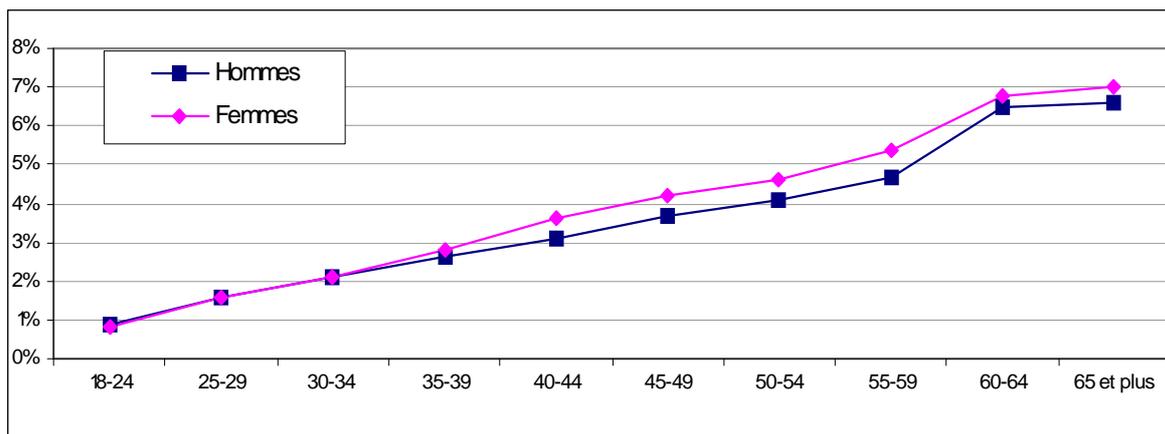
Graphique 37. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le taux de personnes ayant obtenu le diplôme de l'enseignement primaire uniquement (Graphique 37) varie fortement selon les classes d'âges envisagées. Ainsi, ce taux passe de 33,8% pour les hommes et 39,2% pour les femmes de la classe d'âges des 65 ans et plus à respectivement 2,7% et 1,8% pour les jeunes de 18 à 24 ans. La situation s'est ainsi fortement améliorée avec un rattrapage progressif des femmes sur les hommes.

La comparaison entre régions de domicile (Graphique 38) montre des courbes relativement similaires si l'on excepte les plus âgés, la Région flamande se caractérisant par des taux élevés pour cette catégorie d'âges.

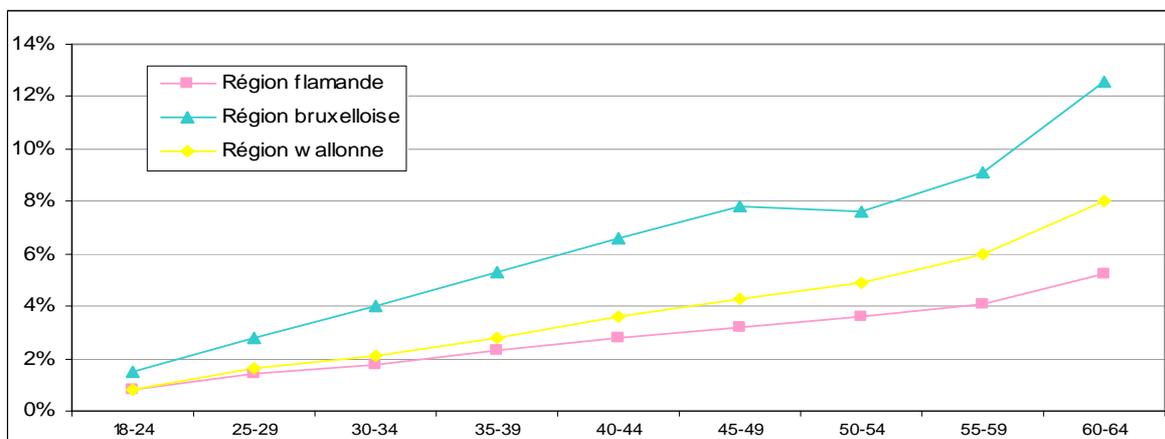


Graphique 38. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire uniquement, selon l'âge et la région de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 39. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 40. Taux de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement selon l'âge et la région de domicile.

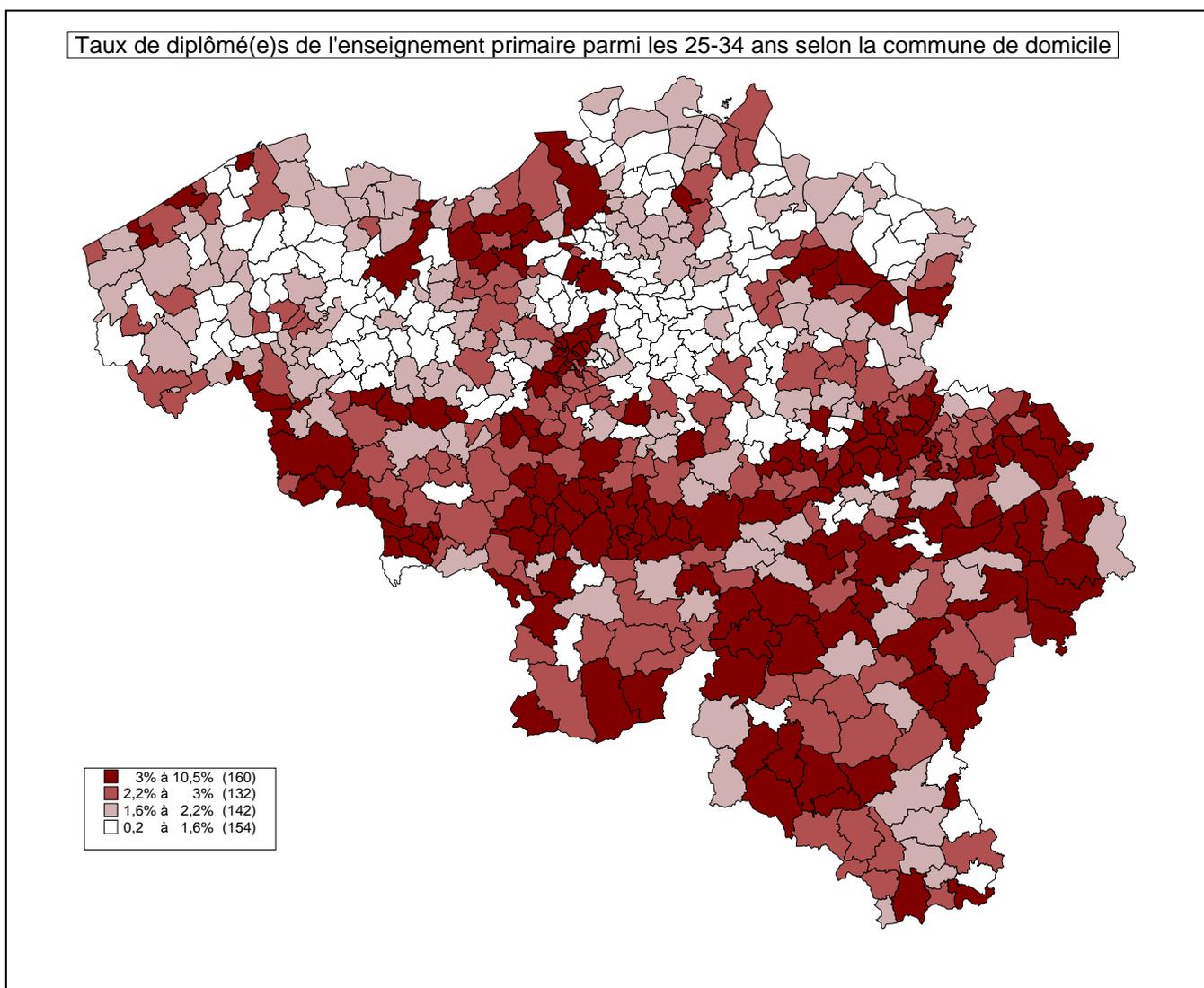
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on observe la population faiblement scolarisée, on constate également une forte variation en fonction de l'âge. Il faut cependant remarquer que près d'1% des jeunes hommes et femmes déclarent n'avoir jamais suivi d'enseignement. La variable sexe n'apporte pas beaucoup de différences.

La variable région de domicile nous livre une vision plus contrastée. La région bruxelloise présente un taux nettement plus élevé que les autres régions pour les personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement.

Mais la situation n'est pas non plus homogène au sein même de la Région bruxelloise puisque le taux varie fortement en fonction de la commune, comme l'illustrent plus loin les cartes 3 et 4.

2.4.2 Population infrascolarisée selon la commune de domicile



Carte 1 : Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

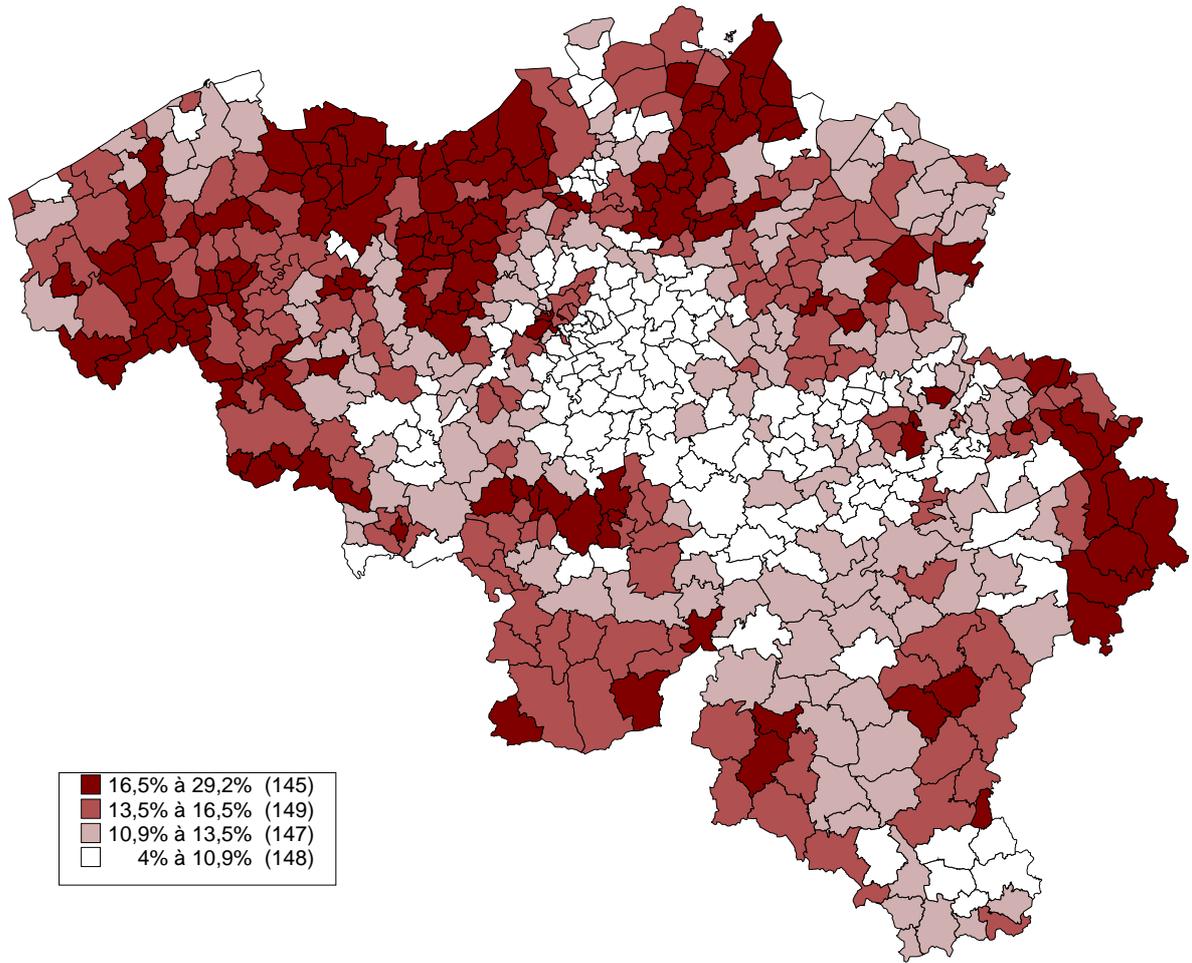
Les Cartes 1 et 2 représentent en Belgique la distribution par commune de domicile des personnes ayant uniquement le diplôme de l'enseignement primaire.

De nombreuses communes du sud du pays présentent les taux les plus importants de personnes âgées de 25 à 34 ans (Carte 1) dont le diplôme le plus élevé est celui de l'enseignement primaire et se retrouvent dans le quartile supérieur (de 3 à 10,5%). On note plus particulièrement le couloir allant du Hainaut à la province de Liège ainsi que l'arrondissement de Verviers.

Les taux les plus élevés de toute la Belgique sont observés dans la Région bruxelloise à Saint-Josse-Ten-Noode (10,5%) et Molenbeek-Saint-Jean (7,8%).

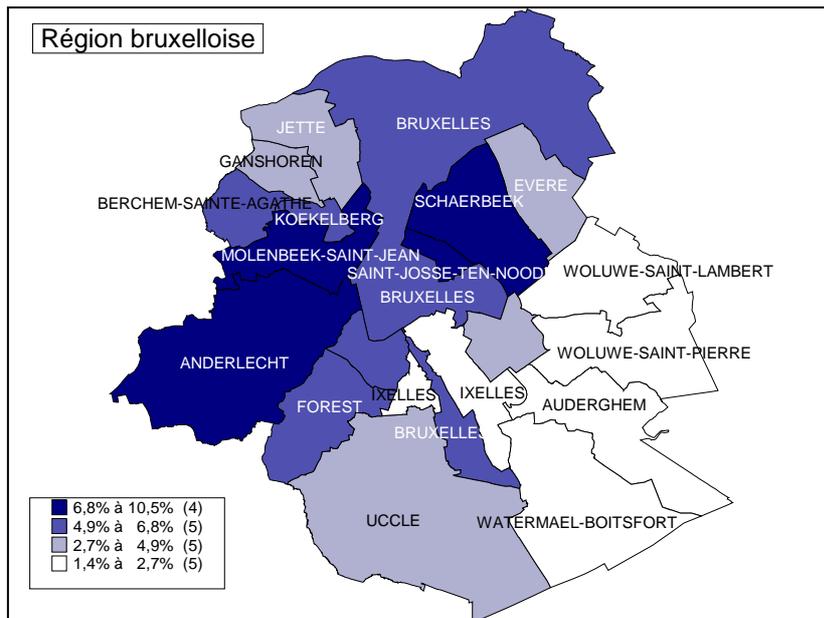
Comparativement au recensement de 1991, les zones géographiques sont relativement similaires, mais les taux sont cependant en diminution. Le quartile supérieur en 1991, comprend des taux entre 8,3 et 16,6% contre 3 à 10,5% en 2001.

Taux de diplômé(e)s de l'enseignement primaire parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile



Carte 2 : Taux de diplômé(s) de l'enseignement primaire parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La carte des 35 à 64 ans (Carte 2) diplômés uniquement de l'enseignement primaire montre une inversion de la situation décrite pour les plus jeunes. Ce sont les communes du nord du pays qui présentent des taux élevés de personnes peu scolarisées et particulièrement la province d'Anvers. Ces taux s'échelonnent de 16,5% à 29,2%.



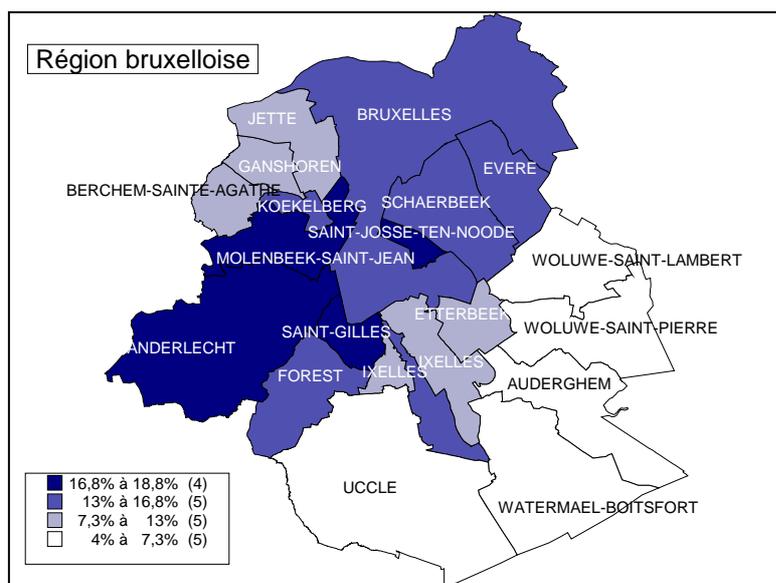
Carte 3 : Taux de personnes de 25-34 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La situation en Région bruxelloise en particulier est décrite plus en détail sur la Carte 3 (population âgée de 25-34 ans) et la Carte 4 (population âgée de 35-64 ans). Cette représentation cartographique du taux de diplômés du primaire selon la commune illustre la division nette qui subsiste à l'heure actuelle entre deux zones, selon un axe qui part du sud-ouest de la ville vers le nord-est. On observe en effet que pour tous les âges, les taux les plus importants de personnes peu diplômées (représentés en noir et gris foncé) se retrouvent au nord-ouest de Bruxelles. Par contre, les communes de la zone sud-est connaissent un faible taux de personnes qui ont arrêté leurs études au niveau primaire (en blanc et gris clair).

Cette ségrégation spatiale a pris ses racines dans l'histoire du développement socio-économique de la ville. L'activité industrielle s'est d'abord installée le long du canal et ce sont principalement dans ces zones que les familles belges ouvrières se sont établies¹⁷, et où par la suite les populations immigrées d'origine ouvrière se sont également plus particulièrement concentrées.

A titre d'exemple, chez les 25-34 ans (Carte 3), la commune de Saint-Josse-ten-Noode voit 10,5% de sa population être diplômée du primaire uniquement, suivie par Molenbeek (7,8%) et Anderlecht (7%). A l'opposée se retrouvent les communes de Woluwé-Saint-Pierre (1,4%) et Woluwé-Saint-Lambert (1,5%) où cette population est quasi inexistante. Parmi les plus âgés (Carte 4), ce sont à nouveau les communes de Saint-Josse-ten-Noode (18,8%) et Anderlecht (18,4%) qui réalisent les taux les plus élevés tandis que Woluwé-Saint-Pierre affiche le taux le plus bas de la Région bruxelloise et même de toute la Belgique.

¹⁷ Pour une cartographie des indicateurs socio-économiques par quartiers de Bruxelles, voir : Willaert, D. et Deboosere, P. Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Interface Demography – Vakgroep Sociaal Onderzoek – Vrije Universiteit Brussel, 2005. En particulier les cartes concernant les statuts professionnels (Carte 51-55 p 106-112) et les niveaux d'instruction (56-59 p 115-120).



Carte 4: Taux de personnes de 35-64 ans en Région bruxelloise diplômées du primaire uniquement
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on compare la situation entre les différentes classes d'âges, on remarque que les taux diminuent nettement chez les plus jeunes (25-34 ans) par rapport aux plus âgés, comme on l'avait d'ailleurs déjà constaté pour l'ensemble de la Belgique: ainsi, le quartile supérieur passe de 16,8-18,8% à 6,8-10,5%.

Cette diminution chez les populations plus jeunes s'observe dans toutes les communes, mais la différence entre les communes aux deux extrêmes reste marquée par la même division en deux zones. De plus, l'écart tend à augmenter puisqu'il atteint 14,4 % chez les 25-34 ans alors qu'il n'est que de 10,5% chez les 35-64 ans. Les différences de qualification restent donc très marquées selon les origines sociales, même parmi la jeune génération.

Les constat décrits ici concernant les diplômés les moins qualifiés selon la commune de résidence sont également observés plus loin concernant les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur (Cartes 5 à 8).

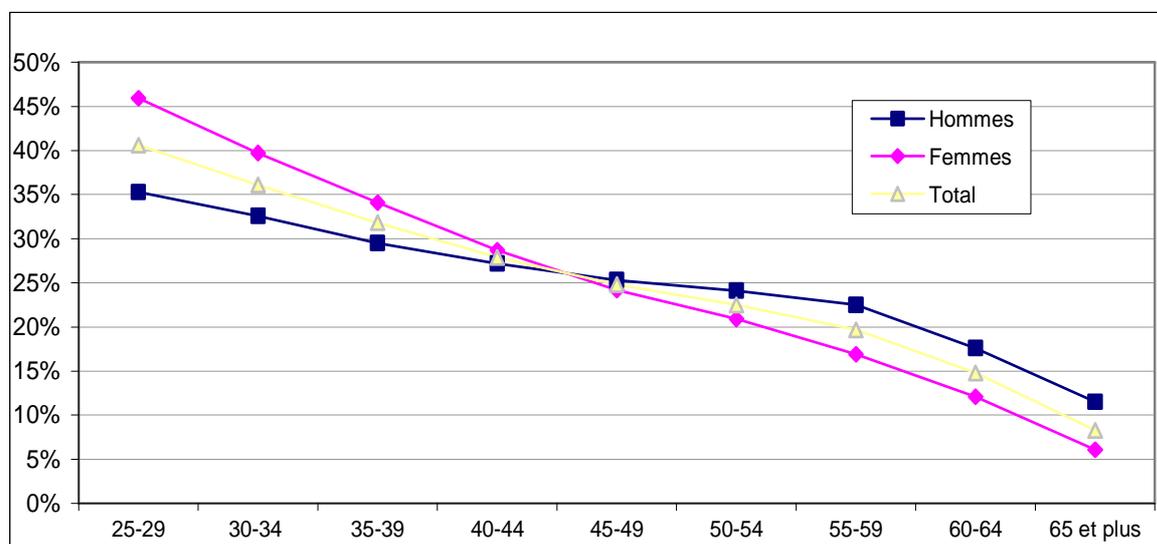
2.5 Diplômé(e)s de l'enseignement supérieur

2.5.1 Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur selon l'âge, le sexe et la région.

Si l'on observe l'ensemble de la population à partir de 25 ans¹⁸, on constate que près d'un quart (23% ou 1.629.290 sur 7.037.586 individus) a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, quel que soit le type (court, long ou universitaire) et quel que soit le cycle (1er cycle, 2ème cycle, diplôme complémentaire ou doctorat).

¹⁸ Nous avons choisi de ne considérer que les personnes de 25 ans et plus, faisant l'hypothèse que la plupart de celles qui ont entamé des études supérieures ont, à cet âge, déjà obtenu leur diplôme de 2^{ème} cycle ou de 1^{er} cycle au moins, alors que ce ne serait pas forcément le cas dans la tranche d'âges plus jeunes (18-24 ans).

Mais, la proportion de diplômé(e)s du supérieur diffère fortement en fonction de l'âge des répondants (Graphique 41). En fait, elle ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que l'on se rapproche des catégories d'âges les plus jeunes: partant d'à peine 8% parmi les 65 ans et plus, cette proportion triple parmi les 45-49 ans et atteint 40%, c'est-à-dire 5 fois plus, parmi les 25-29 ans.



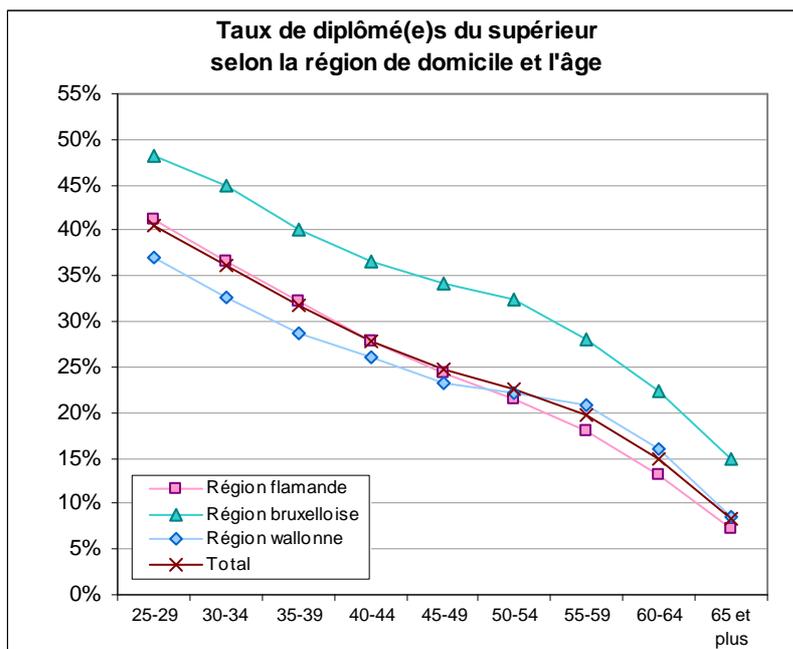
Graphique 41. Taux de diplômés du supérieur selon l'âge et le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En dehors de l'âge, il faut également considérer le sexe des répondants. Comme pour l'ensemble de la population, la proportion de diplômé(e)s du supérieur augmente inversement selon l'âge pour chacun des deux sexes mais cette augmentation s'avère plus forte chez les femmes. Tandis que chez les hommes, la part des diplômés du supérieur parmi les catégories les plus jeunes triple par rapport aux catégories plus âgées (12% chez les 65 ans et plus contre 35% chez les 25-29 ans), elle est chez les femmes quasiment 8 fois plus élevée parmi les plus jeunes (6% chez les 65 ans et plus contre 46% chez les 25-29 ans).

Ainsi, plus on se rapproche des catégories d'âges les plus jeunes, plus l'écart entre hommes et femmes se réduit et finit par s'inverser : pour toutes les catégories de plus de 44 ans, la proportion de diplômés du supérieur est moins élevée chez les femmes que chez les hommes, tandis que pour les tranches d'âges en deçà, la proportion chez les femmes dépasse celle chez les hommes pour atteindre un écart de 10% en faveur des femmes parmi les 25-29 ans.

La part des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur (Graphique 42) diminue au fur et à mesure qu'on se rapproche des catégories plus âgées pour l'ensemble de la Belgique, comme pour chacune des trois régions.



Graphique 42. Taux de diplômé(e)s du supérieur selon la région de domicile et l'âge.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La Région bruxelloise se détache clairement des deux autres régions: pour chaque catégorie d'âges, elle présente la part la plus élevée de diplômé(e)s du supérieur, avec un écart de plus ou moins 10% par rapport à chacune des deux autres régions. Il faut aussi rappeler que, comme nous l'avons décrit précédemment (voir 2.2.2), la Région bruxelloise compte, par rapport aux deux autres régions, également le taux le plus élevé de personnes n'ayant jamais suivi d'enseignement. Par ailleurs, on a déjà constaté (Cartes 3 et 4) au sein de cette région, les contrastes marqués entre les communes de la zone nord-ouest par rapport à celles de la zone sud-est en ce qui concerne le taux des peu diplômé(e)s et on verra plus loin que ce constat est valable également pour les plus qualifiés (Cartes 7 et 8).

2.5.2 Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur selon la commune de domicile

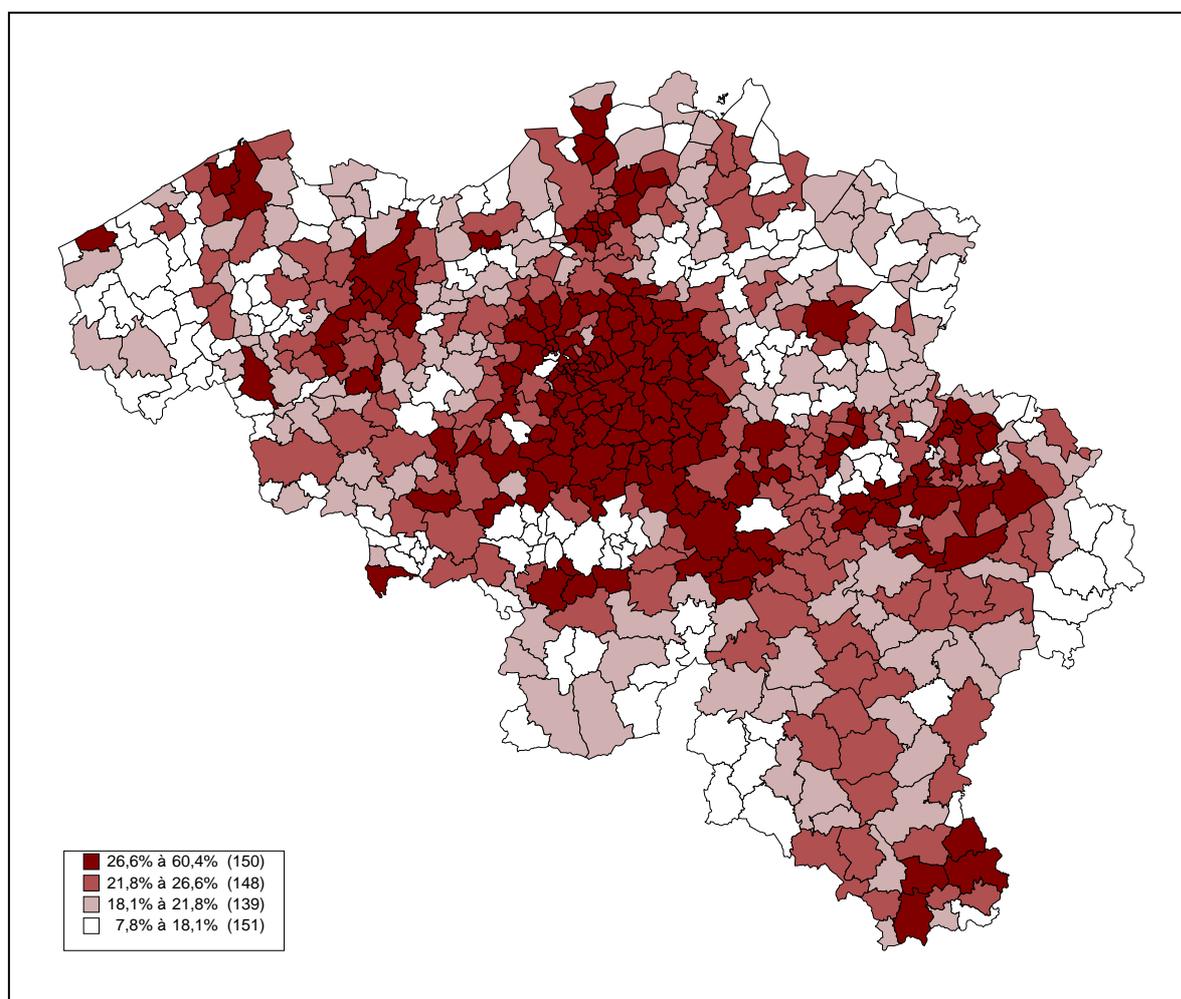
Les cartes suivantes présentent le taux de diplômé(e)s du supérieur selon leur commune de domicile pour la tranche d'âges 35-64 ans (Carte 5) et 25-34 ans (Carte 6).

En ce qui concerne la population des 35-64 ans, on constate globalement que les taux les plus élevés se situent au niveau des villes et leurs alentours. En particulier, la Région bruxelloise forme avec le Brabant flamand, notamment Louvain, et le Brabant wallon, un bloc assez homogène qui rejoint également la région namuroise.

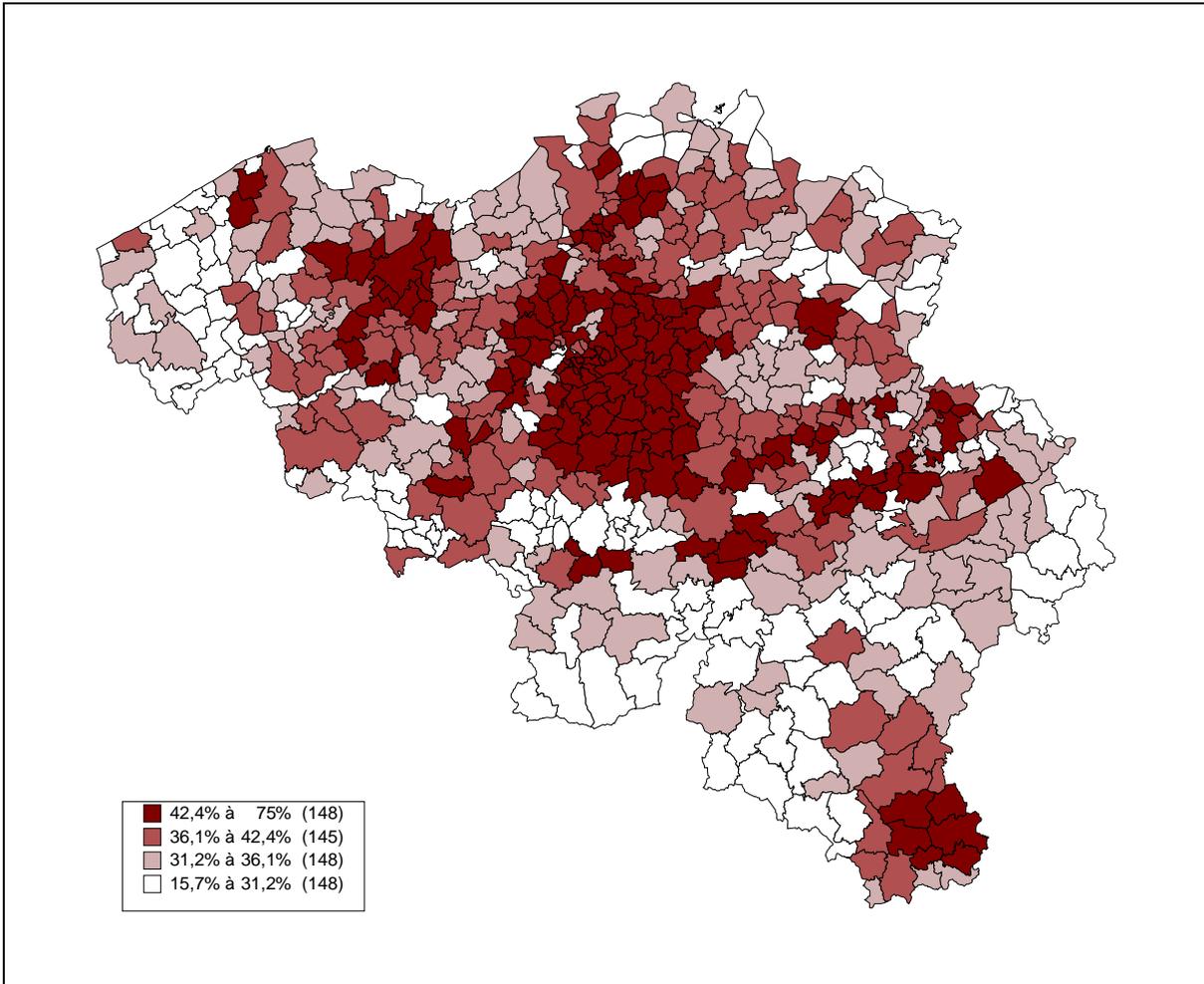
Pour le reste de la Wallonie, se détachent encore parmi les taux les plus élevés, Liège et sa région, et plus singulièrement Arlon et Virton. Dans ce dernier cas, le taux élevé de diplômés pourrait être dû à la présence de travailleurs frontaliers exerçant leurs activités au Luxembourg. En ce qui concerne le reste de la Flandre, les taux les plus élevés se retrouvent aussi autour des grandes villes. Il s'agit de Gand et sa périphérie surtout vers l'ouest, d'Anvers, de Bruges et le centre ville de Hasselt.

Les zones où les taux sont les plus bas se distinguent clairement en blanc sur la carte : il s'agit du sud-ouest de la Flandre occidentale, notamment la zone bordant la frontière française, la région du Centre, ainsi que l'Entre-Sambre-et-Meuse.

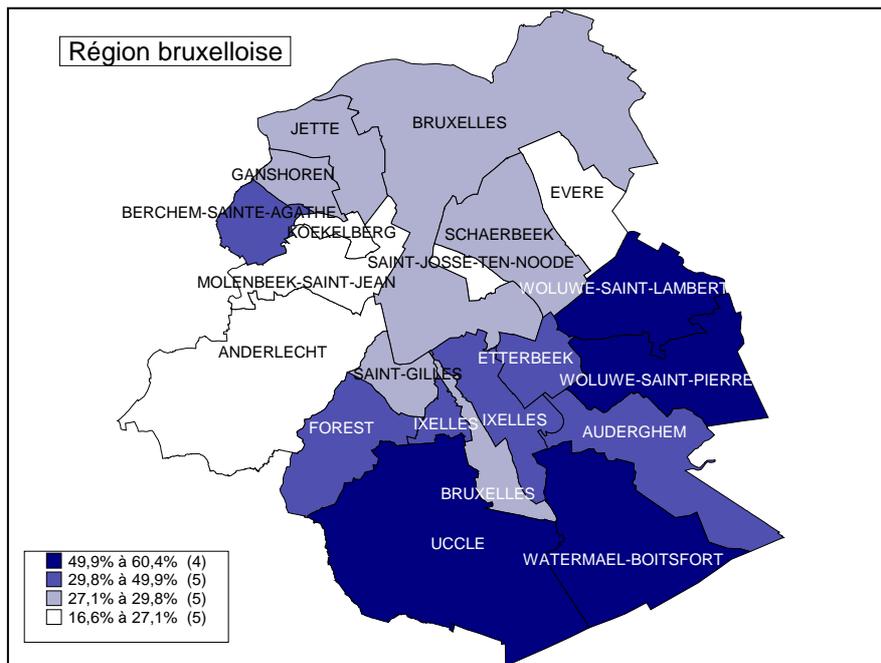
Ces mêmes zones défavorisées se retrouvent sur la carte 6 concernant le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les plus jeunes (25-34 ans). Notons cependant que les échelles d'intervalles augmentent par rapport à celles concernant les 35-64 ans, passant pour le premier quartile par exemple, de 7,8-18,1% (35-64 ans) à 15,7-31,2% (25-34 ans). Cette différence observée ici au niveau des communes confirme la tendance que globalement la population jeune est davantage diplômée.



Carte 5. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-64 ans selon la commune de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

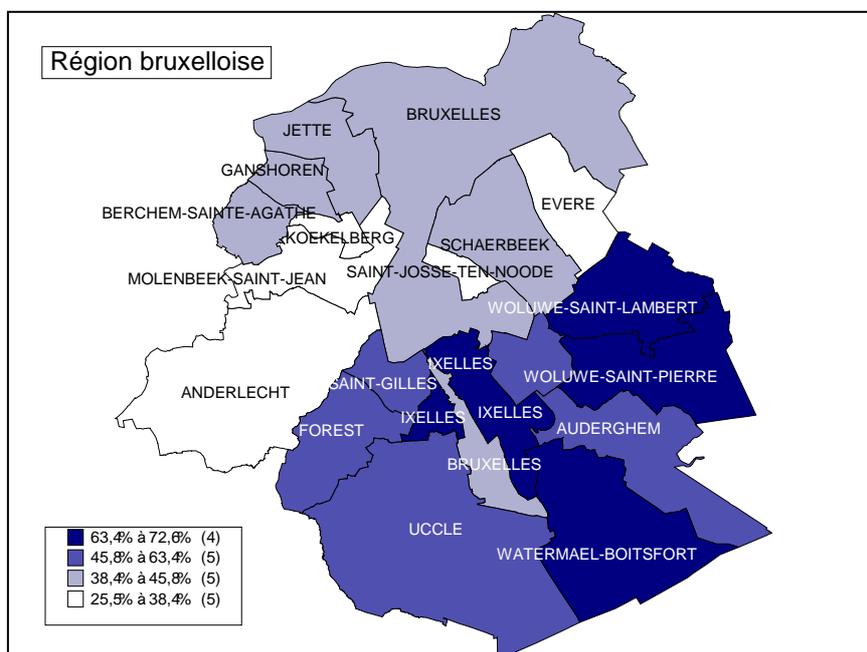


Carte 6. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans selon la commune de domicile.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Carte 7. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 35-65 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Carte 8. Taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans en Région bruxelloise, selon la commune de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les cartes 7 et 8, présentant pour la Région bruxelloise les taux de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur en fonction de la commune de domicile, font à nouveau ressortir clairement la fracture

sociale entre les communes au nord-ouest où se sont installées les communautés ouvrières moins diplômées, et celles au sud-est où vivent les classes aisées et plus qualifiées, notamment les chefs d'entreprise, les indépendants et les représentants des professions libérales qui y sont surreprésentés.¹⁹

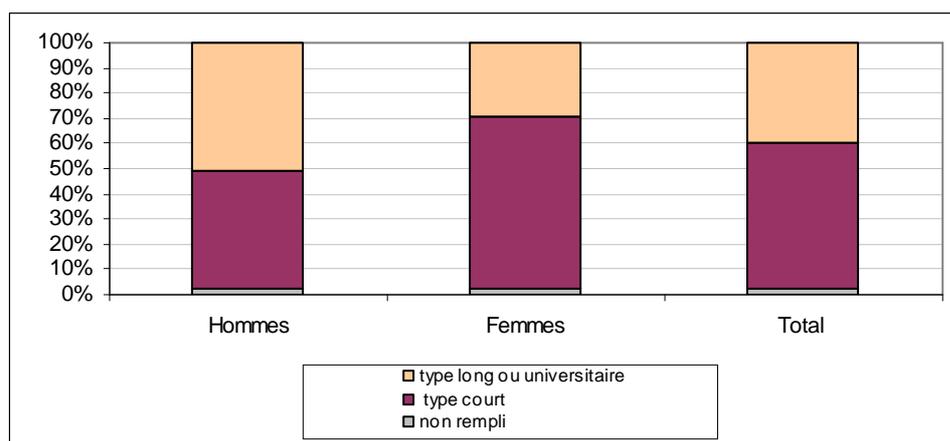
On note par exemple parmi les 25-34 ans, les taux les plus élevés (en gris foncé et noir) à Woluwé-St-Pierre (72,6%, qui est également le record de toute la Belgique) et Woluwé-Saint-Lambert (68,3%) alors que Molenbeek-Saint-Jean (25,5%), St-Josse-Ten-Noode (27%) et Anderlecht (28,5%) présentent les taux les plus bas. Ces dernières communes rejoignent à nouveau le quartile inférieur en ce qui concerne les populations plus âgées (35-64 ans) avec un ordre à peine modifié : Molenbeek-Saint-Jean (16,6%), Anderlecht (17,8%) et St-Josse-Ten-Noode (17,9%) tandis que la commune d'Uccle (51%) se retrouve dans le quartile supérieur avec la commune de Woluwé-Saint-Pierre (60,4%) qui présente le taux le plus important de diplômés hautement qualifiés de toute la Belgique.

Il est également frappant de voir à quel point l'écart est important entre les communes aux deux extrêmes: chez les 34-65 ans, cet écart atteint 44% tandis que parmi la population plus jeune (25-34 ans), il monte à 48%. En d'autres termes, toutes les populations jeunes ont pu profiter d'une hausse globale du niveau de diplôme par rapport aux populations plus âgées, et ce quelle que soit leur commune de résidence. Cette hausse n'a cependant pas suffi pas à réduire l'écart entre les jeunes résidant dans les communes défavorisées du nord-ouest par rapport aux jeunes des autres communes : au contraire, l'écart s'est même creusé de 4%.

2.5.3 Répartition entre les types d'enseignement supérieur

2.5.3.1 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon le sexe

L'ensemble des diplômé(e)s du supérieur (25 ans et plus) se répartissent entre l'enseignement supérieur de type court et l'enseignement de type long/universitaire de la manière suivante: plus de la moitié de ces diplômé(e)s (58%) proviennent de l'enseignement supérieur court contre 40 % de l'enseignement supérieur long/universitaire; le reste des diplômé(e)s n'a pas fourni de précision sur cette question.



Graphique 43. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon le sexe.

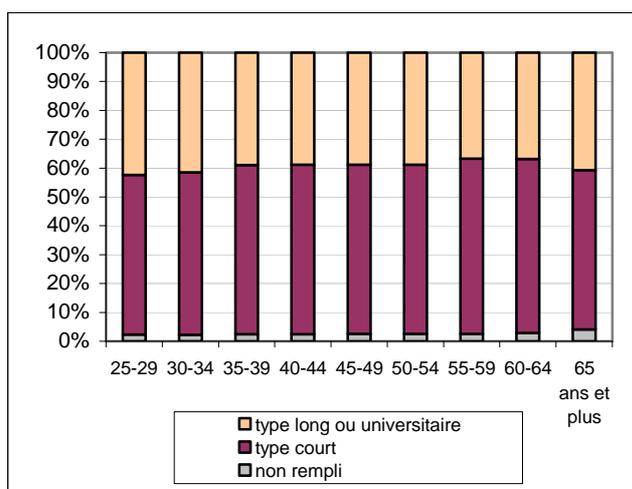
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

¹⁹ Voir Willaert, D. et Deboosere, P. Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle. Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Interface Demography – Vakgroep Sociaal Onderzoek – Vrije Universiteit Brussel, 2005. En particulier les cartes 53 (p 109) et 59 (p 119).

En ce qui concerne le type d'enseignement supérieur, les hommes et les femmes font des choix différents : les hommes diplômés du supérieur se répartissent presque équitablement entre les deux types d'enseignement, les femmes quant à elles sont majoritairement diplômées du supérieur court (près de 70%) et beaucoup moins du supérieur long/universitaire (moins de 30%).

Si l'on compare la proportion de diplômé(e)s du supérieur long/universitaire chez les femmes et chez les hommes, on constate un écart de plus de 20% pour l'ensemble de la population de 25 ans et plus. En d'autres termes, les femmes accèdent à l'enseignement supérieur mais moins dans les filières les plus "valorisées" c'est-à-dire l'université et le type long.

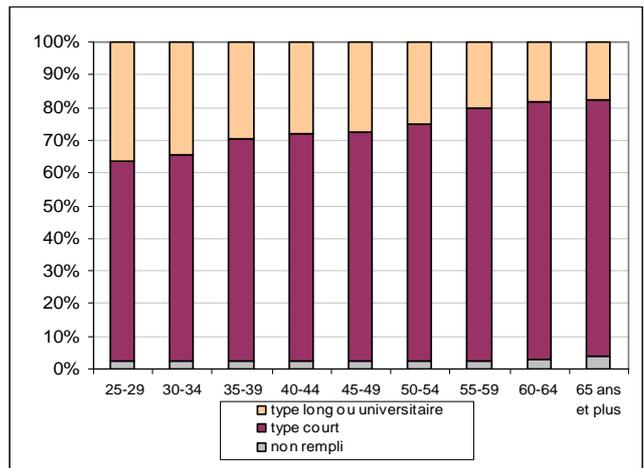
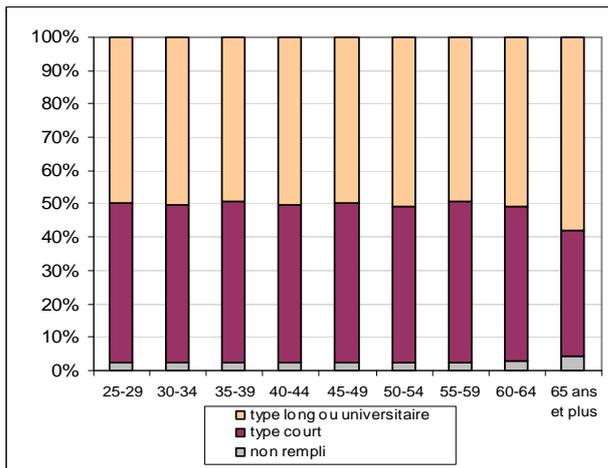
2.5.3.2 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon l'âge et le sexe



Graphique 44. Type d'enseignement supérieur (25 ans et +) selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Pour l'ensemble des diplômé(e)s de 25 ans et plus, l'analyse de la répartition entre les deux types d'enseignement en fonction de l'âge ne révèle aucune variation majeure: les diplômés les plus jeunes comme les plus âgés se retrouvent toujours dans les mêmes proportions entre le type court (entre 55 et 60%) et le type long (autour de 40%). Or, nous l'avons montré plus haut, les femmes ne se répartissent pas de la même façon que les hommes entre l'enseignement supérieur de type court et de type long/universitaire. Il s'agit donc d'observer ce qu'il en est des choix des hommes et des femmes mais cette fois pour les différentes catégories d'âges.



Graphique 45. Type d'enseignement supérieur chez les hommes selon l'âge.

Graphique 46. Type d'enseignement supérieur chez les femmes selon l'âge.

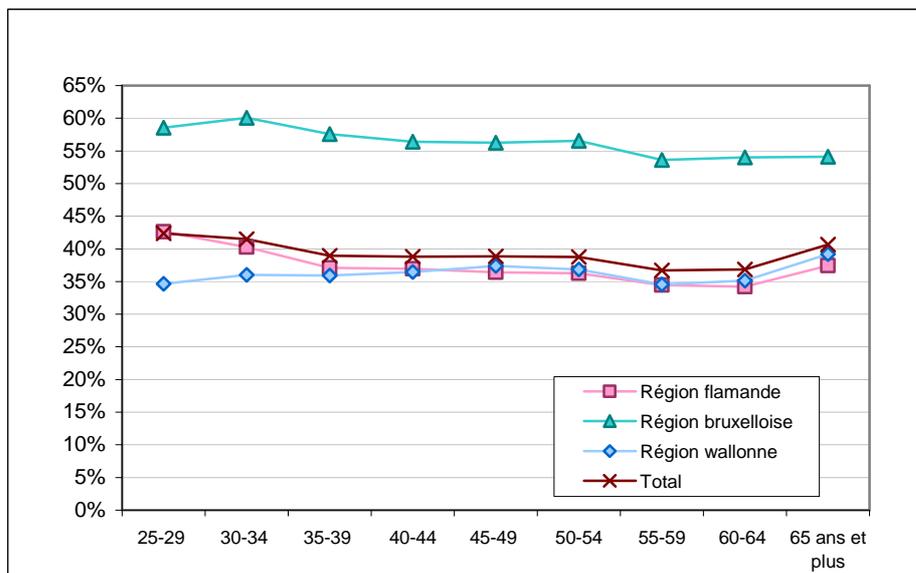
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Chez les hommes (graphique 45), on retrouve une répartition équitable entre les deux types d'enseignement supérieur pour toutes les catégories d'âge, mis à part chez les 65 ans et plus où l'on observe une proportion légèrement plus élevée de diplômés du supérieur long/universitaire. Cette différence est en partie due à une part un peu plus importante de doctorats, comme nous pourrions l'observer plus loin (voir Graphique 70). L'âge a donc peu d'effet sur la répartition entre les types d'enseignement chez les hommes.

Chez les femmes, la répartition par classes d'âges indique que la situation est toute autre. On savait déjà que les femmes étaient majoritairement diplômées du supérieur court et on voit à présent que ce constat reste vrai pour toutes les catégories d'âges, mais pas dans les mêmes proportions. En fait, on constate une progression en faveur des diplômés de type long/universitaire au fur et à mesure que l'on se rapproche des catégories d'âges plus jeunes. Ainsi, chez les femmes les plus jeunes (25-29 ans), la part de diplômées du type long ou universitaire atteint 37% alors qu'elle n'est que de 18% chez les plus âgées (65 ans et +). Entre ces deux extrêmes, on constate un écart de près de 20%. Contrairement à ce qui est observé chez les hommes, l'âge joue donc un rôle dans le type de diplôme chez les femmes.

Malgré cette progression de la part de diplômées du supérieur long/universitaire chez les femmes, l'écart entre les hommes et les femmes demeure. Il est vrai qu'il se réduit considérablement en fonction de l'âge: alors qu'il atteint près de 40% chez les 65 ans et plus, il n'est plus que de 13% chez les 25-29 ans. Il n'empêche que cela revient à dire qu'un homme sur deux a obtenu un diplôme du supérieur long/universitaire contre seulement une femme sur trois.

2.5.3.3 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon l'âge et la région de domicile



Graphique 47. Taux de diplômé(e)s univ./ sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur, selon l'âge et la région de domicile.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

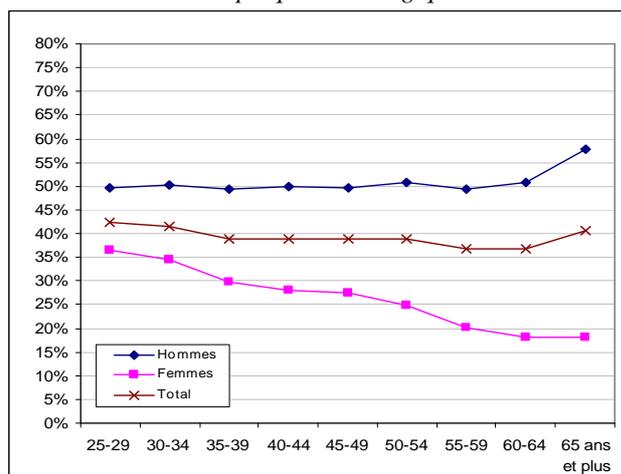
On a déjà vu que la Région bruxelloise (Graphique 42) se distingue des deux autres régions par le taux le plus élevé de diplômé(e)s de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, on constate (Graphique 47) qu'au niveau de la répartition entre les types d'enseignement supérieur, la Région bruxelloise se différencie à nouveau des autres régions. Elle présente un taux de diplômés du supérieur long ou universitaire plus important que les deux autres régions, et ce quelle que soit la catégorie d'âges. La Région wallonne et flamande ont des taux comparables, sauf parmi les deux catégories les plus jeunes où le taux est légèrement plus élevé en Région flamande qu'en Région wallonne.

2.5.3.4 Répartition entre les types d'enseignement supérieur selon l'âge, le sexe et la région de domicile

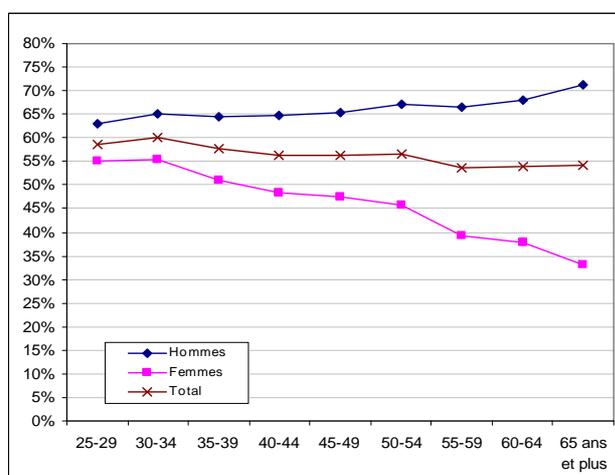
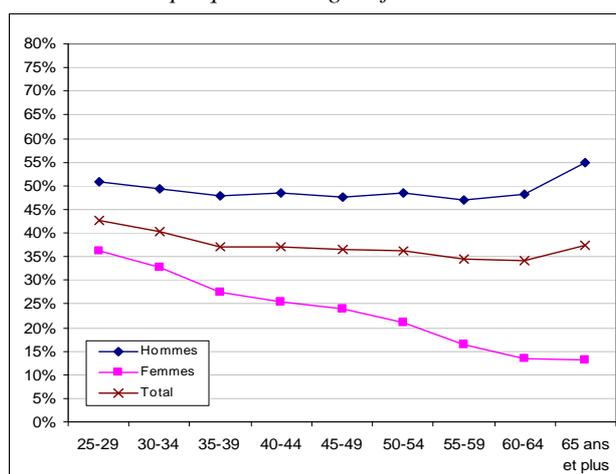
C'est en Région bruxelloise que l'on observe chez les hommes, la part la plus élevée de diplômés du supérieur long: autour de 65 % et ce quelle que soit la catégorie d'âges (avec chez les plus âgés un taux de même plus de 70%) et corollairement la part la moins importante de diplômés du supérieur court, autour de 30% (et même moins de 25% chez les plus âgés).

Les Régions flamande et wallonne présentent quasiment les mêmes proportions d'hommes diplômés du supérieur long ou universitaire, même si on peut noter chez les 25-29 ans, une proportion plus élevée en Région flamande par rapport à la Région wallonne respectivement 51% et 42%.

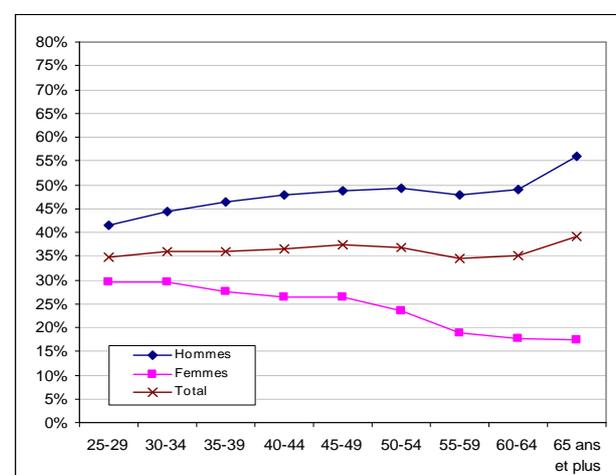
Graphique 48 : Belgique



Graphique 49 : Région flamande



Graphique 50 : Région bruxelloise



Graphique 51 : Région wallonne

Graphiques 48 à 51. Proportion de diplômé(e)s univ./sup. long parmi les diplômé(e)s du supérieur selon l'âge et le sexe (Graph. 48: Belgique, Graph. 49: Région flamande, Graph. 50 : Région bruxellois, Graph. 51: Région wallonne).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Contrairement aux taux masculins de diplômés du supérieur long ou universitaire qui restent quasiment inchangés selon les âges, les taux féminins montrent une progression dans chacune des Régions. Plus les femmes sont jeunes, plus elles sont diplômées du supérieur long ou universitaire quelle que soit leur région de domicile.

Ce contraste en fonction de l'âge est le moins marqué en Région wallonne: les femmes âgées de 65 ans et plus sont 18% à être diplômées de l'enseignement supérieur long ou universitaire, contre 30% pour les plus jeunes (de 25 à 29 ans), ce qui correspond à un écart de 12%. En comparaison, l'écart entre jeunes et plus âgées est de 23% en Région flamande et 22% en Région bruxelloise.

Mais, si en termes d'ampleur dans la progression, la Région bruxelloise et flamande sont comparables, elles ne le sont pas en termes de taux. En effet, la Région flamande présente des taux beaucoup moins élevés: seulement 13% d'universitaires ou supérieur long chez les 65 ans et plus contre 33% en Région bruxelloise, et 36% chez les 25-29 ans contre 55%. En d'autres termes, la proportion de diplômées du supérieur long ou universitaire en région bruxelloise chez les plus âgées (33%) est comparable à la proportion chez les plus jeunes en région wallonne (30%) et flamande (36%).

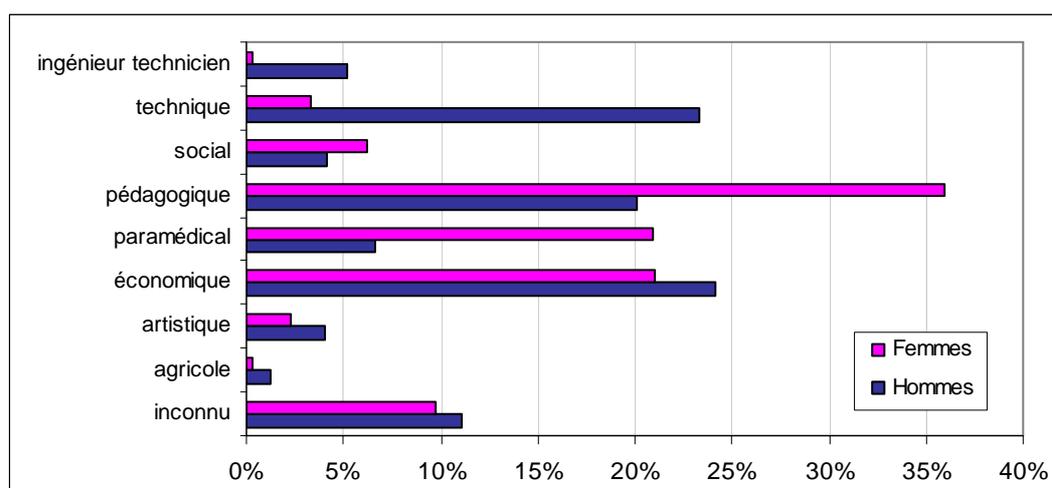
Comme pour les hommes, c'est la Région bruxelloise qui compte la part la plus élevée de femmes diplômées du supérieur long/universitaire : plus de la moitié de l'ensemble des diplômées de l'enseignement supérieur contre environ un tiers en Région wallonne et flamande

2.6 Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur

2.6.1 Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur de type court

2.6.1.1 Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur de type court selon le sexe

Parmi la population de 25 ans et plus qui a obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur de type court, il apparaît clairement que les hommes et les femmes ne font pas les mêmes choix en matière de domaines d'études. Chez les hommes, plus d'un quart des diplômés est issu de la catégorie d'enseignement technique (28% y compris les ingénieurs techniciens), un autre quart de la catégorie économique (24%) et 20% viennent de la filière pédagogique. Le paramédical ne représente que 7% de ces diplômés et les domaines d'études les plus faiblement représentés chez les hommes sont le social et l'artistique (4% chacun) et enfin l'agricole (1,2%).

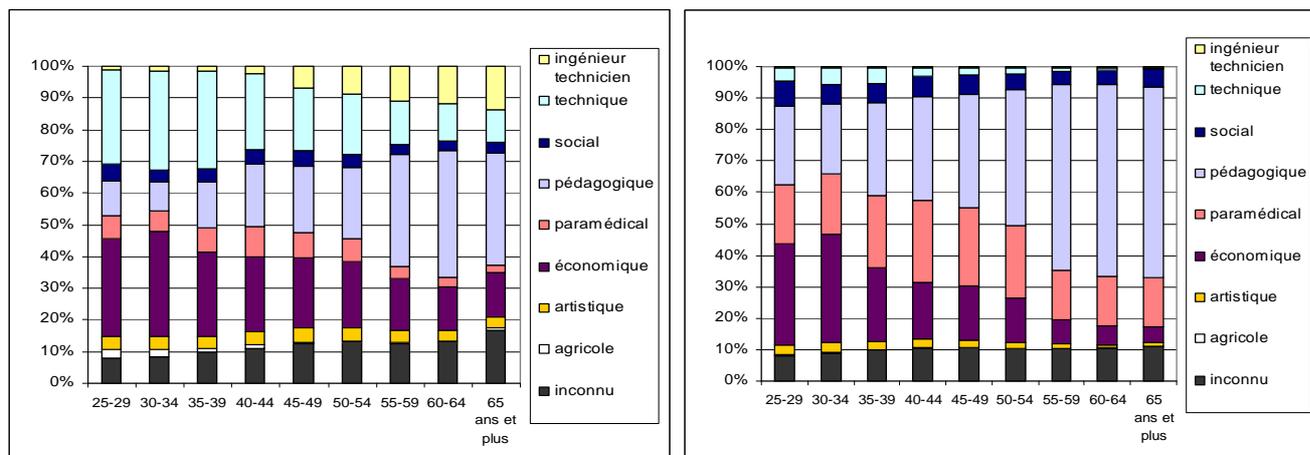


Graphique 52. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur court selon le sexe (25 ans et+).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'enseignement pédagogique ne se retrouve qu'en troisième position en terme de proportion de diplômés chez les hommes, il constitue par contre de loin la part la plus importante chez les femmes (36%). Le paramédical et l'économique représentent également des choix conséquents chez les femmes puisque chacune de ces filières attirent 21% d'entre elles, alors que le paramédical est quasiment ignoré par les hommes. Il faut cependant noter que la catégorie économique dans l'enseignement supérieur court n'est pas uniquement synonyme d'études relevant des sciences économiques stricto sensu mais inclut également, entre autres, les études de secrétariat, gestion hôtelière, tourisme, communication et relations publiques.

2.6.1.2. Domaines des diplômes de l'enseignement supérieur de type court selon le sexe et l'âge.



Graphique 53. Domaines d'études chez les diplômés (Hommes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.

Graphique 54. Domaines d'études chez les diplômées (Femmes 25 ans et +) de l'enseignement supérieur court, selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

L'analyse du choix de filières selon l'âge fait apparaître clairement que la fréquence de la filière pédagogique diminue fortement parmi les catégories d'âges plus jeunes par rapport aux plus âgées. Ce constat est vrai chez les hommes comme chez les femmes. On voit par exemple qu'il constitue même le choix de préférence chez les hommes de 55 ans et plus (37 %), alors qu'il ne représente le choix que d'environ 10% des hommes de 25 à 34 ans.

Le même constat s'applique aux femmes : la proportion de diplômées du pédagogique est trois fois moindre chez les femmes de 25 à 34 ans par rapport aux femmes de 55 ans et plus. Les femmes plus jeunes restent néanmoins près d'un quart à avoir choisi cette orientation contre 60 % chez les 55 ans et plus. Mais, si l'on observe pour la catégorie pédagogique, les mêmes tendances chez les deux sexes en fonction de l'âge, il demeure un écart hommes femmes important.

La diminution concernant la filière pédagogique a surtout profité dans le cas des hommes à la catégorie économique puisque l'on voit que plus les hommes sont jeunes, plus ils se sont engagés dans cette voie: leur proportion passe ainsi de 15 % chez les diplômés les plus âgés (55 et plus) à un tiers chez les 25-34 ans. On ne constate par contre pas de variation significative selon l'âge pour les catégories techniques et ingénieur technique comptabilisées ensemble. Les catégories sociale, paramédicale et artistiques restent minoritaires pour tous les âges.

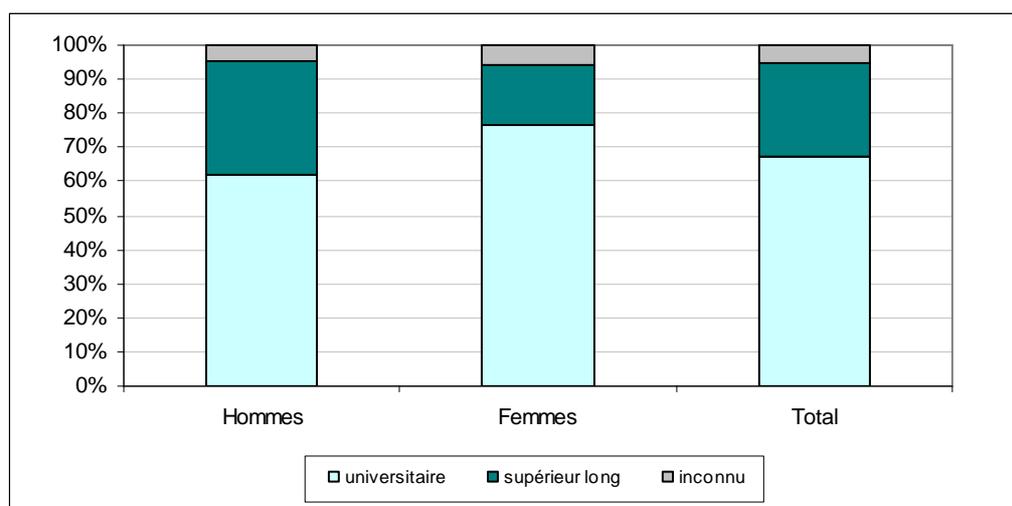
En ce qui concerne les femmes, nous savons déjà que tous les âges confondus, elles sont rarement diplômées de la catégorie technique. Par contre, on note une progression inverse en fonction de l'âge: partant de moins de 1% chez les 65 ans et plus, le taux passe à 5% chez les 25-29 ans, ce qui en chiffres absolus représentent une progression de 428 à 4.025 femmes.

La part relative de la catégorie économique augmente également plus l'âge diminue : de 5% chez les plus âgées à 32% chez les plus jeunes. Le nombre absolu ne cesse d'augmenter inversement par rapport à l'âge passant de 2.367 chez les 65 ans et plus à 28.472 chez les 25-29 ans. En fait, il faut relever que pour le pédagogique, alors que comme décrit plus haut, le taux diminue dans les catégories les plus jeunes, le nombre absolu par contre reste stable (vingt mille à l'exception d'une chute à 14.000 dans la tranche 60-64 ans). On peut donc en déduire que la diminution du taux est en faite due à la progression relative de la catégorie économique, et non à une diminution d'effectifs.

Enfin, il convient d'ajouter que l'analyse de la répartition des diplômé(e)s de l'enseignement supérieur court entre les différentes filières d'études ne montre aucune différence significative en fonction de la région de domicile.

2.6.2 Répartition entre l'enseignement supérieur universitaire et de type long hors université

2.6.2.1 Répartition entre l'enseignement supérieur universitaire et de type long hors université selon le sexe



Graphique 55. Type de diplômes de 2^{ème} cycle (25 ans et +) selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne le total des diplômés de 2^{ème} cycle de 25 et plus, ils se répartissent pour 67% dans l'enseignement universitaire et 28% dans l'enseignement supérieur de type long (5% des personnes concernées n'ont pas précisé le type de diplôme de 2^{ème} cycle).

Des différences dans cette répartition apparaissent si l'on tient compte du sexe. En effet, trois quarts des femmes ont obtenu leur diplôme de 2^{ème} cycle à l'université plutôt que dans l'enseignement de type long hors université (18%). On observe également une majorité de diplômés universitaires chez les hommes mais les écarts entre les deux types d'enseignement sont moins prononcés que chez les femmes puisqu'un tiers de ces hommes est issu du supérieur hors université et deux tiers de l'université.

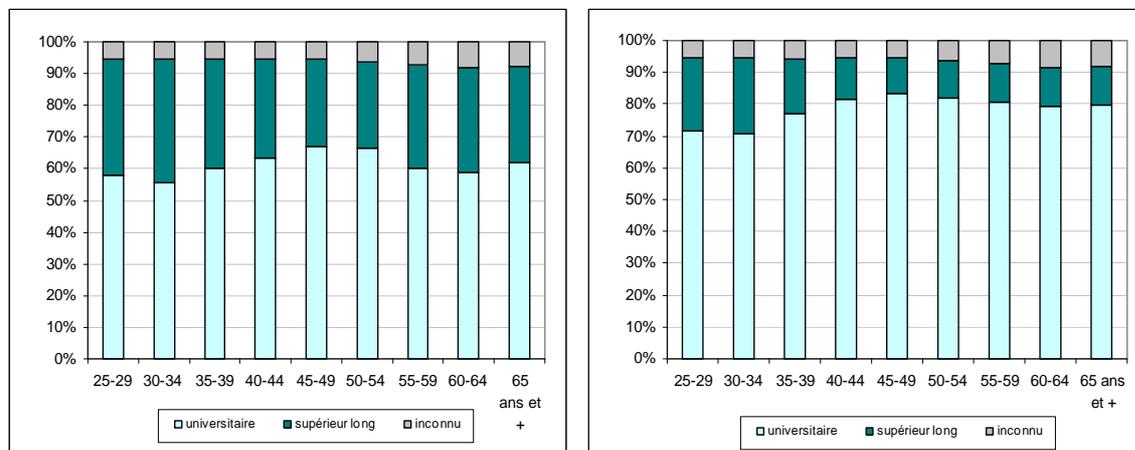
Ces écarts entre hommes et femmes dans le choix du type de filière d'enseignement sont sans doute liés aux domaines proposés à l'université par rapport à l'enseignement supérieur de type long, comme nous le verrons plus en détail plus loin.

Si parmi les diplômés de 2^{ème} cycle, la part des universitaires est plus importante chez les femmes (76%) que chez les hommes (62%), en termes absolus, les femmes restent moins nombreuses à être diplômées de l'université (118.406 de diplômées de 2^{ème} cycle) que les hommes (167.731).

Il faut également rappeler que parmi les personnes ayant obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (tous types confondus: court, long et universitaire), moins de 30% (238.313)

chez les femmes représentent des diplômées du type long (université et hors université confondus) contre 50% (409.439) chez les hommes.

2.6.2.2. Répartition entre l'enseignement supérieur universitaire et de type long hors université selon le sexe, l'âge et la région du domicile



Graphique 56. Type de diplômes de 2^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge chez les hommes.

Graphique 57. Type de diplômes de 2^{ème} cycle (pop. 25 ans et +) selon l'âge chez les femmes.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

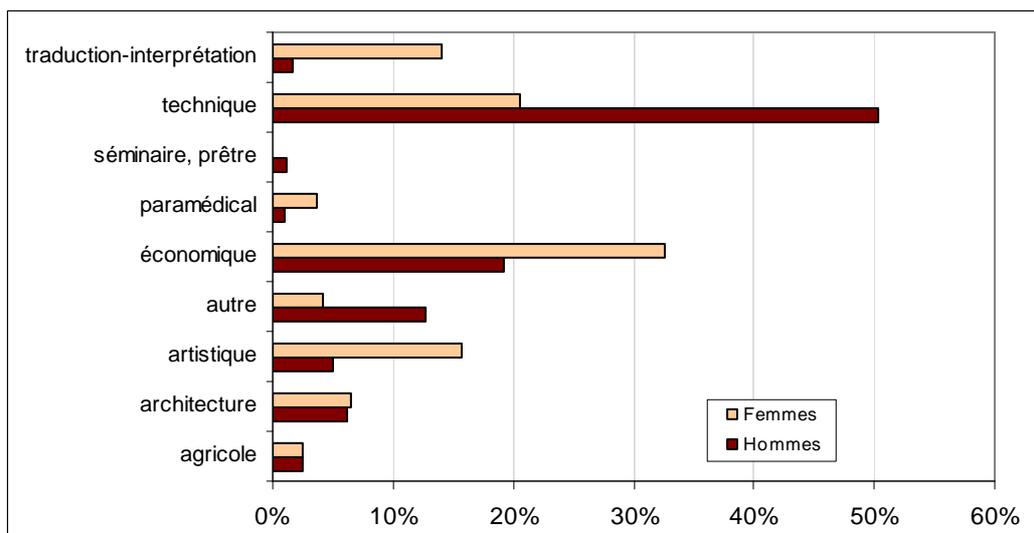
L'analyse selon l'âge révèle quelques variations légères chez les hommes mais pas clairement de tendance dans un sens ou dans l'autre. Chez les femmes, on distingue une progression de l'enseignement supérieur de type long plus l'âge diminue: encore faible à partir de la catégorie 35-39 ans (elle passe à 17% au lieu de 12% chez les catégories plus âgées) et plus prononcée (elle passe à 23%) chez les 25-34 ans.

On note chez les hommes domiciliés en Région flamande par rapport aux deux autres régions, d'une part une proportion plus élevée de diplômés du supérieur long (37% contre 29% en Région bruxelloise et wallonne) et d'autre part, des fluctuations selon l'âge légèrement plus marquées. De 41% chez les 25-29 ans, elle passe à 45% dans la tranche d'âge supérieure pour retomber à partir des 35-39 ans et atteindre 29% chez les 50-54 ans. Ensuite elle remonte à 38% et redescend à 33% chez les 65 ans et plus.

Les femmes par contre ne se différencient pas entre elles en fonction de la région de leur domicile.

2.6.3 Domaines de diplômes de l'enseignement supérieur de type long hors université

2.6.3.1 Domaines de diplômes de l'enseignement supérieur de type long hors université selon le sexe



Graphique 58. Domaines d'études chez les diplômé(e)s de l'enseignement supérieur de type long hors université 25 ans et +), selon le sexe.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne les domaines d'études chez les diplômés du supérieur long, la filière technique est le domaine de prédilection chez les hommes puisque la moitié d'entre eux sont issus de cette filière alors que ce n'est le cas que de 21% des femmes. Après cette filière majoritaire viennent les études qui relèvent de la catégorie économique et qui ont été choisies par 19% des hommes diplômés du supérieur long. Le reste de ces diplômés se répartit dans les autres filières, qui restent des choix minoritaires.

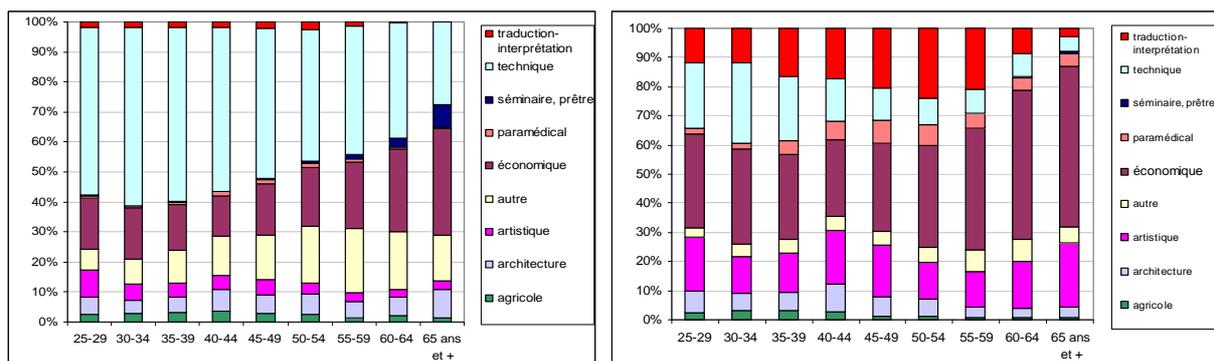
Il faut cependant rester prudent quant à l'interprétation des résultats dans la mesure où une partie non négligeable des hommes (13%) a mentionné un diplôme qui était mal défini ou qui ne correspondait pas à un des diplômes connus, et qui a dû dès lors être classé dans une catégorie "autre" créée à cet effet, ce qui pourrait conduire à des sous-estimations pour certaines des autres catégories.

Par rapport aux hommes, les femmes ont inversé l'ordre des deux filières les plus importantes puisqu'elles ont principalement choisi la filière économique (33%) et ensuite la filière technique (21%). Ces écarts exprimés en pourcentages (19% chez les hommes, 33% chez les femmes) ne doivent pas nous faire perdre de vue qu'en chiffres absolus, les hommes restent deux fois plus nombreux (17.367) que les femmes (8.964) à être diplômés de la filière économique.

Le contraste est plus important encore pour la filière technique: les femmes (5.676) restent très peu nombreuses à être diplômées de cette filière par rapport aux hommes (45.322). Néanmoins, on peut souligner ce taux assez important des femmes (21%) issues d'une filière technique dans le supérieur long hors université, si on le compare à celui des femmes universitaires de sciences appliquées (moins de 5%). Il semblerait alors que les femmes accèdent plutôt aux filières techniques dans le supérieur long que dans la filière universitaire.

Enfin, la filière de traduction-interprétation (14%) et la filière artistique (17%) ont été choisies par les diplômées dans quasiment les mêmes proportions, alors que ces filières sont complètement délaissées par les hommes.

2.6.3.2 Domaines de diplômes de l'enseignement supérieur de type long hors université selon le sexe et l'âge



Graphique 59 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Hommes).

Graphique 60 : Domaines d'études de l'enseignement supérieur de type long hors université selon l'âge (Femmes).

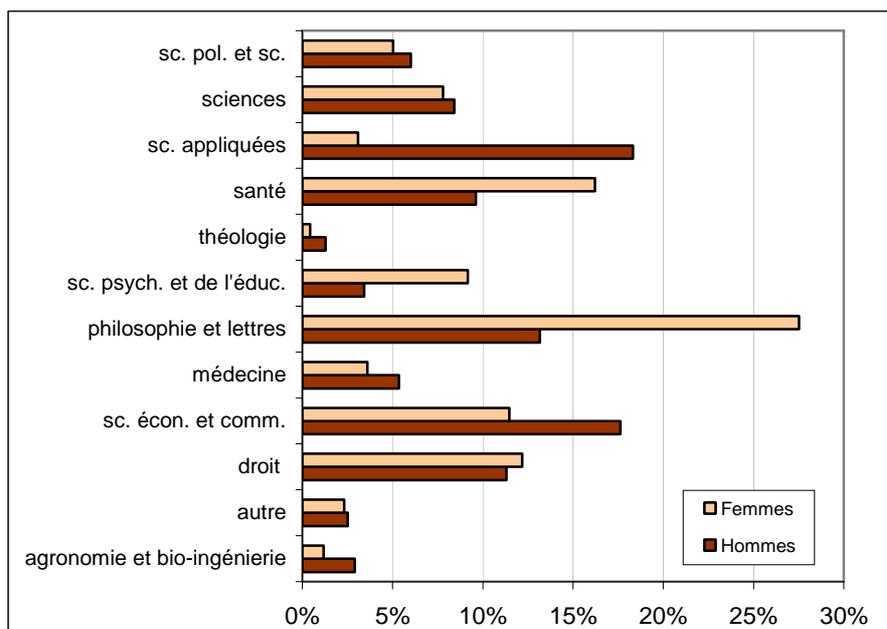
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Si l'on observe les répartitions entre les différents domaines en fonction de l'âge, on constate que plus les hommes diplômés sont jeunes, plus ils ont opté pour la filière technique: ils sont même près de la moitié dans les tranches d'âges de moins de 50 ans, contre seulement un peu plus d'un quart chez les 65 ans et plus. Cette progression se fait aux dépens de la filière économique qui voit sa part diminuer plus l'âge diminue. Ainsi, alors que les diplômés de la filière économique sont 35% chez les 65 ans et plus, ils ne sont plus que 17% chez les 25-29 ans. Les autres filières restent très minoritaires chez les hommes quel que soit leur âge.

En ce qui concerne les femmes, on a vu précédemment que le choix de 30% d'entre elles s'était porté sur la filière économique, on constate ici que cette proportion augmente fortement à partir de 55 ans (41%) pour atteindre même 55% chez les 65 ans et plus. Cette filière a donc eu particulièrement du succès chez ces catégories d'âges mais qu'elle en a eu moins chez les plus jeunes. Les filières qui profitent de cette régression diffèrent en fonction des catégories d'âges également: parmi les 40-59 ans, la filière de traduction-interprétation voit sa part augmenter, et chez les 25-39 ans, c'est la part de la filière technique qui s'accroît : elle passe de 5% (42 femmes) chez les 65 ans et plus à 22% (1.855) chez les 25-29 ans.

2.6.4 Domaines des diplômes universitaires

2.6.4.1 Domaines des diplômes universitaires selon le sexe



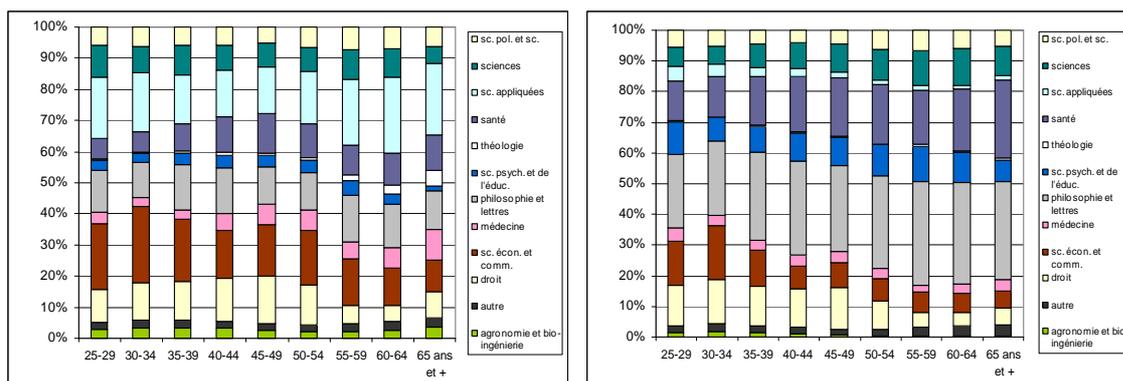
Graphique 61. Domaines d'études chez les diplômé(e)s universitaires (25 ans +) selon le sexe.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La répartition entre les différents domaines universitaires fait apparaître des contrastes nets entre les hommes et les femmes. Les femmes ont choisi de préférence des études de philosophie et lettres (28%) et les domaines liés à la santé (16% hors médecine) tandis que les hommes se retrouvent plutôt en sciences appliquées (18,3%) ou sciences économiques et commerciales (17,6%).

Ce contraste hommes (17,6%) femmes (11%) dans la filière économique de l'université est différent de celui constaté pour les diplômés de la filière économique dans le supérieur long où, rappelons-le la proportion chez les femmes (33%) est plus élevée que chez les hommes (19%). Il est vrai que l'offre de choix des domaines universitaires n'est pas la même, notamment la possibilité de poursuivre des études littéraires ou de sciences psychologiques et de l'éducation qui sont totalement absentes dans le supérieur long, et qui sont, on le sait, des choix plus traditionnellement "féminins". Les femmes auraient-elles alors choisi plus souvent ces options au détriment des études de sciences économiques.

On observe également un léger contraste en ce qui concerne les études psychologiques et de l'éducation choisies par 9% des femmes contre 3% des hommes. Pour les autres domaines, hommes et femmes y obtiennent le diplôme dans les mêmes proportions, notamment le droit (11,3% chez les hommes et 12,1% chez les femmes) et les sciences (8,4% chez les hommes et 7,8% chez les femmes).

2.6.4.2 Domaines des diplômes universitaires selon le sexe et l'âge



Graphique 62 : Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Hommes)

Graphique 63: Domaines d'études chez les diplômés universitaires selon l'âge (Femmes)

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Chez les hommes, on ne constate que de légères fluctuations en fonction de l'âge, quasiment insignifiantes à l'exception de la filière économique, où l'on observe une croissance de la proportion de diplômés plus on se rapproche des catégories d'âges jeunes: en effet, les diplômés de cette filière ne représentent que 10% chez les 65 ans et plus, mais 21% chez les 25-29 ans.

Il convient de remarquer qu'il s'agit ici des diplômés qui se sont arrêtés à un 2^{ème} cycle au moment de l'enquête; les diplômés de 3^{ème} cycle ne sont pas représentés sur ces graphiques. C'est pourquoi, les filières dans lesquelles il est plus naturel de poursuivre une spécialisation sont probablement plus faiblement représentées. C'est sans doute le cas notamment pour la médecine où le taux de 5% correspondrait alors uniquement aux médecins généralistes sans spécialisation.

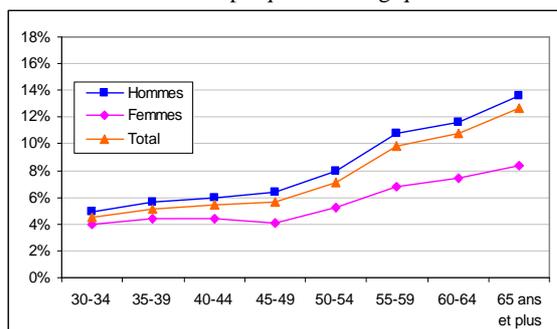
Chez les femmes, c'est surtout la part des sciences économiques qui varie en fonction de l'âge: elle augmente progressivement plus l'âge diminue. Elle passe ainsi de 5% chez les 65 ans et plus à 14% chez les plus jeunes, où elle est même une filière plus importante que la santé (13%) ou les sciences psychologiques (11%). On observe le contraire en ce qui concerne les études de philosophie et lettres : la proportion diminue plus l'âge diminue. Si quasiment un tiers des femmes de 65 et plus ont un diplôme de philosophie et lettres, elles sont moins d'un quart chez les 25-29 ans.

Signalons aussi l'augmentation du taux de diplômées de sciences appliquées: de 1,4% chez les 65 ans et plus à 4,8% chez les 25-29 ans. Si ce taux représente toujours un écart énorme par rapport aux hommes du même âge (20%), on constate cependant que le nombre absolu de femmes entre ces deux catégories d'âges a explosé: de 71 à 1.212 alors que celui des diplômés masculins est quasiment le même (4.271 et 4.517).

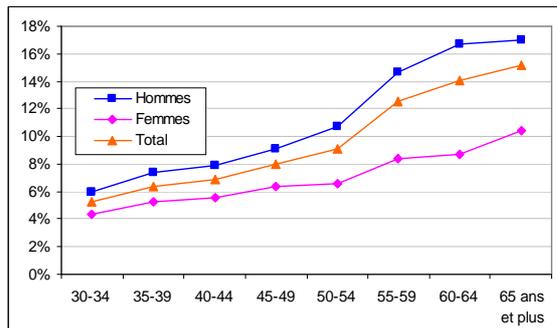
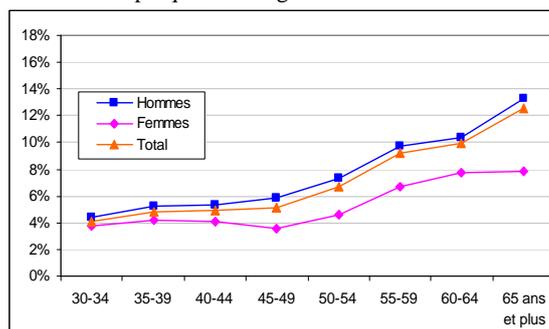
2.6.5 Diplômes de doctorat

2.6.5.1 Taux de diplômé(s) de doctorat

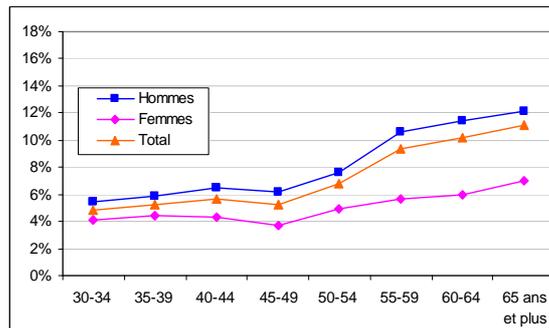
Graphique 64 : Belgique



Graphique 65 : Région flamande



Graphique 66 : Région bruxelloise



Graphique 67 : Région wallonne

Graphiques 64 à 67. Taux de doctorats parmi les diplômé(e)s du supérieur long/univ, selon le sexe et l'âge (Graph. 64: Belgique, Graph. 65: Région flamande, Graph. 66: Région bruxelloise, Graph. 67: Région wallonne).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Pour l'ensemble de la population des 30 ans et plus, le taux de doctorats parmi les diplômé(e)s du supérieur long ou universitaire s'élève à 6,8%. Le taux est plus élevé parmi les hommes (7,8%) que parmi les femmes (4,8%).

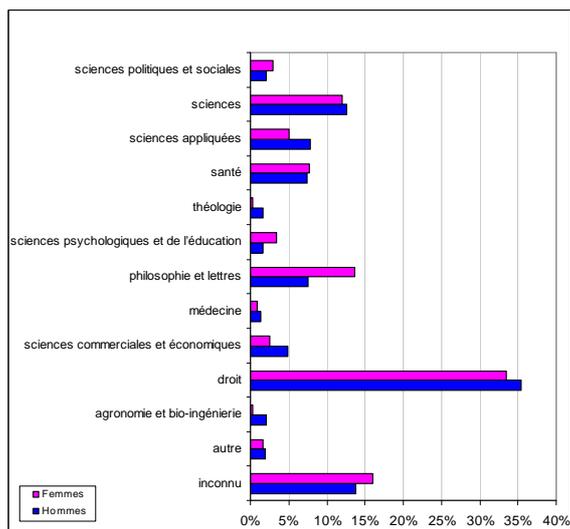
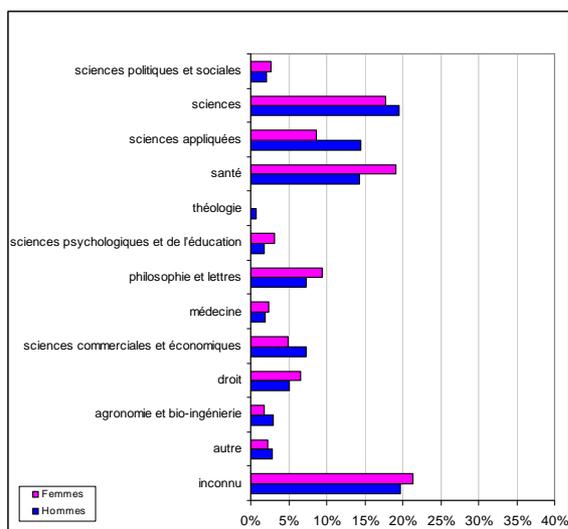
Le taux de doctorats augmente en fonction des catégories d'âges passant de 4,5% chez les 30-34 ans à 12,6% pour la catégorie des 65 ans et plus. Le plus faible taux se situe parmi les catégories 30-44 ans pourrait en partie s'expliquer par le fait que certains doctorants n'ont pas encore obtenu leur diplôme. Mais ceci ne peut expliquer les différences pour les catégories à partir de 50 ans. Ce n'est plus à partir de cet âge que, pour la majeure partie des diplômés, on entame ou termine un doctorat.

En fait, lorsque l'on examine la répartition entre les domaines de doctorats (graphiques 70 et 71) on constate une coupure entre les tranches d'âges avant 50 ans et au-delà: la proportion de docteurs en droit augmente juste après cet âge. Il faut sans doute y voir le résultat du fait qu'à l'époque de l'obtention du diplôme pour ces personnes, un(e) diplômé(e) de droit obtenait d'office le titre de docteur sans faire de thèse. Il est donc plus que probable qu'une large partie des répondants a coché la case "a obtenu un doctorat avec thèse", alors qu'ils étaient docteurs sans thèse; ils n'ont pas prêté plus d'attention à la distinction. Cette méprise entraîne probablement un gonflement du taux total de doctorats pour les catégories d'âge concernées.

Si l'on observe cette progression selon l'âge, on constate qu'elle est plus accentuée chez les hommes (de 4,9% à 13,7%) que chez les femmes (de 4% à 8,4%). Les hommes les plus jeunes ont ainsi rejoint les femmes du même âge et le taux d'obtention entre les sexes pour cet âge (40-44 ans) est peu différent (1 ou 2% selon la catégorie) alors que cette différence est plus nette à partir de 55 ans (4% à 5%). Mais il faut rester prudent quant à l'interprétation de ces résultats à cause du rôle joué par les diplômés de droit pouvant fausser les données.

En ce qui concerne le taux de diplômés du doctorat dans les trois régions: la Région wallonne (6,7%) et flamande (6,2%) présentent des taux comparables, mais la Région bruxelloise atteint un taux quelque peu plus élevé (8,7%). Les hommes résidant dans la Région bruxelloise présentent les taux les plus élevés par rapport aux résidents des deux autres régions et ce pour toutes les catégories d'âges : de 6 (30-34 ans) à 16 (65 ans et plus). Le constat est similaire pour les femmes de la Région bruxelloise (4,4 à 10,4) même si la différence par rapport aux deux autres régions est moins nette pour les catégories plus jeunes.

2.6.5.2 Domaines des doctorats

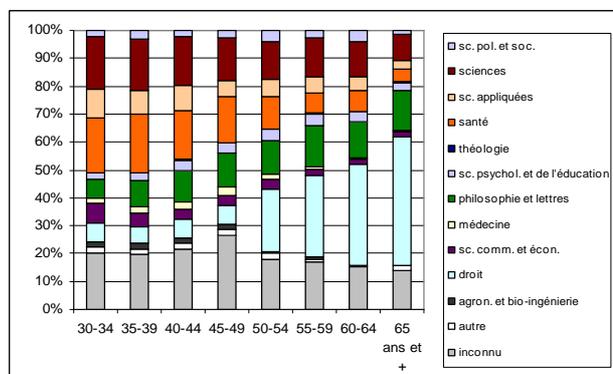
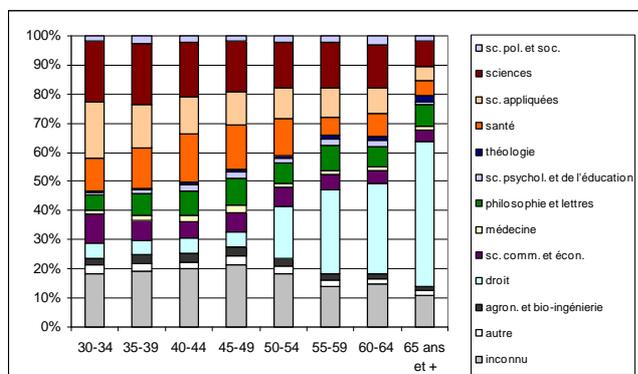


Graphique 68 : Domaines de doctorat (30 à 49 ans).

Graphique 69 : Domaines de doctorat (50 ans et plus).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

En ce qui concerne les docteurs de 30-49 ans, on ne constate pas autant de contrastes entre les deux sexes que pour les domaines d'études de 2^{ème} cycle. Les personnes qui poursuivent un doctorat font plus ou moins les mêmes choix quel que soit leur sexe, à l'exception du domaine de la santé où les femmes sont proportionnellement plus nombreuses et dans les sciences appliquées où au contraire elles le sont moins. Il convient de rester très prudent concernant les domaines du doctorat car les taux de non-réponse à cette question est particulièrement élevé (20%), mais il est le même pour les hommes et les femmes.



Graphique 70 : Domaines des doctorats selon l'âge (Hommes).

Graphique 71 : Domaines des doctorats selon l'âge (Femmes).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Comme expliqué précédemment, il ne s'agit pas d'interpréter les variations observées en droit comme une progression de ce domaine selon l'âge.

La même analyse par région ne fait ressortir aucune variation significative.

2.7 Conclusions

Ce chapitre décrivant d'une part le niveau de diplôme de la population et d'autre part les domaines d'études suivies par les diplômés pour chacun des niveaux a mis en évidence plusieurs constats majeurs.

- Plus d'un quart de la population âgée de 25 à 64 ans a poursuivi avec succès des études dans l'enseignement supérieur et un autre quart a terminé l'enseignement secondaire supérieur. En d'autres termes, plus de la moitié de cette population est diplômée de l'enseignement secondaire supérieur au moins.
- La Région bruxelloise se distingue des deux autres régions par un taux plus élevé à la fois pour ce qui concerne ses diplômés de l'enseignement supérieur et pour sa population infra-scolarisée. Ce paradoxe apparent est en fait le reflet de situations très contrastées d'une commune à l'autre de Bruxelles et qui se traduit par une fracture sociale clairement dessinée dans l'espace, entre les communes privilégiées du sud-est de la ville et celles plus défavorisées du nord-ouest.
- La variable âge joue également un rôle significatif dans la distribution des niveaux de diplôme : le taux de personnes ne possédant que le diplôme primaire passe de quelques pour cent chez les plus jeunes à plus d'un tiers chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Par contre, même chez les plus jeunes, notamment en Région bruxelloise, qui ont pourtant profité de la hausse globale du niveau d'instruction, des écarts persistent en fonction de la commune de domicile.
- Pour ce qui concerne les domaines d'études, des contrastes frappants sont observés selon le sexe. Parmi les diplômé(e)s de l'enseignement secondaire supérieur technique, près de 60% des hommes sont issus de la filière « industrie » et quasiment aucune femme tandis que ces dernières ont plutôt choisi des filières liées aux services et au bien-être qui sont par contre délaissées par les hommes.
- Au niveau des diplômés du supérieur, leur répartition entre les différentes formes d'enseignement dépend surtout de leur sexe : à partir de 25 ans, les diplômés masculins se répartissent de manière égale entre l'enseignement de type court et l'enseignement de type long (universitaire ou hors université) alors que les femmes ont très majoritairement fait le choix de se diplômer dans les filières de l'enseignement supérieur court. Il faut cependant ajouter que la part des femmes universitaires progresse parmi les catégories d'âges plus jeunes.
- L'analyse des domaines d'études des diplômés de l'enseignement supérieur révèle également le rôle des facteurs sexe et âge.
- Pour les diplômés du supérieur court, la filière économique a attiré une part quasi égale chez les hommes et les femmes, et pour les deux sexes, cette filière est en progression parmi les jeunes diplômés. Par contre, l'autre filière de prédilection des hommes est la catégorie technique alors que pour les femmes, il s'agit plutôt des études pédagogiques, même si sa part relative diminue chez les femmes plus jeunes.

- Le supérieur long hors université a vu la moitié de ses diplômés masculins sortir de la filière technique (le double de la proportion chez les femmes) et la majorité de ses diplômées pencher plutôt pour la filière économique.
- Enfin les universitaires n'obtiennent pas leur diplôme dans les mêmes filières selon qu'ils soient homme ou femme. Un gros quart de ces femmes est diplômé de philosophie et lettres contre un peu plus de 10% des hommes. Ces derniers font d'abord le choix de deux filières dans les mêmes proportions : les sciences économiques et commerciales et les sciences appliquées. En ce qui concerne cette dernière filière, les femmes universitaires ont exceptionnellement fait le choix d'y poursuivre des études. Même si, par rapport aux 60-64 ans (2,9%), la proportion de diplômées a augmenté, elle n'atteint pas encore les 5% parmi les tranches d'âges des plus jeunes, (25-29 ans)

3 Formation professionnelle continue

3.1 Introduction.

L'enquête socio – économique 2001 a proposé une question permettant d'identifier les répondants ayant « terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures (équivalent à 6 mois de formation à temps plein) ».

Seules les personnes qui déclaraient suivre ou avoir suivi « un enseignement (à l'école ou ailleurs) » (question 7) étaient amenées à répondre à cette question. Elles devaient cocher, le cas échéant, l'un des trois types de formations longues (ou bien une combinaison de ces trois types de formation) pris en compte par le questionnaire:

- « formation professionnelle donnée par le FOREM, IBFFP, Arbeitsamt, VDAB, Classes moyennes, promotion sociale, etc. »
- « formation dans le cadre de votre profession »
- « formation professionnelle suivie à titre privé »

Plusieurs aspects ont donc été visés pour décrire le type de formation suivie, les concepteurs du questionnaire tablant sur les combinaisons de réponse pour délimiter précisément le type de formation suivie.

Un premier aspect tient au repérage de l'opérateur organisant la formation, sur la base d'opérateurs classiques de la formation professionnelle : FOREM, IBFFP, Arbeitsamt, VDAB, Classes moyennes, promotion sociale, etc. Cet aspect met donc en avant l'implication de l'un de ces organismes (souvent public) dans l'organisation de la formation. Dans la suite du document, nous nous référerons au terme d'« opérateur institutionnel » pour qualifier l'un ou l'autre de ces opérateurs de formation.

Un second aspect tient au contenu de la formation, celui-ci pouvant être directement lié à une profession, à un métier, comme c'est le cas, par exemple, de certaines formations professionnelles développées dans le cadre de fonds sectoriels.

Un troisième aspect tient à l'initiative de la participation à la formation. En précisant si la formation était « suivie à titre privé », il était possible de signaler une initiative individuelle. On peut supposer qu'une formation suivie « dans le cadre d'une profession », est souvent une formation suivie dans le cadre d'un emploi particulier, et que la participation relève davantage d'une initiative de l'employeur, voire d'une initiative conjointe entre employeur et salarié.

De manière générale, partant du principe que l'enquête vise les personnes ayant « terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures (équivalent à 6 mois de formation à temps plein) », le champ couvert est celui des personnes ayant réussi ce type de formation. Toutefois,

nous emploierons l'expression « taux de participation », plutôt que « taux de réussite », pour indiquer la proportion de personnes ayant suivi une formation professionnelle (et l'ayant terminée avec succès). En effet, l'expression « taux de réussite » renvoie davantage à la proportion de personnes ayant réussi la formation, parmi ceux qui en ont suivi une, proportion que l'enquête socio – économique générale ne permet pas de calculer.

Ce chapitre de la monographie envisage la réussite à une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures, comme l'obtention d'une qualification personnelle, qui complète les qualifications qui ont été obtenues (ou non) dans l'enseignement. Les libellés utilisés dans le questionnaire visent à distinguer l'enseignement (notamment l'enseignement secondaire dans une filière professionnelle) et la formation professionnelle (qui interviendrait après l'école, une fois entré dans la vie active)²⁰.

La qualification issue d'une formation professionnelle longue peut être obtenue à des moments plus ou moins éloignés de la scolarité initiale. Mais, il s'agit d'un aspect qui n'est pas précisé par l'enquête : celle-ci permet seulement de savoir si une formation longue et reconnue a été accomplie avec succès, entre le moment d'entrée dans la vie active et le moment où l'enquête est réalisée, en 2001.

Dans ce cadre, nous préciserons :

- les caractéristiques socio – démographiques des personnes ayant terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue;
- les caractéristiques scolaires (plus haut diplôme obtenu dans l'enseignement) des personnes ayant terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue;
- les positions occupées, en référence à l'emploi, en fonction du diplôme obtenu dans l'enseignement, et le fait d'avoir terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue (ou non). Autrement dit, observe-t-on (ou non) certaines corrélations entre positions occupées et validation d'une formation professionnelle longue et reconnue (les données d'enquête ne permettant pas de préciser les mécanismes sous-jacents à ces corrélations)?

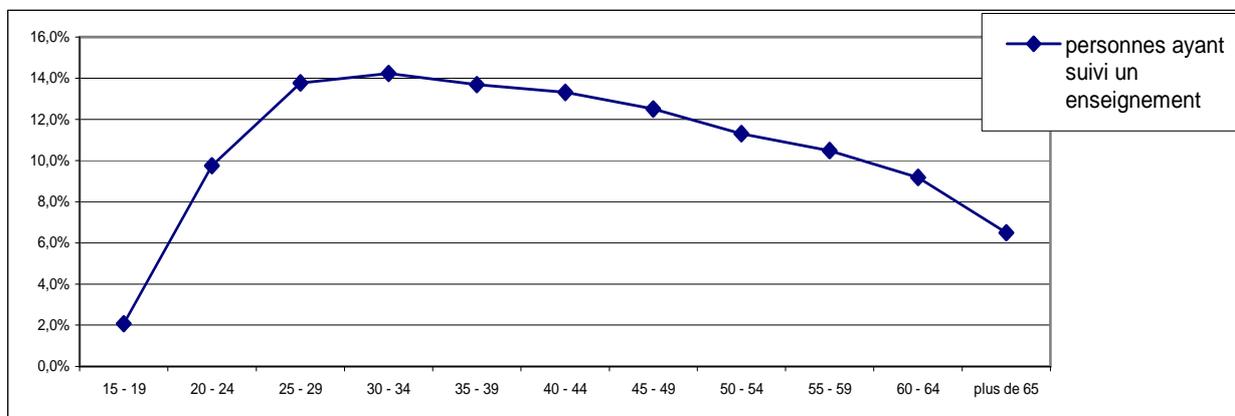
3.2 Participation à une formation professionnelle selon les caractéristiques socio – démographiques

Ce chapitre prend en compte les personnes de 15 ans et plus, « ayant suivi un enseignement (à l'école ou ailleurs) », qui devaient répondre à la question sur la formation professionnelle. Sur les 7.611.787 personnes qui composent ce champ, 791.300 ont participé à une formation professionnelle longue et reconnue.

La formation professionnelle peut être suivie à n'importe quel moment, depuis l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de l'enquête en 2001. Les périodes où la formation peut avoir été suivie varient donc, selon l'âge d'entrée dans la vie active des personnes et selon leur âge au moment de l'enquête. Formellement, quelqu'un qui a 50 ans en 2001 a plus de chance d'avoir suivi une formation professionnelle que quelqu'un qui a 30 ans, puisque son ancienneté dans la vie active est plus grande. Toutefois, cet effet d'âge doit être nuancé. En effet, les formations prises en compte ici sont des formations longues «d'au moins 600 heures». Si la participation à de telles formations n'est évidemment pas exclue dans le chef des personnes plus âgées, nous supposons que cette participation s'accomplit davantage dans la première moitié de la vie active. En outre, à cet effet d'âge s'ajoutent d'autres effets, notamment des effets de génération. La personne qui a 50 ans en 2001 et celle qui a 30 ans en 2001 ont rencontré des contextes socio-économiques et institutionnels différents, des conditions de demande et d'offre de formation professionnelle différentes. Les chiffres que nous allons présenter suggèrent ainsi que lorsqu'elles atteignent 30 ans en 2001, les personnes ont davantage suivi ce type de formation que les personnes qui atteignaient 30 ans en 1981 (et qui ont 50 ans en 2001). L'effet de

²⁰ Il est possible, toutefois, qu'une reprise d'études en post-secondaire non supérieur, en particulier dans les « Classes moyennes », comme « chef d'entreprise » (titre repris à la question 9), soit considérée comme « formation professionnelle » par les répondants (allusion aux classes moyennes parmi les opérateurs de formation professionnelle).

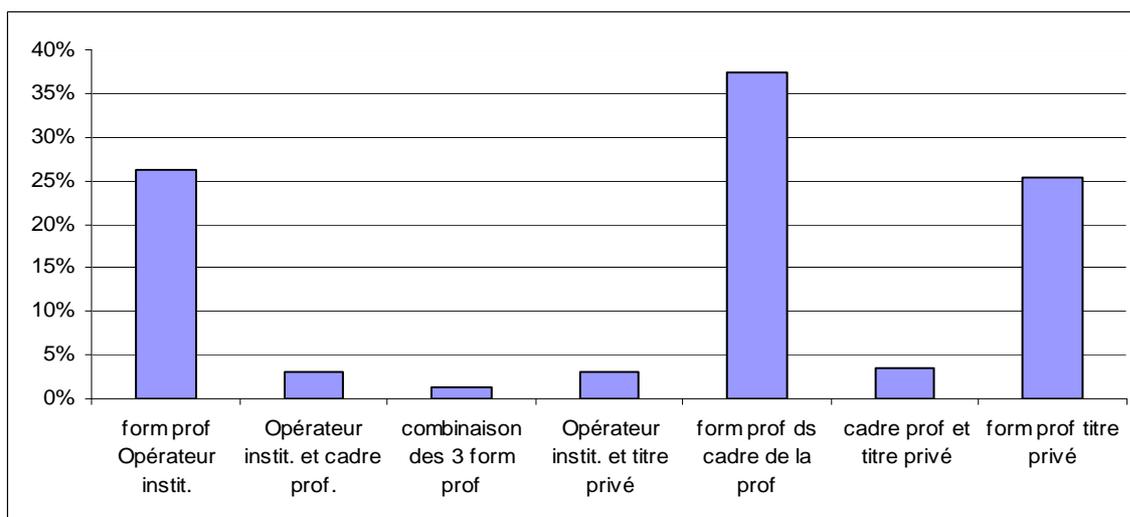
génération apparaît déterminant : le taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue est plus élevé pour les personnes ayant 30 ans en 2001, que pour les personnes ayant 50 ans en 2001. Pour ce type de formation, la participation dans la période récente des plus âgés a été trop faible que pour compenser leur plus faible participation à la formation professionnelle par le passé, lorsqu'ils étaient plus jeunes.



Graphique 72 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») est très faible avant 20 ans : parmi les personnes « ayant suivi un enseignement (à l'école ou ailleurs) », 2% des personnes qui ont entre 15 ans et 19 ans en 2001 ont participé à ce type de formation. Ce taux de participation est plus élevé pour les personnes ayant entre 25 et 40 ans : dans ces classes d'âges, il avoisine les 14%. A partir des classes d'âges de plus de 35 ans on constate une décroissance régulière de la participation à la formation avec l'âge : 13,7% des 35 – 39 ans ont participé à une formation professionnelle longue et reconnue, 11,3% des 50 – 54 ans et 6,5% des plus de 65 ans. Les « plus de 65 ans » représentent 1.421.337 personnes sur les 7.611.787 personnes de plus de 15 ans, ayant suivi un enseignement.



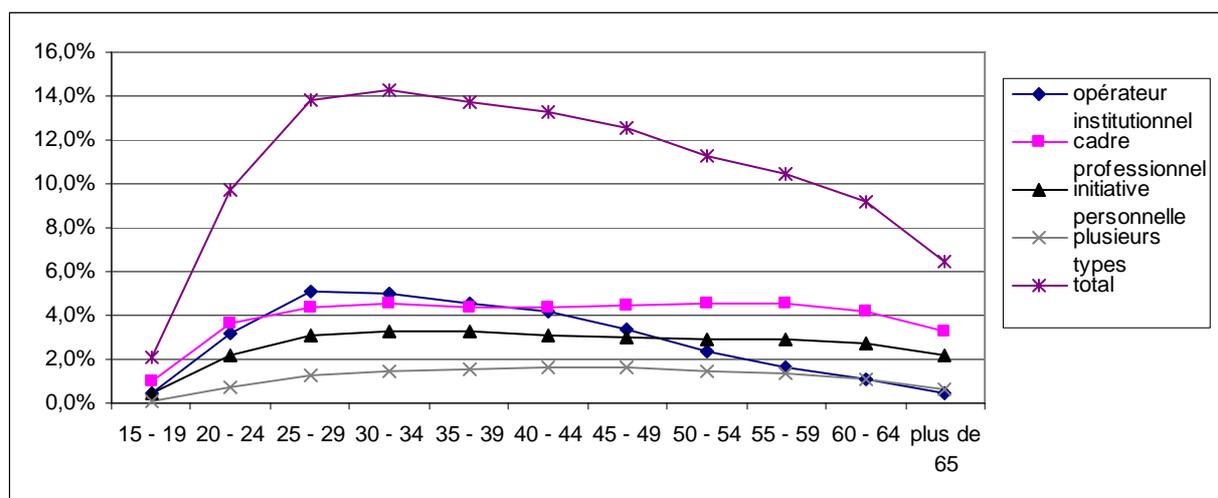
Graphique 73 : Participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon les types de formation suivies.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Globalement, les personnes indiquent un seul des trois types de formation pris en compte par l'enquête. Les formations professionnelles suivies « dans le cadre d'une profession » comptent pour 37% des personnes ayant suivi une formation (791.300 personnes); celles qui ont été organisées par un opérateur institutionnel comptent pour 26% et celles qui ont été suivie « à titre privé », pour 25%. Sur l'ensemble des personnes qui ont terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue, 11% combinent deux (voire trois) des différents types de formation.

Les combinaisons concernent surtout deux types de formation : la combinaison des trois types de formation s'observe dans 1% des cas. De plus, les trois combinaisons associant deux modalités se retrouvent dans des proportions comparables. L'interprétation de ces combinaisons n'est toutefois pas aisée. Notamment, parce qu'une combinaison renseignée par un répondant peut correspondre à une seule formation professionnelle (et la combinaison précise alors les caractéristiques de cette formation), mais elle peut aussi correspondre à des formations professionnelles distinctes, suivies à des moments différents. Les personnes ayant généralement indiqué un seul type de formation et l'interprétation des combinaisons étant difficile, nous présenterons une seule catégorie « combinaison de types de formation » dans la suite de ce document. Cette catégorie regroupe les personnes ayant indiqué au moins deux types de formation professionnelle, quels que soient ces types.

Notons encore que le poids des combinaisons dans l'ensemble des formations suivies est assez stable selon l'âge des personnes. Une nuance toutefois : les formations suivies « dans le cadre d'une profession » et « à titre privé » sont davantage signalées par les plus de 40 ans (4,3%), que par les plus jeunes (2,6% des personnes ayant entre 25 et 39 ans).



Graphique 74: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le type de formation et l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

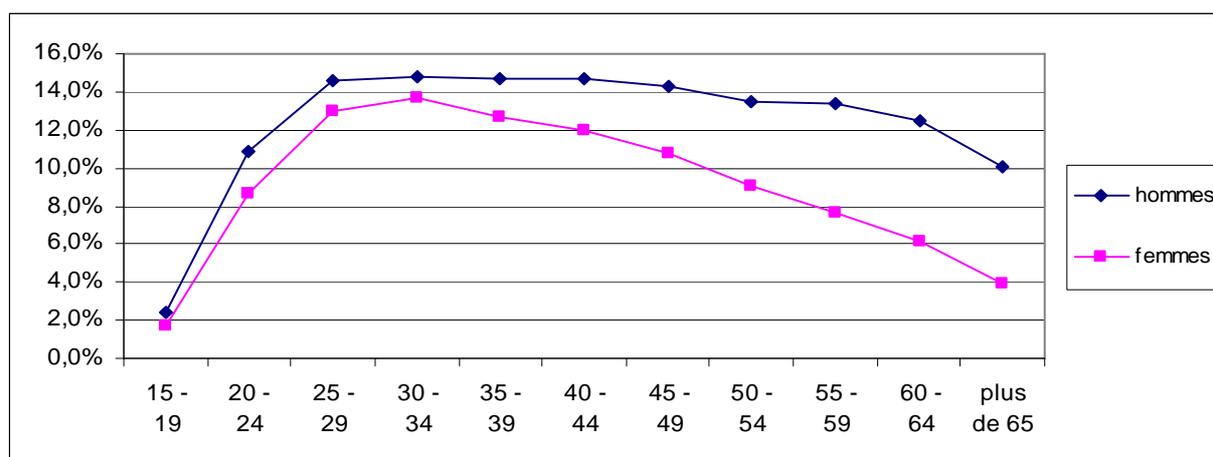
La décroissance de la participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») pour les différentes classes d'âges, à partir de la classe d'âges 35 – 39 ans, correspond essentiellement à une moindre participation aux formations professionnelles organisées par les « opérateurs institutionnels » de formation. Par ailleurs, si l'on compare les trois types de formation, ce type de formation est le plus suivi pour les 25 – 29 ans, alors qu'il est le moins suivi pour les plus de 50 ans.

Les personnes qui avaient 37 ans en 2001, avaient 20 ans en 1984. La classe d'âges des 35 – 39 ans peut apparaître comme charnière. En effet, les classes d'âges plus jeunes correspondent à des personnes qui sont entrées dans la vie active dans un contexte de développement de l'offre de formation professionnelle (notamment, de formations professionnelles longues et reconnues). Ce développement s'est produit en réponse à l'évolution du chômage depuis le milieu des années 70, celui-ci touchant plus de personnes, notamment parmi les jeunes ayant les plus bas niveaux de

diplôme, et prenant un caractère plus structurel (se traduisant par des périodes de chômage plus longues).

Les personnes plus âgées sont entrées dans la vie active dans un contexte socio – économique plus favorable. Elles ont assez peu suivi ce type de formation, à cette époque. En outre, elles ont aussi, en moyenne, assez peu participé à ce type de formation dans les années récentes.

On peut ainsi, comparer la situation de deux classes d'âges, celle des 25 – 29 ans et celle des 50 – 54 ans. Pour les premiers, la participation à une formation professionnelle concerne 13,8% de cette classe d'âges. Entre les trois types de formations professionnelles pris en compte, le plus suivi avec succès concerne les formations organisées par les « opérateurs institutionnels » (5,1% de cette classe d'âges). Pour les seconds (50 – 54 ans), la participation à une formation professionnelle concerne 11,3% de cette classe d'âges. Les formations organisées par les « opérateurs institutionnels » sont les moins suivies et concernent 2,4% de cette classe d'âges.



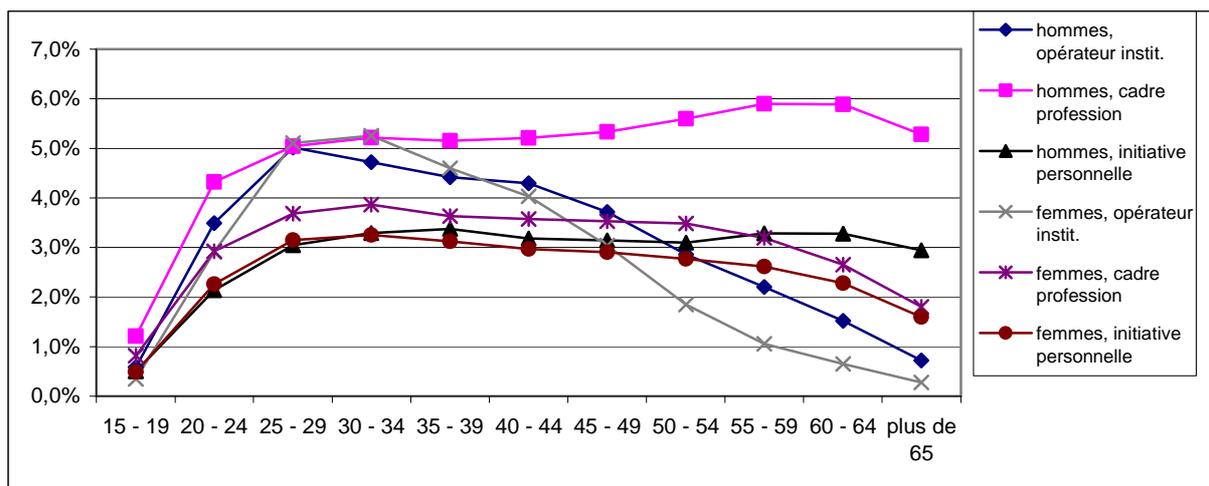
Graphique 75: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le taux de participation à une formation professionnelle longue (« terminée avec succès ») est plus important pour les hommes qu'il ne l'est pour les femmes: respectivement 13,2% et 9,1%, pour les plus de 20 ans. Cet écart s'amplifie avec l'âge, à partir de la classe d'âges des 35 – 39 ans.

Alors que le taux de participation reste assez élevé pour les hommes âgés, il décroît fortement dans le cas des femmes. Pour la classe d'âges 25 – 29 ans, ces taux sont respectivement de 14,5% et de 13%.

Pour la classe d'âges 50 – 54 ans, ils sont respectivement de 13,5% et de 9,1%. Dans le cas des hommes, ce sont surtout les personnes qui avaient plus de 65 ans au moment du recensement qui enregistrent une plus faible participation : 10,1% (alors qu'elle est de 12,5% pour les hommes ayant 60 – 64 ans). C'est aussi pour les personnes de plus de 65 ans que l'écart est le plus marqué entre les sexes, la part des femmes de plus de 65 ans ayant terminé avec succès une formation professionnelle longue pendant leur vie active étant de 3,9%. Ce phénomène doit être rapporté aux transformations du marché de l'emploi des trois décennies qui précèdent le recensement, en particulier l'augmentation très forte de la présence féminine sur ce marché.



Graphique 76: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le sexe et l'âge – pour les trois principaux types de formation.

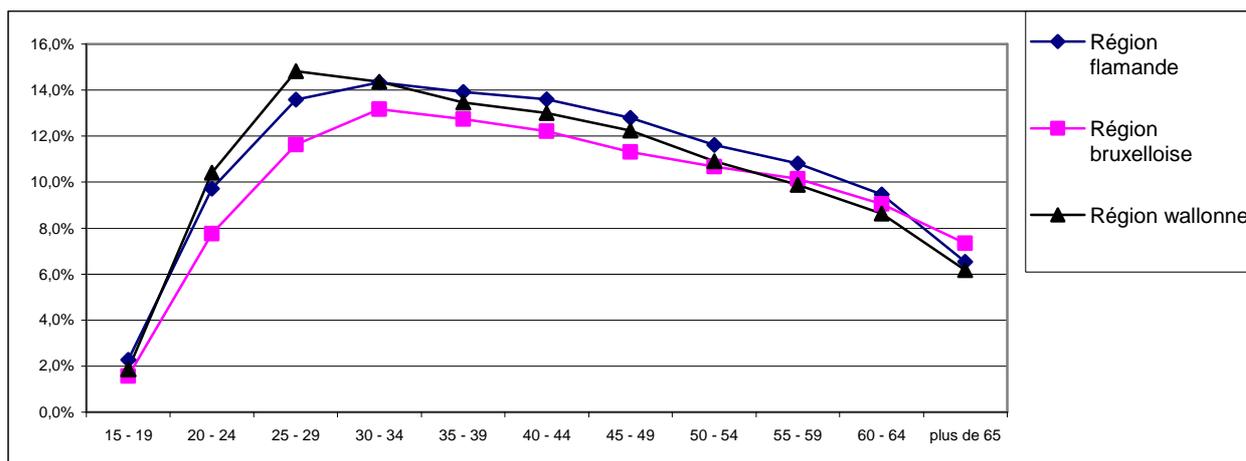
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Ce sont, avant tout, les formations suivies « dans le cadre de la profession » qui expliquent l'écart entre hommes et femmes, constaté au graphique précédent.

Pour les personnes qui ont moins de 40 ans, l'écart entre les sexes dans la participation à la formation professionnelle (« terminée avec succès ») ne se marque pas pour les formations « organisées par un « opérateur institutionnel », ni pour les formations suivies « d'initiative personnelle ». En revanche, pour les formations « suivies dans le cadre de votre profession », la participation masculine est plus forte, dès 20 ans. Ainsi, pour ce type de formation, le taux de participation des hommes de 25 – 29 ans est de 5%, alors qu'il est de 3,7% pour les femmes.

Mais, surtout, alors que le taux de participation à une formation « suivie dans le cadre de votre profession » s'accroît avec l'âge pour les hommes (sauf une légère diminution pour les plus de 65 ans), au contraire, il décroît pour les femmes. Ce mouvement contraire s'observe dès la classe d'âges 40 – 44 ans. Pour les 50-54 ans, les taux de participation à ce type de formation sont respectivement de 5,6% et de 3,5%. Pour les 60 – 64 ans, ils sont respectivement de 5,9% et de 2,7%.

Les formations organisées par les « opérateurs institutionnels » contribuent également au creusement de l'écart entre hommes et femmes, à partir de 45 – 49 ans, vu que le taux de participation féminin décroît plus vite avec l'âge. Le taux de participation des hommes de 50 -54 ans à ce type de formation est de 2,9%, tandis qu'il est de 1,9% dans le cas des femmes. Dans le cas des formations suivies « d'initiative personnelle », la participation des deux sexes est très proche jusque 50 – 54 ans, mais la participation masculine est plus forte à partir de la classe d'âges 55 – 59 ans. Ainsi, pour les 60 – 64 ans, les taux de participation sont respectivement de 3,3% et de 2,3%.



Graphique 77: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 2001 et l'âge.

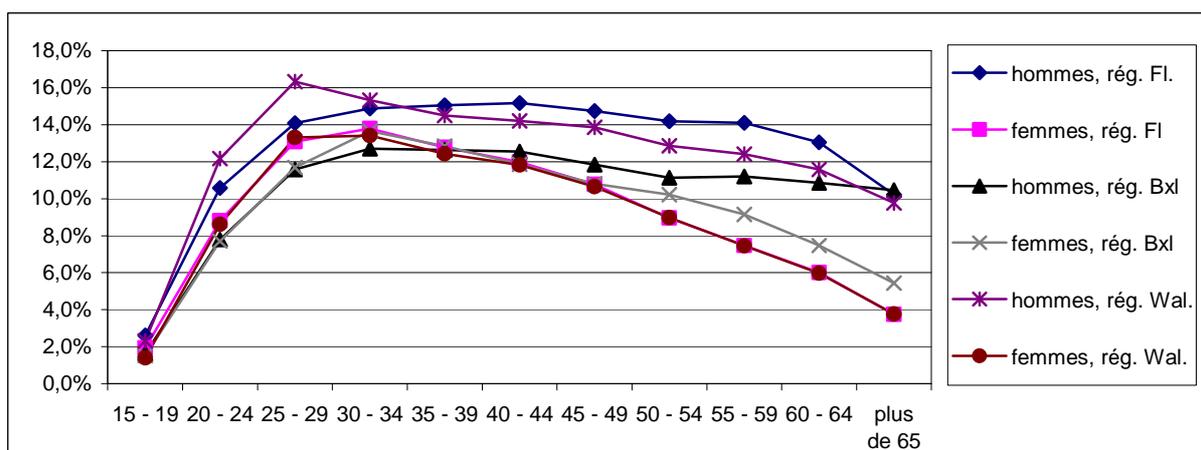
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») se différencient assez peu selon la région de résidence des personnes en 2001.

L'écart est plus important pour les plus jeunes, c'est-à-dire les classes d'âges 20 – 24 ans et 25 – 29 ans, et se traduit surtout par une moindre participation des résidents bruxellois.

Ainsi, parmi les personnes de 25 – 29 ans, le taux de participation à une formation professionnelle est de 14,8% pour les personnes résidant en Wallonie, de 13,6% pour les personnes résidant en Flandre et de 11,6% pour les personnes résidant en région bruxelloise.

On peut chercher à préciser ces écarts en distinguant les types de formation professionnelle suivis selon la région de résidence. En particulier pour les jeunes, les écarts constatés tiennent surtout à une plus forte participation, des jeunes qui résident en région wallonne, à une formation professionnelle organisée par un « opérateur institutionnel ». Ces écarts tiennent également à une plus forte participation, des jeunes qui résident en région flamande, à une formation professionnelle suivie dans le cadre d'une initiative personnelle. Dans les deux cas, l'écart s'observe à tous les âges, mais il est plus important chez les plus jeunes.

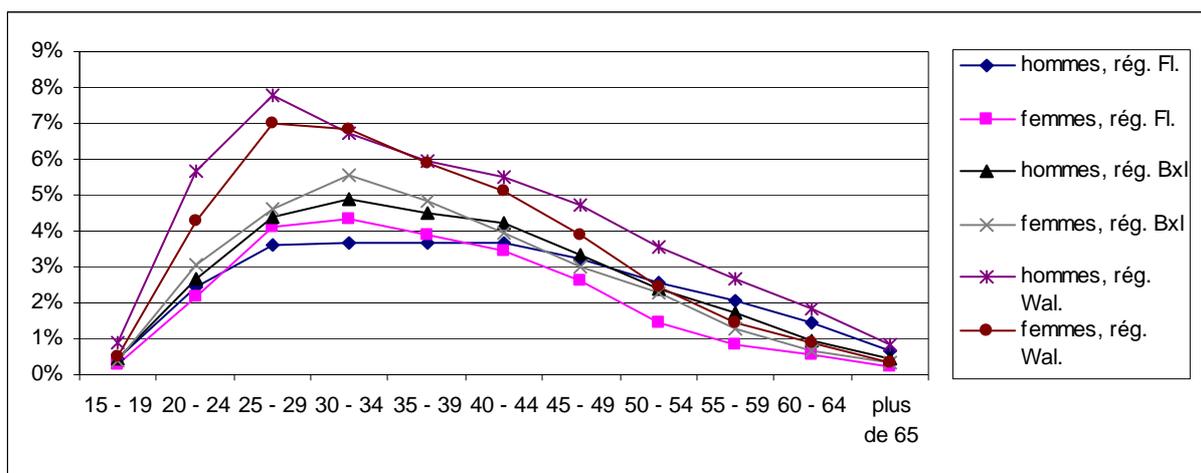


Graphique 78: Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence en 200, le sexe et l'âge.

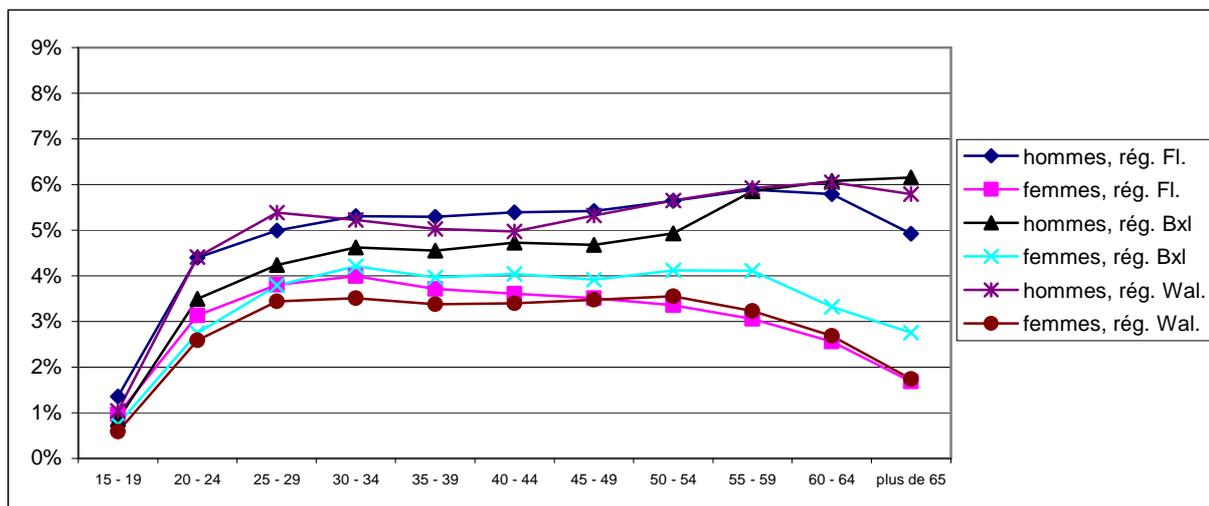
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Les taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») se différencient fortement au-delà de 40 ans, opposant les hommes (qui ont davantage participé à une formation professionnelle) aux femmes, plutôt que les régions entre elles. Toutefois, dans ces classes d'âges élevés, le taux de participation des hommes varie sensiblement selon la région de résidence. En région flamande, ils ont davantage participé à une formation professionnelle qu'en région bruxelloise.

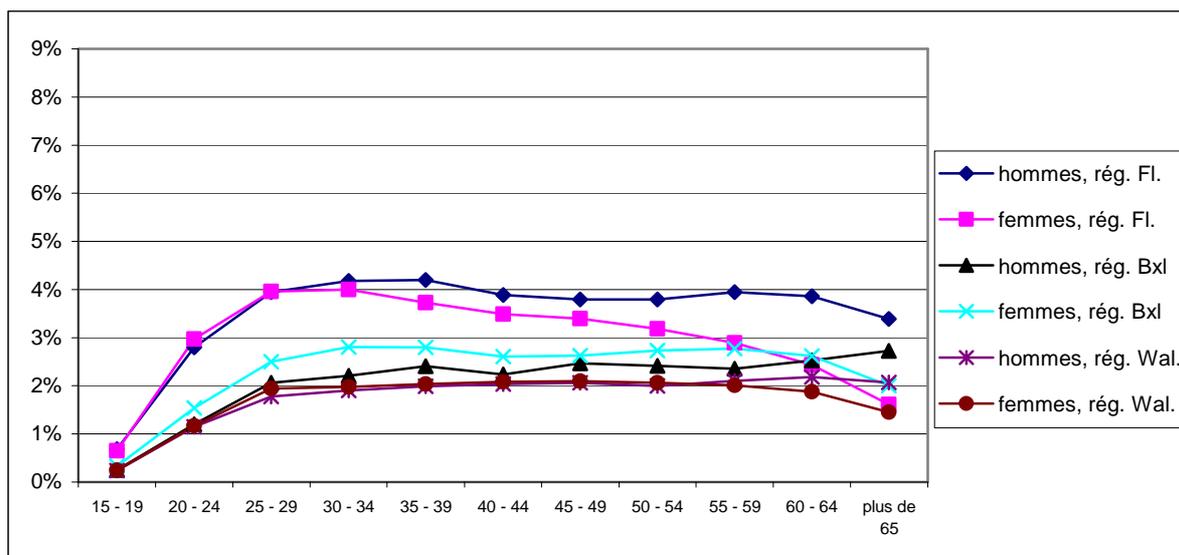
Pour les personnes de moins de 40 ans, la participation est davantage liée à la région de résidence, une moindre participation étant constatée pour les résidents bruxellois des deux sexes, surtout entre 20 et 29 ans. Parmi les moins de 40 ans, on constate toutefois, pour les résidents de Flandre et de Wallonie, une plus forte participation à la formation professionnelle des hommes. Entre 20 et 29 ans, ce sont les jeunes hommes wallons qui ont le plus participé à une formation professionnelle longue et reconnue : en particulier, dans la classe d'âges 25 – 29 ans, 16,3% des hommes wallons ont suivi ce type de formation professionnelle.



Graphique 79 – Formations organisées par un “opérateur institutionnel”.



Graphique 80 - Formations dans le cadre professionnel.



Graphique 81. Formations dans le cadre d'une initiative personnelle.

Graphiques 79-81 : Taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon la région de résidence, le sexe et l'âge (Graph. 79 : opérateur institutionnel, Graph. 80 : cadre professionnel, Graph. 81 : Initiative personnelle).

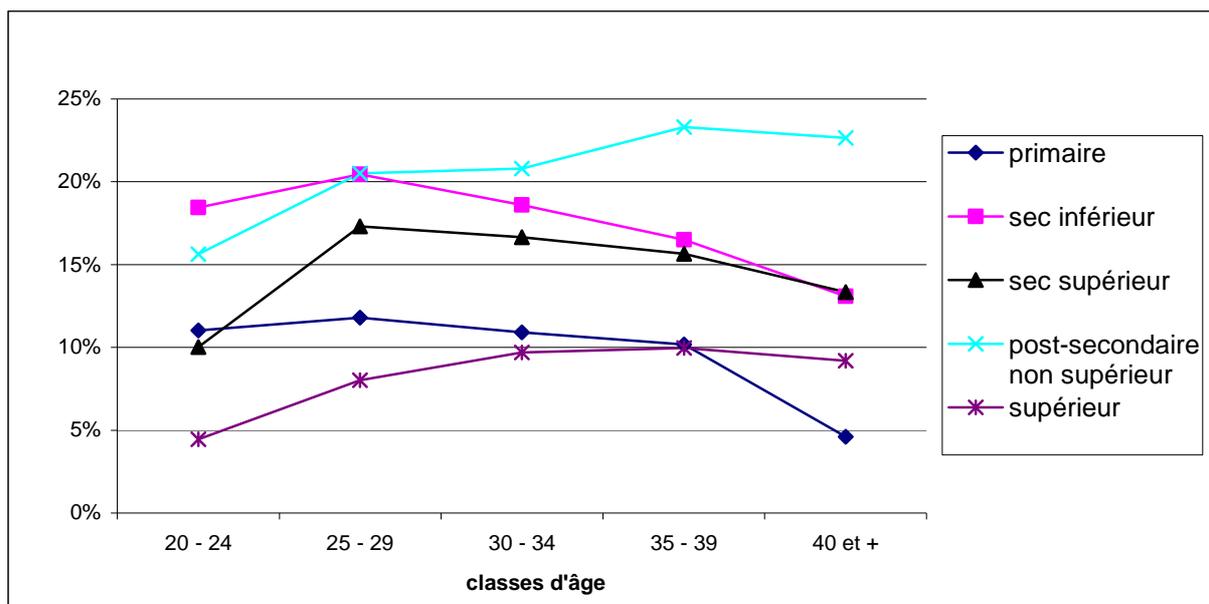
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La prise en compte des types de formation suivis permet de préciser certains des constats qui viennent d'être faits. Ainsi, pour les personnes de moins de 40 ans, la plus forte participation des résidents wallons s'explique surtout par leur plus forte participation à une formation organisée par un opérateur institutionnel classique. Au-delà, de 40 ans, la plus forte participation masculine s'explique surtout par leur plus forte participation aux formations organisées « dans le cadre de la profession ». Au sein de cette population, les résidents flamands ont par ailleurs également davantage participé à des formations suivies dans le cadre d'une initiative personnelle.

3.3 Participation à une formation professionnelle selon le niveau de diplôme

Dans cette partie, nous décrivons la participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès »), selon le niveau d'enseignement le plus élevé obtenu. Le champ pris en compte est celui des personnes qui ont mentionné l'obtention d'un diplôme, quel qu'en soit le niveau (question 9a du questionnaire).

Comme nous l'avons vu au point précédent, les personnes qui avaient entre 15 ans et 19 ans en 2001 sont très peu nombreuses à avoir déjà suivi une formation professionnelle longue et reconnue. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait qu'en Belgique la scolarité est obligatoire jusque 18 ans. Nous avons vu également que selon leur âge en 2001 (moins de 40 ans ou plus de 40 ans), les personnes ont rencontré des contextes très différents qui expliquent en partie leur participation à une formation professionnelle longue et reconnue. Dans cette partie du rapport, nous présentons les taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue, à partir de 20 ans, en distinguant quatre classes d'âges avant 40 ans et la classe des plus de 40 ans. On compte 6.847.284 personnes ayant 20 ans ou plus et ayant mentionné un diplôme. Parmi elles, 769.673 ont suivi une formation professionnelle longue et reconnue.



Graphique 82: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») varie fortement selon le niveau de diplôme des personnes. Si l'on calcule la participation moyenne, pour les personnes de 20 ans ou plus, celle-ci est faible pour les diplômés de l'enseignement primaire (qui ont majoritairement plus de 40 ans en 2001) (5,1%), et pour les diplômés de l'enseignement supérieur (8,8%). Il est par contre plus élevé pour les diplômés de l'enseignement secondaire : enseignement secondaire inférieur (14,5%), enseignement secondaire supérieur (14%) et enseignement post – secondaire non supérieur (20,7%). Ce taux de participation particulièrement élevé pour les diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur, pourrait s'expliquer par l'importance des reprises d'études, en particulier dans les « Classes moyennes », comme « chef d'entreprise », et par la prise en compte de ces études comme étant une participation à une formation professionnelle longue et reconnue²¹.

Ces taux moyens sont fortement influencés par la participation des plus de 40 ans, qui représentent une part importante des diplômés ayant plus de 20 ans. Ces résultats peuvent être précisés en tenant compte de l'âge des personnes au moment de l'enquête. Ainsi, la très faible participation des diplômés de l'enseignement primaire s'explique surtout par la très faible participation des plus de 40 ans ayant ce niveau d'études (4,6%). Chez les diplômés du primaire ayant entre 20 ans et 39 ans la participation est plus élevée (10,7%), même si elle reste faible en comparaison avec d'autres niveaux d'études, par exemple en comparaison avec les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur appartenant à la même classe d'âges (18,1%).

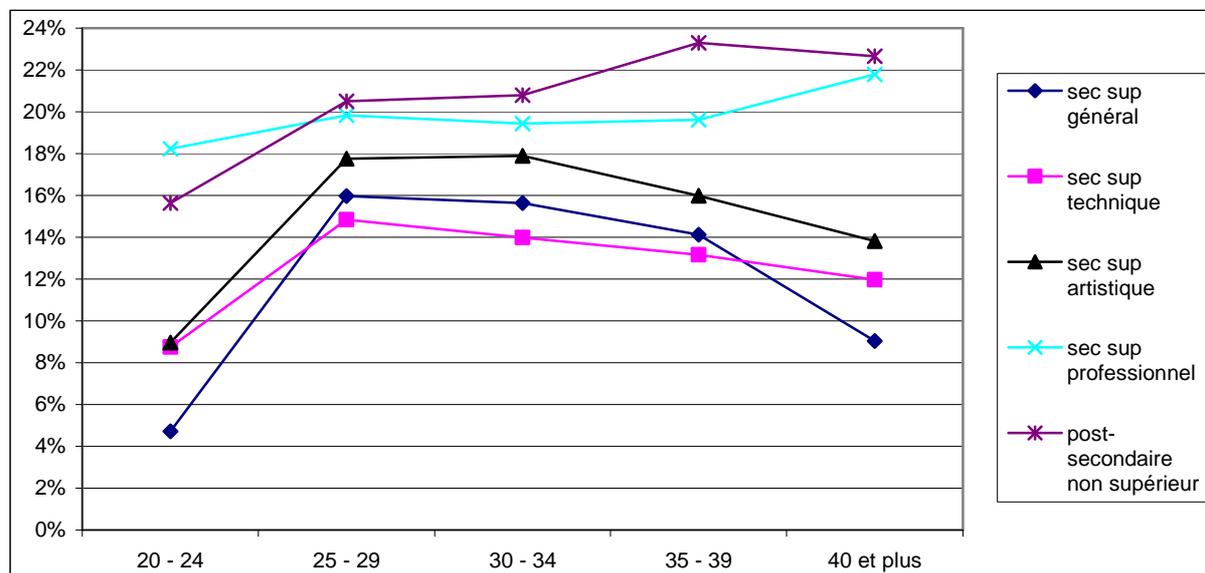
Dans le cas des diplômés de l'enseignement supérieur, la participation est généralement faible, mais elle s'accroît avec l'âge. Pour cette population, les formations longues pourraient s'être inscrites dans le déroulement des carrières, y compris à des âges plus avancés. Par contre, pour ces diplômés, ce type

²¹ La question de l'enquête qui se rapporte au plus haut diplôme obtenu mentionne, pour le niveau post-secondaire non supérieur, une liste d'enseignements possibles : 7^e année d'enseignement secondaire, enseignement secondaire professionnel complémentaire (4^e degré), chef d'entreprise des Classes moyennes. La question relative aux formations professionnelles longues et reconnues, pour préciser les « opérateurs institutionnels » susceptibles d'avoir organisé la formation, se réfère au FOREm, à l'IBFFP, Arbeitsamt, VDAB, Classes moyennes. La formation de chef d'entreprise des Classes moyennes, mais aussi certaines 7^e professionnelle organisée dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale, pourraient donc s'inscrire dans le cadre des deux questions.

de formation professionnelle est très peu suivi par les plus jeunes. Ceci s'explique en partie par la présence de certains d'entre eux dans l'enseignement (notamment chez les 20 – 24 ans), ou par le fait qu'ils viennent de terminer des études supérieures depuis peu. Par ailleurs, l'offre de formation dans l'enseignement supérieur pourrait concurrencer celle émanant d'autres institutions proposant des formations professionnelles longues. Ainsi, pour les diplômés du supérieur, le taux de participation à une formation professionnelle est de 4,5% pour les 20 – 24 ans, de 8% pour les 25 – 29 ans, de 9,2% pour les plus de 40 ans.

Le taux de participation des diplômés de l'enseignement secondaire (inférieur et supérieur) est assez élevé pour les différentes classes d'âges. Il dépasse les 15% pour les personnes ayant moins de 40 ans et il se situe aux alentours de 13% pour les plus de 40 ans. Ce taux de participation est toutefois plus faible pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur qui ont 20 -24 ans au moment de l'enquête (10%). Cette moindre participation pourrait s'expliquer, en partie, par la présence dans ce sous-groupe de personnes scolarisées dans l'enseignement supérieur, mais qui ne sont pas encore diplômées de cet enseignement. Pour les diplômés de l'enseignement secondaire, c'est chez les 25 – 29 ans que la participation est la plus forte : 20,5% pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, 17,3% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. Cette participation décroît ensuite avec l'âge.

Nous venons de voir que c'est chez les diplômés de l'enseignement post – secondaire que la participation à une formation professionnelle a été la plus élevée (20,7%). On constate par ailleurs que, pour cette population, le profil de participation selon l'âge se différencie des profils que l'on observe pour d'autres niveaux d'études. En effet, la participation des diplômés de l'enseignement post-secondaire s'accroît avec l'âge, et est élevée pour les plus de 40 ans (22,7%). Ce profil pourrait être lié à l'importance numérique des diplômés chef d'entreprise des classes moyennes pour ce niveau de diplôme, et à l'inscription de cet enseignement dans les parcours professionnels à des âges plus avancés.



Graphique 83: Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par filière d'enseignement et selon l'âge – diplômés du secondaire supérieur.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La participation à une formation professionnelle (« terminée avec succès ») des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur est contrastée selon la filière suivie.

Les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur professionnel ont davantage participé à une formation professionnelle longue et reconnue: 20,2% pour les plus de 20 ans. En comparaison, le taux

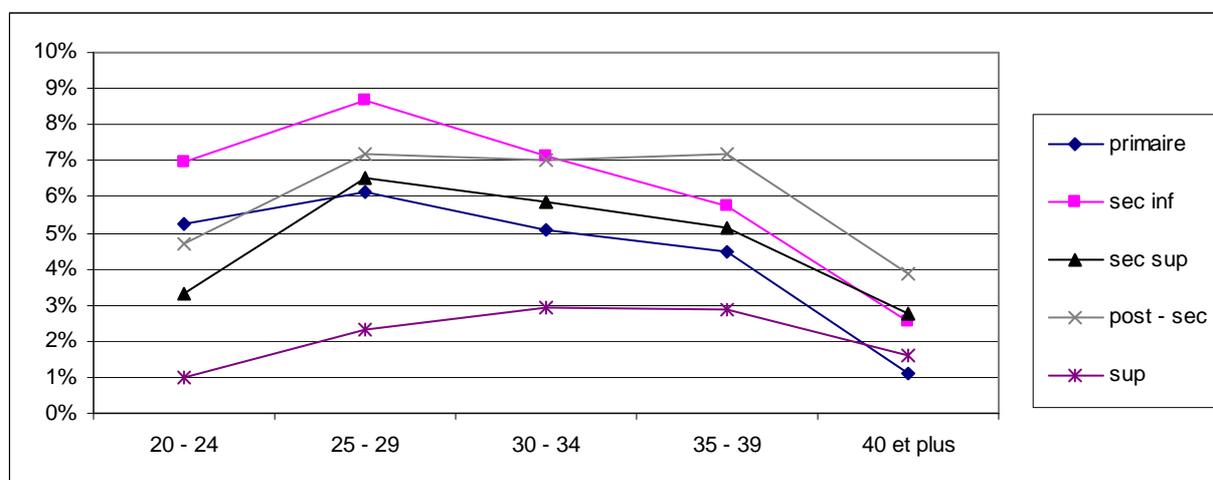
de participation pour les diplômés d'une filière technique est de 12,3%, il est de 9,9% pour les diplômés de la filière générale.

La filière professionnelle se distingue en outre par son profil de participation selon l'âge. La participation à une formation professionnelle est assez stable avant 40 ans, et elle est un peu plus élevée au-delà de 40 ans (21,8%). La participation à une formation professionnelle des diplômés de l'enseignement secondaire professionnel se rapproche ainsi de celle qui a été décrite pour les diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur.

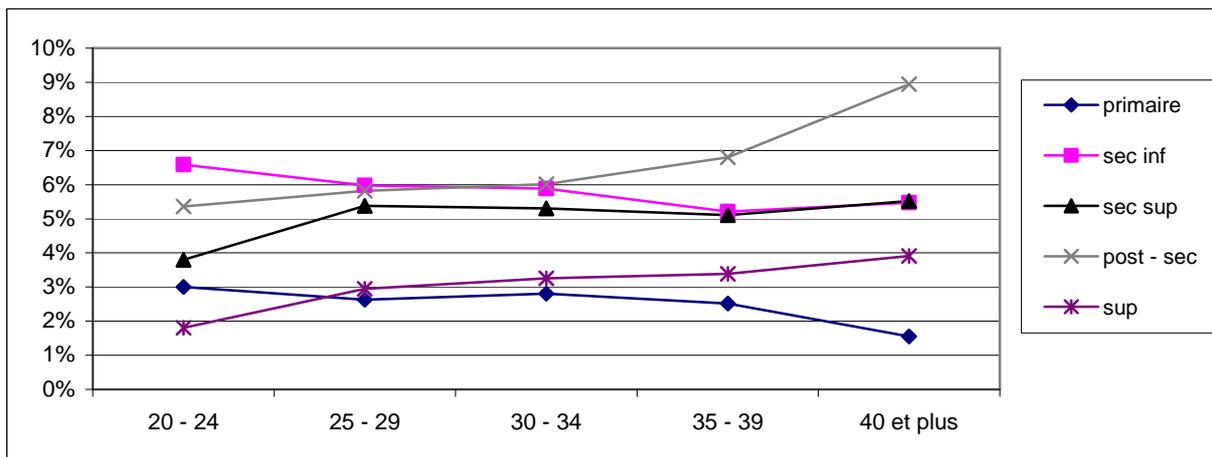
Pour les trois autres filières, générale, technique et artistique, la participation à une formation professionnelle longue et reconnue est faible pour les personnes ayant entre 20 et 24 ans, elle est beaucoup plus importante chez ceux qui ont 25 – 29 ans, puis elle décroît avec l'âge. Ainsi, pour les diplômés d'une filière générale, le taux de participation à une formation professionnelle est de 4,7% pour les 20 – 24 ans, de 16% pour les 25 – 29 ans et de 9% pour les plus de 40 ans. Pour les diplômés d'une filière technique, ces taux sont respectivement de 8,8%, 14,8% et 12%. Pour les diplômés d'une filière artistique, on retrouve un profil de participation selon l'âge comparable, mais les taux de participation à une formation professionnelle sont un peu plus élevés à partir de la classe d'âges 25 – 29 ans. La plus faible participation des diplômés du secondaire général de 20 – 24 ans s'explique en partie par le fait que certains poursuivent des études supérieures en 2001.

La comparaison des filières pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur met en évidence une moindre importance des écarts selon la filière suivie, en comparaison des diplômés du secondaire supérieur. Ce constat doit toutefois être nuancé chez les personnes de plus de 40 ans, et dans une moindre mesure pour les plus jeunes.

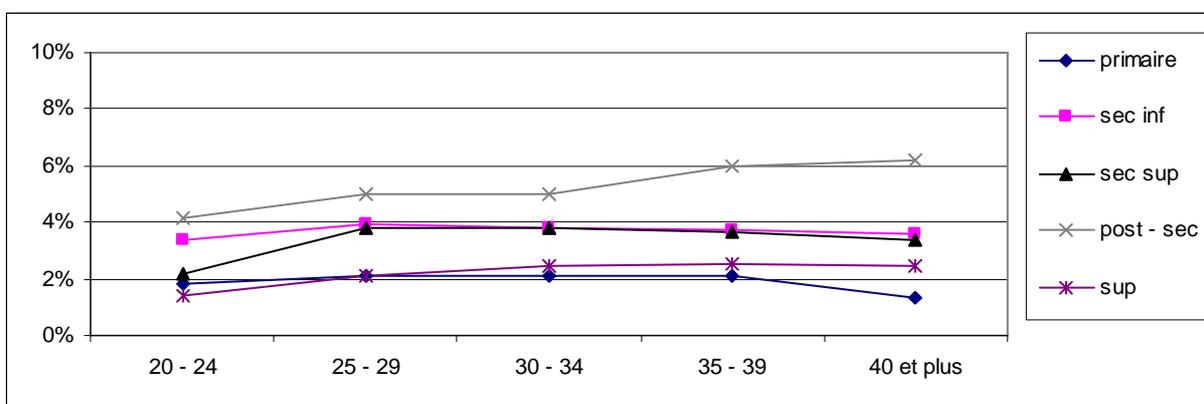
En effet, les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur général de plus de 40 ans se distinguent par une participation un peu moins forte (9,5%). Dans cette classe d'âges, les écarts sont moins marqués pour les autres filières.



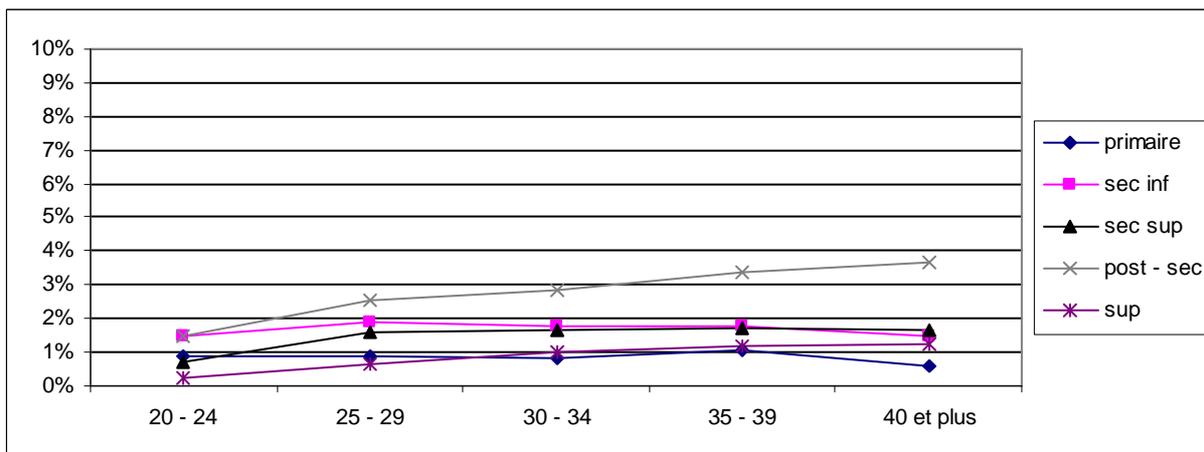
Graphique 84. Formations organisées par un opérateur institutionnel.



Graphique 85. Formations dans le cadre de la profession.



Graphique 86. Formations suivies par initiative personnelle.



Graphique 87. Combinaison de types de formation.

Graphiques 84-87 : Taux de participation à une formation longue et reconnue (« terminée avec succès »), par niveau de diplôme et selon l'âge (Graph. 84 : opérateur institutionnel, Graph. 85 : cadre professionnel, Graph. 86 : initiative personnelle, Graph. 87 : combinaison de formations).

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

La comparaison des taux de participation à une formation professionnelle longue et reconnue (« terminée avec succès ») mettait en évidence la participation élevée des diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur, surtout pour les classes d'âges les plus élevées. Les données par type de formation pourraient conforter l'hypothèse d'un impact de l'enseignement de chef d'entreprise organisé par les Classes moyennes, et, dans une moindre mesure, de reprises d'études au niveau d'une 7e année de professionnel, dans l'enseignement de promotion sociale. En effet, à partir de 30 / 35 ans, les personnes qui déclarent ce niveau de diplôme ont un taux de participation plus élevé pour les différents types de formation. Or, l'enseignement de chef d'entreprise cumule les situations prises en compte par le questionnaire pour préciser le type de formation professionnelle suivie: il est organisé par un opérateur institutionnel, il s'inscrit dans le cadre de la profession et il s'inscrit dans une démarche personnelle (puisqu'il s'agit de devenir chef d'entreprise). Il est significatif aussi que le taux de participation à plusieurs types de formation professionnelle, soit plus élevé pour les diplômés du post – secondaire, en particulier chez les plus de 40 ans (3,7%, dont 3% reprenant la modalité « dans le cadre de votre profession »). Il s'agit vraisemblablement de personnes qui ont compris la formation chef d'entreprise comme relevant simultanément de plusieurs des types proposés dans le questionnaire.

Comme nous l'avons déjà remarqué, les formations professionnelles longues et reconnues, organisées par les « opérateurs institutionnels », ont été peu suivies par les plus de 40 ans. Ceci est vrai, quel que soit le niveau de diplôme des personnes, à l'exception des diplômés de l'enseignement post-secondaire non supérieur, qui ont un peu plus participé à ce type de formation (3,9%).

Ces formations ont, par contre, concerné une proportion assez élevée de la classe d'âges 25 – 29 ans, à l'exception des diplômés de l'enseignement supérieur. En particulier, dans cette classe d'âges, les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur ont davantage participé à ce type de formation (8,7%). En comparaison, la participation des diplômés de l'enseignement primaire à ce type de formation, quoique élevée, concerne une proportion moindre (6,1%). Pour ces deux niveaux d'étude, on constate un taux de participation moins fort pour les classes d'âges plus élevées, surtout pour la classe d'âges plus large des plus de 40 ans. Ce profil de participation à une formation professionnelle selon l'âge peut être interprété comme un accroissement de la prise en charge par les « opérateurs institutionnels » de formation, au travers d'une formation professionnelle longue et reconnue, des personnes ayant une faible qualification dans l'enseignement initial. Cet accroissement de la prise en charge touche les plus jeunes, mais davantage la classe d'âges 25 – 29 ans que la classe d'âges 20 – 24 ans. Elle pourrait correspondre à des personnes qui ont déjà rencontré des difficultés sur le marché du travail, mais aussi des personnes qui se réorientent ou cherchent à consolider leur position sur le marché du travail.

Pour les formations suivies dans le cadre de la profession, le profil de participation selon l'âge est différent. Les taux de participation se différencient moins selon les classes d'âges, en particulier à partir de 25 ans et pour les plus de 40 ans. Les diplômés de l'enseignement post-secondaire constituent une exception, qui a déjà été discutée.

La participation à une formation professionnelle dans le cadre de la profession différencie d'une part, les diplômés de l'enseignement secondaire, qui ont davantage participé à ce type de formation ; d'autre part, les diplômés de l'enseignement primaire et ceux de l'enseignement supérieur, qui ont moins participé à ce type de formation. Par exemple, pour la classe d'âges 25 – 29 ans, le taux de participation des premiers est un peu inférieur à 6%, celui des seconds, un peu inférieur à 3%. Répondant à des usages différents, la participation à ce type de formation des diplômés de l'enseignement primaire et des diplômés de l'enseignement supérieur ne présente pas le même profil selon les classes d'âges. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, la participation s'accroît avec l'âge, ce qui renvoie probablement à un recours à ce type de formation professionnelle à des moments plus avancés de la carrière professionnelle. Ainsi, 3,9% des diplômés du supérieur de plus de 40 ans ont suivi ce type de formation professionnelle. Par contre, la participation des diplômés du primaire est un peu plus élevée chez les plus jeunes (3% pour les 20 – 24 ans), elle est assez stable dans les

différentes classes d'âges avant 40 ans et elle est plus faible pour les plus de 40 ans (1,6%). Cette très faible participation aux formations professionnelles longues, des diplômés du primaire de plus de 40 ans, doit être rapportée aux contextes socio – économique qu'ont traversé ces personnes. D'abord, celui qui a prévalu avant la période de crise, où ces personnes, jeunes à l'époque, pouvaient travailler sans que cela ne nécessite de suivre une formation professionnelle longue et formalisée. Celui qui prévaut pendant la période de crise, où ces personnes, plus âgées ont pu être conduites au retrait du marché de l'emploi plutôt qu'à une reconversion entraînant un investissement important dans la formation professionnelle.

On constate, par ailleurs, une participation à ce type de formation très proche pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur et secondaire supérieur, la classe d'âges 20 -24 ans constituant une exception dont nous avons déjà parlé.

On retrouve des constats assez analogues pour la participation à une formation professionnelle longue et reconnue « suivie à titre privé » : profil spécifique pour les diplômés de l'enseignement post – secondaire ; participation plus forte des diplômés du secondaire par rapport aux diplômés du supérieur et du primaire ; profil de participation selon l'âge marqué par la stabilité des taux de participation. Toutefois, les taux de participation sont généralement plus bas que pour les formations suivies « dans le cadre de votre profession » et les écarts entre diplômés de niveaux différents sont moins marqués.

On peut, en définitive, comparer la participation à une formation professionnelle selon le niveau de diplôme obtenu.

Pour les diplômés de l'enseignement primaire, le taux de participation est assez faible, il décroît à partir de la classe d'âges 25 – 29 ans, et il est très faible pour les plus de 40 ans. Avant 40 ans, la participation à une formation professionnelle longue et reconnue s'appuie fortement sur la formation organisée par les « opérateurs institutionnels » (surtout entre 25 et 29 ans). Les plus de 40 ans ont, par contre, très peu bénéficié de ce type de formation.

Pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, la participation à une formation professionnelle est assez élevée. Bien qu'elle soit moins importante chez les plus âgés, elle reste élevée, y compris pour les plus de 40 ans (environ 13%). Pour les personnes qui ont moins de 40 ans, cette participation est soutenue par les formations organisées par un « opérateur institutionnel », ainsi que par les formations suivies dans le cadre de la profession, dans des proportions comparables. Pour les personnes de plus de 40 ans, la participation à une formation organisée par un « opérateur institutionnel » a été très faible (comme pour les diplômés du primaire). Par contre, elle est restée assez élevée en ce qui concerne les formations suivies dans le cadre de la profession.

Cette tendance, observée pour les diplômés du secondaire inférieur, se retrouve, dans des proportions un peu différentes, chez les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur.

Pour les diplômés de l'enseignement post – secondaire, l'importance des formations dans le cadre de la profession se marque dès la classe d'âges 35 – 39 ans, mais surtout pour les plus de 40 ans. Les formations suivies « d'initiative personnelle » occupent toujours une place importante chez ces diplômés, y compris pour les plus âgés. Ainsi, pour les plus de 40 ans, la participation à des formations dans le cadre de la profession atteint un niveau élevé (8,9%), les formations suivies par initiative personnelle restent importantes (6,2%), les combinaisons associant ces deux modalités sont aussi importantes. Seules, les formations organisées par un « opérateur institutionnel » peuvent être associées à une faible participation.

Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, la participation est assez faible, surtout chez les plus jeunes. Pour les plus de 40 ans, son niveau est assez proche de ce qu'il est entre 30 et 40 ans. Avant 40 ans, les trois modalités sont indiquées dans des proportions comparables, assez faibles. Par contre, chez les plus de 40 ans, c'est une plus forte participation aux formations suivies dans le cadre de la profession qui compense une moindre participation aux formations organisées par un « opérateur institutionnel ».

3.4 Positions sur le marché de l'emploi

Dans cette partie, nous décrivons les positions sur le marché de l'emploi, en fonction des qualifications obtenues par les personnes. On distingue ainsi, pour les différents niveaux de diplôme, les personnes qui ont suivi avec succès une formation professionnelle longue et reconnue, des personnes qui ne peuvent pas s'en prévaloir. Le champ pris en compte est celui des personnes qui ont mentionné l'obtention d'un diplôme, quel qu'en soit le niveau (question 9a du questionnaire). Pour rappel, on compte 6.847.284 personnes ayant mentionné un diplôme et qui ont 20 ans ou plus en 2001. Parmi elles, 608.676 avaient entre 25 ans et 29 ans (et 84.130 des personnes ayant entre 25 et 29 ans ont suivi une formation professionnelle longue et reconnue).

Nous nous intéressons successivement au statut occupé au moment du recensement (question 1), au statut professionnel des personnes qui occupent un emploi (question 16a, pour l'emploi principal), et au type de travail des personnes salariées (question 22, pour l'emploi principal).

Nous avons vu que la participation à une formation professionnelle longue et reconnue est plus forte chez les jeunes, surtout à partir de la classe d'âges des 25 – 29 ans. Nous savons par ailleurs qu'au moment d'entrer dans la vie active, la période d'insertion des jeunes s'est allongée en même temps que leurs parcours se sont complexifiés. Pour ces raisons, nous privilégierons la présentation des positions occupées par les personnes qui avaient 25 – 29 ans en 2001, en lien avec leur participation à une formation professionnelle longue et reconnue.

3.4.1 Statut actuel

Dans un premier temps, nous envisageons les positions occupées (statut actuel, question 1), en fonction des qualifications obtenues.

La question 1 distingue les statuts suivants : « je suis élève ou étudiant », « j'ai un emploi (quel qu'en soit le statut, ...) », « j'ai perdu ou renoncé à mon emploi précédent et je cherche un nouvel emploi », « je suis à la recherche d'un premier emploi », « je n'ai jamais exercé d'activité professionnelle et je ne cherche pas d'emploi », « j'ai cessé toute activité professionnelle et je ne cherche pas / plus un nouvel emploi (différents motifs sont proposés) ». Pour cette dernière modalité, nous avons distingué d'une part, les personnes qui ont cessé toute activité parce qu'elles sont en pension ou en pré-pension, et d'autre part, les autres raisons (familiales, liées à la santé, reposant sur une anticipation des faibles chances de trouver un emploi,...).

Plusieurs tableaux croisant la qualification (plus haut diplôme obtenu, participation ou non à une formation professionnelle) et le statut actuel sont présentés pour différentes classes d'âges.

	élève ou étudiant	emploi	cherche nouvel emploi	recherche 1er emploi	jamais travaillé, ne cherche pas	ne travaille plus, "pension"	ne travaille plus, "autre"
prim., sans FP	0,4%	53,2%	16,9%	8,0%	13,7%	0,2%	7,6%
prim., avec FP ²²	0,2%	70,4%	17,4%	4,3%	2,7%	0,1%	5,0%
sec. Inf., sans FP	0,2%	67,9%	16,2%	5,7%	4,4%	0,1%	5,5%
sec. Inf., avec FP	0,2%	76,2%	16,1%	2,9%	0,7%	0,1%	3,9%
sec. Sup., sans FP	1,4%	82,1%	9,2%	2,7%	1,6%	0,1%	2,9%
sec. Sup., avec FP	0,5%	82,4%	11,9%	2,0%	0,5%	0,1%	2,6%
Post - sec., sans FP	0,6%	89,6%	5,8%	1,4%	0,7%	0,0%	1,8%
Post - sec., avec FP	0,4%	87,6%	8,1%	1,6%	0,3%	0,0%	2,1%
Sup., sans FP	2,6%	90,7%	3,7%	2,0%	0,3%	0,0%	0,7%
Sup., avec FP	1,3%	88,8%	6,4%	2,0%	0,3%	0,0%	1,2%

Tableau 3 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 25 -29 ans.

Lecture : Les pourcentages sont calculés en ligne ; parmi les diplômés au niveau primaire, qui n'ont pas suivi une formation professionnelle longue et reconnue et qui avaient entre 25 et 29 ans, 53,2% occupent un emploi au moment du recensement.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

	élève ou étudiant	emploi	cherche nouvel emploi	rech 1er emploi	jamais travaillé, ne cherche pas d'emploi	ne travaille plus, "pension"	ne travaille plus, "autre"
prim., sans FP	0,0%	57,3%	15,7%	4,3%	11,8%	0,3%	10,7%
prim., avec FP	0,0%	71,6%	18,0%	2,3%	1,2%	0,1%	6,8%
sec. Inf., sans FP	0,0%	72,8%	13,2%	2,5%	3,9%	0,1%	7,5%
sec. Inf., avec FP	0,0%	77,4%	14,4%	1,3%	0,8%	0,1%	5,9%
sec. Sup., sans FP	0,1%	84,6%	7,7%	1,1%	1,6%	0,1%	4,8%
sec. Sup., avec FP	0,1%	83,2%	10,6%	1,0%	0,6%	0,1%	4,5%
Post - sec., sans FP	0,0%	89,0%	5,6%	0,8%	0,9%	0,1%	3,6%
Post - sec., avec FP	0,1%	86,0%	8,7%	1,0%	0,5%	0,1%	3,7%
Sup., sans FP	0,3%	93,2%	3,5%	0,6%	0,5%	0,0%	1,9%
Sup., avec FP	0,3%	89,4%	6,8%	1,0%	0,3%	0,0%	2,2%

Tableau 4 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 30 -34 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

²² La catégorie des personnes qui, au moment du recensement, avaient 25 – 29 ans, au plus un diplôme du primaire et qui avaient suivi une formation professionnelle longue et reconnue est celle qui présente l'effectif le plus faible. On comptabilise néanmoins 1814 personnes dans cette catégorie.

	<i>élève ou étudiant</i>	<i>emploi</i>	<i>cherche nouvel emploi</i>	<i>rech 1er emploi</i>	<i>jamais travaillé cherch pas d"emploi</i>	<i>ne travaille plus, "pension"</i>	<i>ne travaille plus, "autre"</i>
prim., sans FP	0,0%	61,2%	14,2%	1,7%	9,6%	0,3%	13,1%
prim., avec FP	0,0%	72,2%	16,7%	1,0%	1,1%	0,1%	8,9%
sec. Inf., sans FP	0,0%	75,5%	10,1%	0,9%	3,9%	0,2%	9,5%
sec. Inf., avec FP	0,0%	79,3%	12,0%	0,7%	1,0%	0,2%	6,9%
sec. Sup., sans FP	0,0%	84,4%	6,4%	0,5%	1,9%	0,1%	6,6%
sec. Sup., avec FP	0,0%	82,6%	9,7%	0,6%	0,7%	0,1%	6,2%
Post - sec., sans FP	0,0%	87,1%	5,6%	0,7%	1,2%	0,1%	5,3%
Post - sec., avec FP	0,0%	84,1%	8,2%	0,6%	0,5%	0,2%	6,4%
Sup., sans FP	0,1%	92,4%	3,2%	0,3%	0,6%	0,0%	3,4%
Sup., avec FP	0,1%	87,9%	7,0%	0,6%	0,4%	0,1%	3,9%

Tableau 5 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de 35 -39 ans.

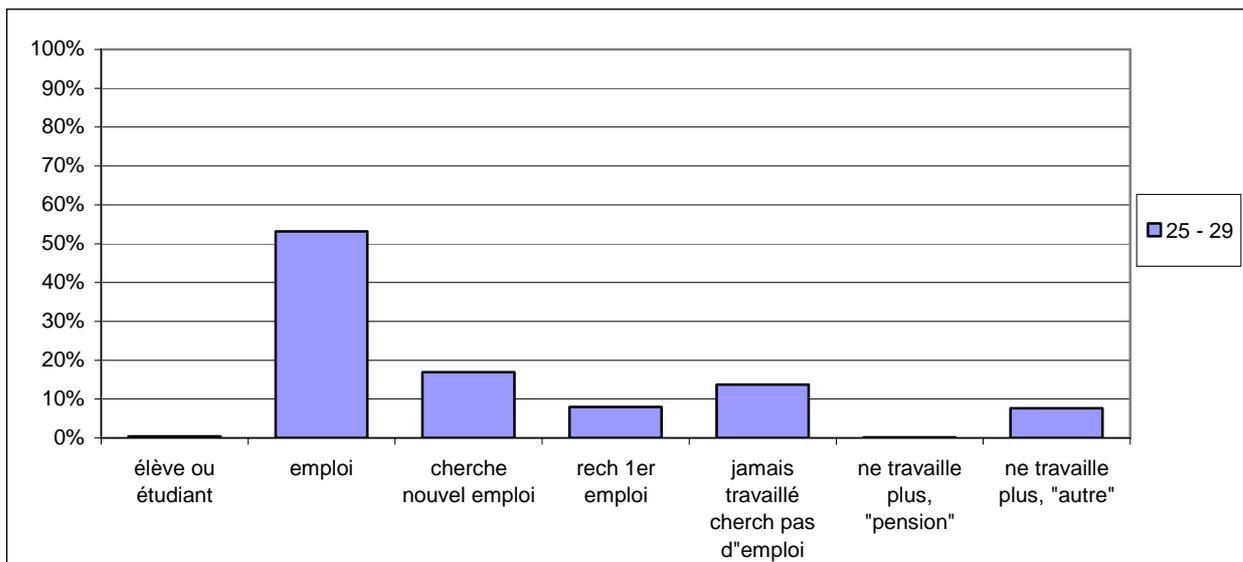
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

	<i>élève ou étudiant</i>	<i>emploi</i>	<i>cherche nouvel emploi</i>	<i>rech 1er emploi</i>	<i>jamais travaillé cherch pas d"emploi</i>	<i>ne travaille plus, "pension"</i>	<i>ne travaille plus, "autre"</i>
prim., sans FP	0,0%	14,7%	2,7%	0,1%	9,1%	62,0%	11,6%
prim., avec FP	0,0%	34,2%	5,2%	0,1%	1,5%	45,6%	13,4%
sec. Inf., sans FP	0,0%	37,2%	4,2%	0,1%	6,8%	38,1%	13,5%
sec. Inf., avec FP	0,0%	47,8%	5,5%	0,1%	1,9%	32,4%	12,4%
sec. Sup., sans FP	0,0%	53,2%	3,8%	0,1%	4,8%	27,0%	11,1%
sec. Sup., avec FP	0,0%	57,4%	5,9%	0,1%	1,4%	23,9%	11,3%
Post - sec., sans FP	0,0%	51,6%	3,4%	0,1%	4,7%	29,5%	10,8%
Post - sec., avec FP	0,0%	56,9%	5,1%	0,1%	1,3%	26,4%	10,3%
Sup., sans FP	0,0%	64,6%	2,2%	0,1%	1,3%	25,6%	6,2%
Sup., avec FP	0,0%	64,2%	5,1%	0,2%	0,7%	22,7%	7,2%

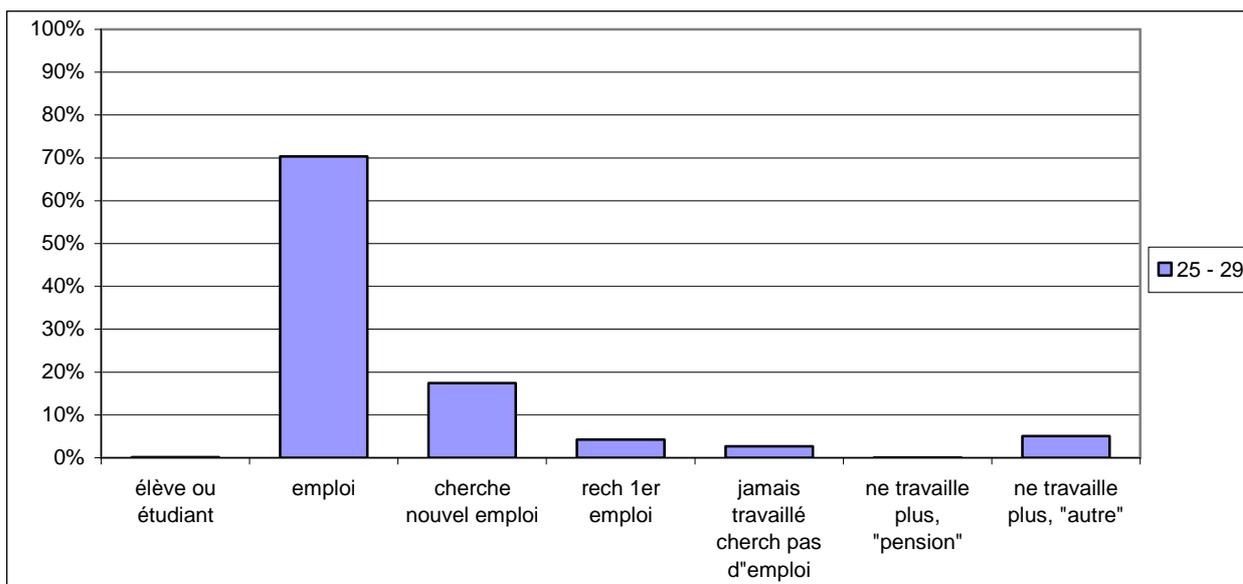
Tableau 6 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut actuel – personnes âgées de plus de 40 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

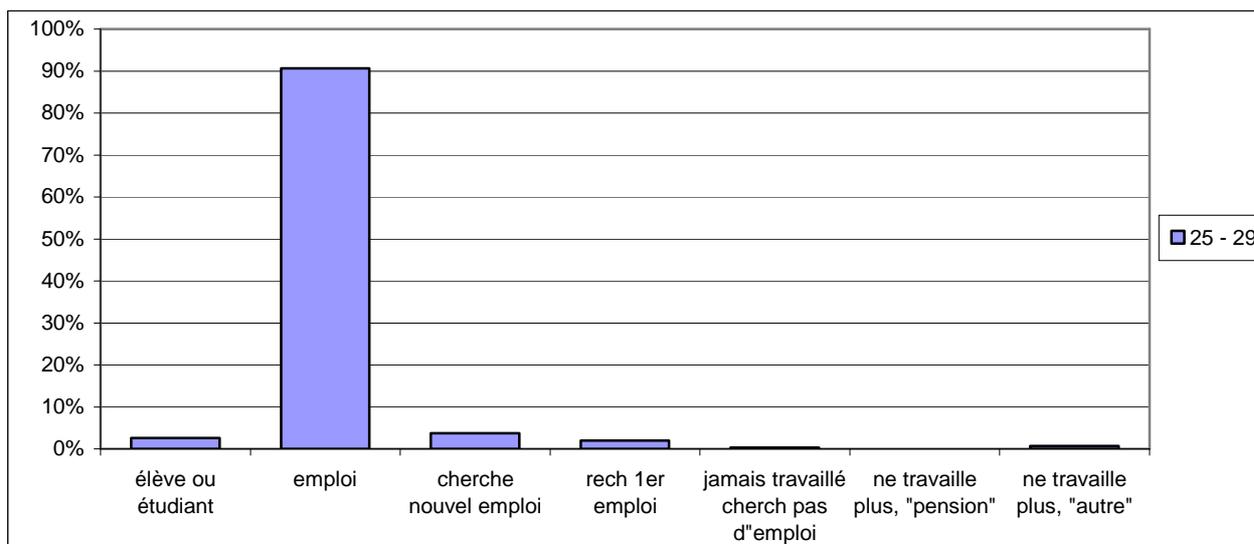
Nous présentons ci-dessous, la situation actuelle des jeunes de 25 – 29 ans, en fonction de leur qualification, pour les diplômés de l'enseignement primaire et pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Ces graphiques illustrent les chiffres présentés de manière plus complète dans les tableaux ci-dessus.



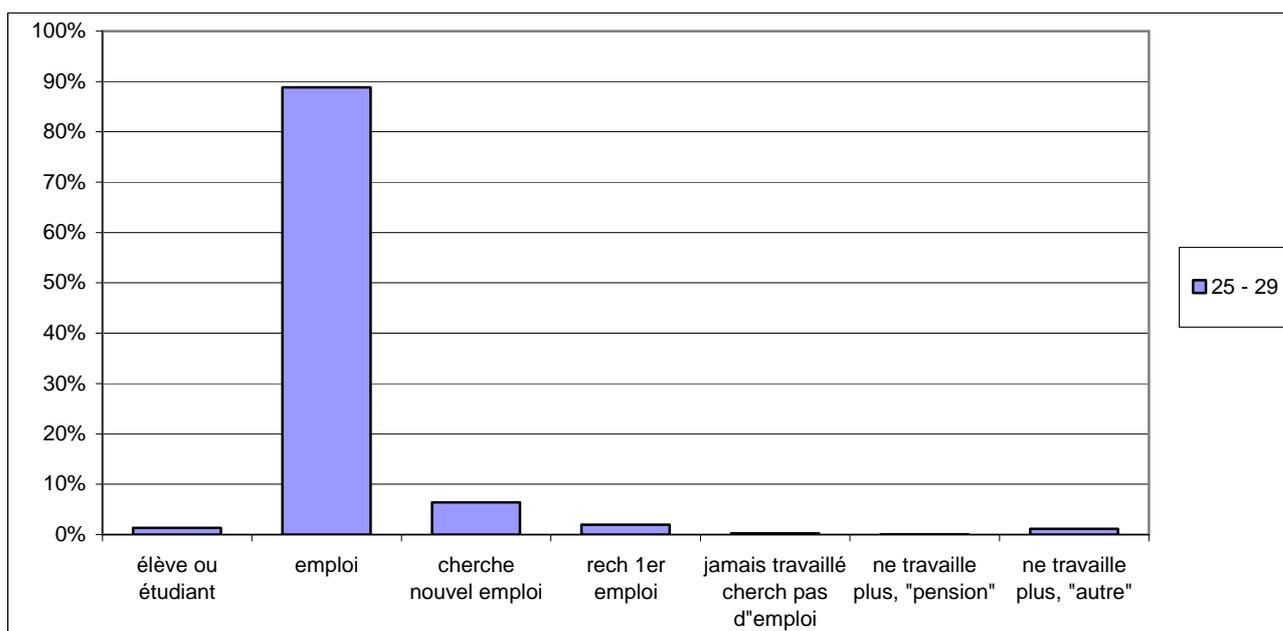
Graphique 88: Statut actuel, diplômés du primaire, sans formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 89: Statut actuel, diplômés du primaire, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.
Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 90: Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue ; 25 – 29 ans.
 Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.



Graphique 91 : Statut actuel, diplômés du supérieur, avec formation longue et reconnue; 25-29ans.
 Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Ces graphiques, qui concernent les personnes qui avaient entre 25 et 29 ans au moment du recensement, montrent que la position actuelle est d'abord tributaire de l'enseignement initial qui a été suivi. Entre 25 et 29 ans, près de 90% des diplômés de l'enseignement supérieur occupent un emploi au moment du recensement. Ceux qui n'occupent pas d'emploi sont encore aux études, ou cherchent un emploi, le plus souvent après avoir occupé un premier emploi (« j'ai perdu ou renoncé à mon emploi précédent et je cherche un nouvel emploi »). Pour les diplômés de l'enseignement primaire, l'occupation d'un emploi concerne bien sur une majorité de jeunes, mais dans une proportion bien moindre. La recherche d'un nouvel emploi concerne une part nettement plus importante de ces jeunes, en comparaison avec les diplômés de l'enseignement supérieur. En outre, les situations qui

traduisent le non accès à l'emploi, très rares pour les diplômés du supérieur, sont fort significatives pour les diplômés du primaire.

Le passage par une formation professionnelle longue et reconnue influence quelque peu la position occupée pour chacun des niveaux d'enseignement. Pour les diplômés de l'enseignement primaire, on constate que les personnes qui ont suivi une formation professionnelle longue et reconnue, sont davantage occupées en emploi, en comparaison des personnes qui n'ont pas suivi ce type de formation professionnelle. Ces derniers sont davantage concernés par la recherche d'un premier emploi ou par le retrait du marché de l'emploi, soit parce qu'ils n'ont « jamais travaillé et ne cherche pas d'emploi », soit parce qu'ils ne travaillent plus (les raisons étant généralement « familiales », probablement liées à la prise en charge du foyer).

Dans le cas des diplômés de l'enseignement supérieur, l'impact d'une formation professionnelle longue apparaît moins important, l'emploi étant l'issue la plus courante pour ces diplômés. On constate toutefois une part légèrement plus importante de personnes cherchant un nouvel emploi parmi celles qui ont participé à une formation professionnelle. Celle-ci pourrait s'inscrire dans des stratégies de réorientation d'une fraction limitée de diplômés du supérieur.

L'ensemble des tableaux présentés ci-dessus met en évidence, pour les 25 – 29 ans, un impact de la réussite d'une formation professionnelle longue et reconnue, plus net pour les diplômés du primaire et du secondaire inférieur, qu'il ne l'est pour les personnes ayant obtenu un diplôme plus élevé.

Ces différences dans les positions, plus marquées pour les moins diplômés, évoluent avec l'âge des répondants. On le constate, par exemple, avec les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur en comparant les classes d'âges 25 – 29 ans et 35 – 39 ans.

Pour les personnes qui avaient entre 25 et 29 ans, avoir suivi une formation professionnelle est associé à une plus forte présence en emploi, par rapport à ceux qui n'ont pas suivi de formation professionnelle. Chez les personnes ayant entre 35 et 39 ans, on retrouve cette corrélation, mais l'écart est moins marqué.

Par ailleurs, chez les 25 – 29 ans, ceux qui n'ont pas suivi de formation professionnelle sont plus nombreux à chercher un premier emploi ou plus nombreux à ne plus chercher un emploi alors qu'ils n'en ont pas occupé. Chez les 35 – 39 ans, la recherche d'un premier emploi concerne peu de personnes et les formes de retrait du marché du travail concernent davantage de personnes. Ces formes de retrait concernent davantage ceux qui n'ont pas suivi de formation professionnelle.

3.4.2 Statut professionnel des personnes qui occupent un emploi

Le tableau suivant envisage la position sur le marché de l'emploi à partir du statut professionnel des personnes qui occupent un emploi (question 16a, pour l'emploi principal). La ventilation ne tient pas compte des personnes qui occupent un emploi, mais qui n'ont pas répondu à cette question. La proportion de « non réponse » est assez importante et variable selon les catégories de qualification. Nous nous sommes limités, pour la présentation des résultats, à la classe d'âges 25 – 29 ans et à trois niveaux de diplôme obtenu : le secondaire inférieur, le secondaire supérieur et le supérieur.

	<i>sec. Inf., sans FP</i>	<i>sec. Inf., avec FP</i>	<i>sec. Sup., sans FP</i>	<i>sec. Sup., avec FP</i>	<i>Sup., sans FP</i>	<i>Sup., avec FP</i>
statutaire public	5,6%	4,8%	6,6%	8,3%	9,9%	10,6%
contractuel public	7,4%	7,6%	8,6%	9,1%	16,2%	14,7%
chef d'entreprise, contrat d'emploi	0,4%	0,7%	0,4%	0,6%	0,5%	0,8%
autre employé privé	17,6%	17,7%	30,3%	28,3%	58,9%	53,3%
ouvrier privé, apprenti	48,5%	47,9%	38,1%	35,2%	3,4%	6,6%
chef d'entreprise, sans contrat	0,6%	1,0%	0,7%	0,9%	0,5%	0,7%
indépendant, client unique	4,0%	4,7%	4,1%	4,4%	2,7%	3,6%
autre indépendant, profession libérale	3,1%	4,0%	4,1%	4,9%	5,6%	6,5%
aidant (d'un indépendant)	3,0%	3,6%	2,5%	3,2%	0,4%	0,8%
personnel domestique	1,8%	1,2%	0,8%	0,8%	0,0%	0,1%
autre statut (ex. ALE)	3,4%	3,3%	1,8%	2,0%	1,1%	1,4%
sans statut	4,5%	3,6%	2,0%	2,2%	0,7%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 7 : Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par statut professionnel – personnes exerçant une activité, âgées de 25 – 29 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le diplôme obtenu influence largement le statut professionnel. Par contre, la réussite à une formation professionnelle longue et reconnue modifie peu la répartition selon le statut professionnel pour les différents niveaux de diplôme. On constate toutefois, un léger renforcement de la proportion d'indépendants parmi ceux qui ont suivi une formation professionnelle, pour les différents niveaux de diplômes pris en compte.

3.4.3 Type de travail des salariés

Le tableau suivant envisage la position sur le marché de l'emploi à partir du type de travail des personnes salariées (question 22, pour l'emploi principal). La ventilation ne tient pas compte des personnes salariées, mais qui n'ont pas répondu à cette question. La proportion de « non réponse » est assez importante et variable selon les catégories de qualification. Comme pour le précédent tableau, nous nous sommes limités à la classe d'âges 25 – 29 ans et à trois niveaux de diplôme obtenu : le secondaire inférieur, le secondaire supérieur et le supérieur.

	<i>sec. Inf., sans FP</i>	<i>sec. Inf., avec FP</i>	<i>sec. Sup., sans FP</i>	<i>sec. Sup., avec FP</i>	<i>Sup., sans FP</i>	<i>Sup., avec FP</i>
Emploi permanent (CDI ou statutaire)	83,4%	82,4%	87,8%	84,6%	83,1%	83,0%
Intérim	5,3%	5,1%	3,0%	3,9%	2,2%	2,7%
Travail saisonnier	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%
Emploi à durée déterminée (CDD)	7,8%	8,7%	6,7%	8,2%	13,1%	11,8%
Programme de mise au travail	2,4%	2,5%	1,7%	2,3%	0,9%	1,5%
Contrat d'apprentissage, de stage ou de formation en alternance	0,2%	0,5%	0,2%	0,4%	0,3%	0,5%
Contrat d'étudiant	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
Travail occasionnel (sans contrat formel) ou autre	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau 8: Répartition selon la qualification (plus haut diplôme obtenu et participation ou non à une formation) par type de travail – personnes salariées, âgées de 25 – 29 ans.

Source : INS-ESE 2001. Calculs : Centre TEF, ULB.

Le diplôme obtenu influence quelque peu le statut professionnel des personnes salariées, bien que l'emploi permanent concerne près de 85 % des salariés, pour les trois niveaux de diplôme pris en compte. Toutefois, les diplômés de l'enseignement supérieur, plus récemment sortis des études, sont davantage en CDD. Les diplômés de l'enseignement secondaire se retrouvent davantage dans des programmes de remise au travail (surtout pour les diplômés du secondaire inférieur) et dans l'emploi intérimaire (surtout pour les diplômés du secondaire inférieur). La réussite à une formation professionnelle longue et reconnue modifie légèrement la répartition selon le statut professionnel pour les différents niveaux de diplôme. C'est surtout le cas des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur. La participation à une formation professionnelle est davantage associée aux positions dans des emplois intérimaires, des emplois à durée déterminée et des emplois dans le cadre de programmes de mise au travail. Pour ce niveau de diplôme, le passage par ce type de formation professionnelle pourrait correspondre à des trajectoires d'entrée dans la vie active marquée par le projet d'occuper un emploi, mais aussi par des difficultés d'accès à l'emploi, mais plus encore d'accès à l'emploi permanent (ces hypothèses s'appuient également sur le tableau relatif au statut actuel, point 3.1).

3.5 Conclusions

L'enquête socio – économique 2001 offrait la possibilité d'étudier la participation à des formations professionnelles longues et reconnues, sur la base des répondants ayant « terminé avec succès une formation professionnelle reconnue d'au moins 600 heures (équivalent à 6 mois de formation à temps plein) », en envisageant plusieurs types de formation et en se basant sur l'entièreté de la vie active des répondants. Globalement, les personnes indiquent un seul des trois types de formation pris en compte par l'enquête. Les formations professionnelles suivies « dans le cadre d'une profession » comptent pour 37% des personnes ayant suivi une formation ; celles qui ont été organisées par un opérateur institutionnel comptent pour 26% et celles qui ont été suivie « à titre privé », pour 25%. Sur l'ensemble des personnes qui ont terminé avec succès une formation professionnelle longue et reconnue, 11% combinent deux (voire trois) des différents types de formation.

Sur le plan des caractéristiques socio – démographiques, le taux de participation se révèle le plus élevé pour les personnes ayant entre 25 et 40 ans : dans ces classes d'âges, il avoisine les 14%, alors qu'une période de vie active plus longue aurait pu "avantager" les plus âgés. Ce phénomène s'explique sans doute largement par le développement de l'offre de formation professionnelle des « opérateurs

institutionnels », qui a accompagné la période de crise depuis le début des années 80 et qui a davantage touché les plus jeunes. Les caractéristiques personnelles (comme l'âge) sont parties intégrantes des rapports sociaux qui accompagnent les transformations des conditions et des possibilités d'emploi et ces rapports sociaux conditionnent aussi la participation aux formations professionnelles longues et reconnues. Cette interprétation pourrait également s'appliquer aux différences de participation des hommes et des femmes. A partir de 20 – 24 ans, les hommes participent un peu plus à ce type de formation, mais cet écart est surtout sensible à partir de 40 ans.

Ces différences entre hommes et femmes sont surtout liés aux formations organisées « dans le cadre de la profession », c'est-à-dire souvent à l'initiative de l'employeur. On peut faire l'hypothèse d'une transformation forte des pratiques de formation, en lien avec l'entrée massive des femmes sur le marché de l'emploi. Toutefois, bien que l'écart se réduisent chez les plus jeunes, les jeunes hommes continuent à participer davantage aux formations professionnelles longues et reconnues organisées « dans le cadre de la profession ». Si la participation des jeunes femmes se rapproche de celle des jeunes hommes, c'est surtout en raison de leur forte participation aux formations organisées par un « opérateur institutionnel », ce qui pourrait correspondre à des modalités d'accès aux emplois moins directes.

Par ailleurs, les résidents des trois régions de Belgique enregistrent des participations similaires, aux différents âges. La différence la plus importante concerne la plus forte participation des jeunes résidents wallons, phénomène qui apparaît lié au développement de l'offre des « opérateurs institutionnels ». Par comparaison aux résidents flamands, le développement (plus important) d'une offre « institutionnelle » wallonne à destination des plus jeunes peut correspondre à la nécessité (plus forte) de répondre à la problématique du chômage, notamment pour les moins diplômés. Toutefois, le lien entre niveau de diplôme et participation à une formation professionnelle est assez complexe, surtout si l'on envisage l'ensemble de la population active.

En terme de formation initiale, on constate une plus forte participation de répondants dont le plus haut diplôme est le secondaire inférieur ou le secondaire supérieur. Les diplômés du primaire ont moins participé à ce type de formation professionnelle, surtout les répondants de plus de 40 ans (ou ce niveau de diplôme est aussi plus représenté). Les formations professionnelles longues et reconnues n'ont apparemment pas été une solution largement suivie pour répondre aux vagues de licenciements qui ont touché cette population âgée et moins qualifiée dans les dernières décennies. Cette moindre participation s'observe également pour les diplômés de l'enseignement supérieur, mais on constate, pour cette population, un accroissement de la participation avec l'âge. A ce niveau de diplôme, la formation professionnelle pourrait s'inscrire dans un développement ou une réorientation de carrière et survenir après plusieurs années d'activité professionnelle, à différents moments, fonctions de la spécificité des parcours professionnels.

La participation aux formations professionnelles longues et reconnues concerne donc largement les plus jeunes, et parmi eux, ceux qui ont terminé leurs études au niveau secondaire, inférieur et supérieur. Ces formations ont donc vraisemblablement été envisagées comme réponse aux difficultés d'accès à l'emploi des jeunes les moins diplômés et comme réponse aux besoins des employeurs, dans un contexte de transformation de certains emplois. On peut dès lors, avec les moyens limités d'une enquête généraliste comme l'enquête socio – économique, s'interroger sur l'impact de telles formations, en matière d'emploi, pour ces publics. Nous avons envisagé la position vis-à-vis de l'emploi à partir de trois aspects pris en compte par l'enquête : le statut au moment de l'enquête, le statut professionnel des personnes qui occupent un emploi et le type de travail des salariés. Une première conclusion tient à la place prépondérante du diplôme obtenu dans l'enseignement initial, par rapport à la réalisation d'une formation professionnelle longue et reconnue, pour expliquer les positions vis-à-vis de l'emploi. Une autre conclusion tient au rôle des formations professionnelles longues et reconnues dans les positions occupées. Par rapport à ces trois aspects, la participation à une formation professionnelle longue et reconnue semble davantage expliquer des différences de statut (mesuré au moment de l'enquête). Globalement, l'impact de ces formations est moins fort sur le statut professionnel des personnes en emploi, ainsi que sur le type de travail des salariés, même si quelques

différences ont été observées. Le rôle de la participation à une formation professionnelle longue et reconnue sur le statut semble particulièrement important pour les jeunes qui ont, au plus, un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Ceux qui ont participé à une formation professionnelle longue et reconnue sont davantage en emploi, tandis que ceux qui n'ont pas suivi ce type de formation sont plus nombreux à rechercher un premier emploi ou à se trouver en retrait du marché du travail (ne cherchant pas ou plus d'emploi). L'impact de la formation professionnelle longue et reconnue sur le statut occupé par les jeunes apparaît moins important pour les diplômés du secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur.